

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

2022



toulouse
métropole





Édito



Les crises successives nous confortent dans l'idée qu'une transition écologique efficace ne peut être menée sans tenir compte du pouvoir d'achat et de la qualité de vie de nos concitoyens.

C'est dans cet esprit que nous avons ouvert cette année, la Maison de l'énergie, un guichet unique accompagnant les habitants et les entreprises dans leurs projets de rénovation énergétique et que nous avons mis en service TÉLÉO, plus grand téléphérique urbain de France, 30 fois moins polluant que la voiture, qui transportera 8000 personnes par jour. Deux beaux exemples de réalisations dont nous pouvons être fiers collectivement !

Jean-Luc MOUDENC

Maire de Toulouse

Président de Toulouse Métropole





3 QUESTIONS À FRANÇOIS CHOLLET

Vice président de Toulouse Métropole chargé de l'Écologie, du Développement durable et de la Transition énergétique



1. Quels enseignements peut-on tirer du bilan à mi-parcours du Plan climat air énergie territorial de Toulouse Métropole ?

Cette évaluation objective au bout de trois ans constitue un point très positif qui nous a permis de mesurer sur le plan quantitatif et qualitatif l'effet des actions engagées par la Métropole en matière de lutte contre le réchauffement climatique. La

démarche, proactive, a nécessité d'aller au fond des choses et a été bénéfique, au sens où chacun des services de la Métropole a pu prendre conscience des actions menées, mais aussi pour définir en toute transparence ce qui a marché et ce qu'il faut faire évoluer.

Sur nos cinq indicateurs principaux, trois suivent une trajectoire satisfaisante : **la production d'énergie renouvelable, l'amélioration de la qualité de l'air et la maîtrise de la consommation de foncier.** Sur les deux autres, **la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la réduction des consommations énergétiques,** il y a encore beaucoup à faire et c'est là que nous avons décidé de porter en priorité nos efforts pour la suite de notre action. Sur tous ces enjeux, nous avons intérêt à ouvrir la réflexion pour faire émerger des idées. C'est ce que nous avons fait au mois de janvier en réunissant une conférence sur le climat.

2. Que faire pour aller plus loin et atteindre les objectifs ?

Il y a d'abord des réponses techniques à apporter. Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et parvenir à une plus grande sobriété énergétique, nous devons agir sur deux facteurs principaux, **les mobilités ainsi que le bâti d'habitation et tertiaire,** qui ensemble représentent 80 % du problème.

Sur les mobilités, nous encourageons les alternatives à la voiture individuelle. Le développement des transports en commun est une priorité, avec Téléo, qui est entré en service au printemps, la 3^e ligne de métro, dont les travaux vont commencer après l'obtention de l'autorisation environnementale, et l'extension des réseaux de bus. Mais il y a d'autres leviers comme le plan vélo pour développer et améliorer les infrastructures cyclables, ou l'installation programmée de 400 bornes de recharge pour véhicules électriques sur l'espace public. La mise en place progressive d'une Zone à faible émission a également un impact fort dans ce domaine, même si sa finalité première est un objectif de santé publique et d'amélioration de la qualité de l'air. À cela s'ajoutent de multiples aides de la Métropole pour encourager l'achat de véhicules propres et de vélos.

Sur le logement, nous poursuivons l'objectif d'atteindre 7500 rénovations énergétiques par an, et nous avons pour cela créé la Maison de l'énergie qui accompagne les particuliers dans cette démarche essentielle.

Parallèlement à ces actions concrètes, il nous faut mobiliser la population pour faire évoluer les comportements et nous avons demandé au CODEV (Conseil de développement durable) de travailler sur cette question. Dans ce domaine, il y a trois leviers principaux. Le plan métropolitain doit être démultiplié par les 37 communes de la Métropole d'abord, d'autant plus que chacune mène des actions qui renforcent l'action collective. Nous agissons aussi auprès des entreprises pour les informer et les accompagner sur la question des économies d'énergie. Enfin les associations, essentielles pour toucher différents publics, dont la Métropole finance les actions de sensibilisation. Bien sûr, les structures liées à la Métropole, Tisséo, Oppidéa, Europolia ou Toulouse Métropole Habitat sont pleinement engagées dans cette démarche.

3. Quelles autres actions phares reprenez-vous sur l'année écoulée en matière de développement durable ?

L'action menée autour des **cinq grands parcs** et du développement de la nature en ville est très importante car elle répond aux enjeux très forts de l'évolution de la ville face aux îlots de chaleur urbain, de l'adaptation au changement climatique et de la qualité de vie. Nous croyons à la nécessité de développer « la trame verte et bleue » de la Métropole autour de linéaires de nature dont on préserve les contours et la diversité écologique.

Un autre point essentiel est **le plan alimentaire métropolitain,** avec la réunion en février du Conseil métropolitain pour l'agriculture et l'alimentation. Ce plan vise à développer les circuits courts, les productions locales et de proximité, une organisation de la distribution qui minimise les impacts carbone et à préserver les espaces agricoles sur le territoire de la Métropole.

LE RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE



Ce rapport est produit chaque année, en application de la loi N°210-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'Engagement national pour l'environnement, et présenté en Conseil Métropolitain afin d'orienter le vote du budget.

Ce rapport détaille les actions menées sur le territoire et en interne par Toulouse Métropole qui répondent aux cinq finalités du développement durable :

- 1) Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre générations et entre territoires,
- 2) Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,
- 3) Préserver la biodiversité et protéger les milieux naturels et ressources,
- 4) Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains,
- 5) Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Les actions présentées dans ce rapport doivent aussi intégrer les méthodes de développement durable :

- Évaluation et amélioration continue,
- Transversalité du pilotage des actions,
- Participation des acteurs locaux et des habitants.

Le présent rapport rend compte de la politique de la collectivité en matière de développement durable. Bien que non exhaustif, il permet de mettre en lumière les **actions engagées par Toulouse Métropole entre juin 2021 et juin 2022** en matière de transition énergétique et écologique.



Sommaire

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE7

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL, L'ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE..... 8

1. RELEVER LE DÉFI ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE 10

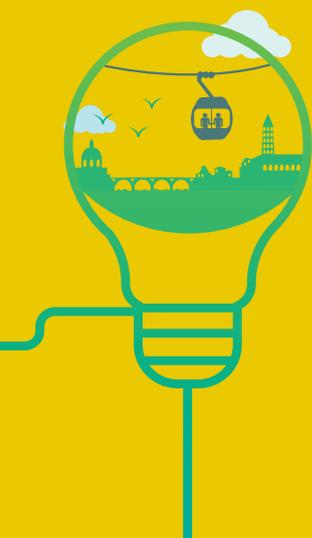
Climat.....	12
Mieux connaître les îlots de chaleur urbains pour mieux s'adapter	12
Vers une Métropole sobre et «bas carbone».....	14
Accélération de la production d'énergie renouvelable	20
Les mobilités douces et actives encouragées	23
Des transports en commun démultipliés et innovants	26
Une montée en charge rapide de l'électromobilité	31

2. UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ POUR TOUS 34

La qualité de l'air : protéger la santé de chaque habitant	36
Une Métropole nature, au service de l'aménagement de la ville de demain	39
Une gestion des eaux au service du bien commun.....	43
Environnement et cadre de vie : produire moins de déchets et recycler plus.....	44

3. DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS ET LA CITOYENNETÉ 46

La Métropole engagée pour des logements de qualité pour tous	48
Favoriser les changements de comportement au service de l'écologie	49
L'économie sociale et solidaire, un lien à fort impact local.....	53
La Métropole, solidaire à l'international	55





4. INNOVER POUR LA CROISSANCE VERTE, FAVORISER LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION RESPONSABLES	56
Favoriser le « Bien manger », en fédérant acteurs et actions de terrain	58
Cultiver en proximité, en incitant à l'installation agricole et aux initiatives maraichères	59
Toulouse « Métropole de l'Économie Circulaire »	60
Soutenir l'innovation pour des pratiques responsables	62
Faire du développement durable une opportunité d'emploi	64
5. RENFORCER L'EXEMPLARITÉ DES PRATIQUES DE LA COLLECTIVITÉ	66
Des achats responsables et un financement durable	67
La rationalisation des biens de consommation s'accroît	68
Dématérialisation et numérique responsables	70
De nouveaux modes d'organisation du travail	71
6. INTÉGRER LES MÉTHODES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA CONDUITE DES ACTIONS	72
Un appel à projet avec la fondation ENEDIS	73
Évaluation des politiques publiques	73
Démocratie participative : jeparticipe.metropole.toulouse.fr	73
Une charte pour la promotion des démarches de participation citoyenne	74



Chiffres clés

Le territoire de Toulouse Métropole



37
communes



796 203
habitants en 2019
(Source : population municipale INSEE)



5^e
aire d'attraction des villes
de France



45 820 ha
de superficie, dont
50 %
en espaces naturels
et agricoles



400 km
de cours d'eau



469 979
emplois en 2018
(Source : RP INSEE)



391 574
résidences principales
en 2018
(Source : RP INSEE)



102,6 millions
de déplacements
en transports en commun
en 2021



140 227
inscrits dans l'Académie
de Toulouse en 2019



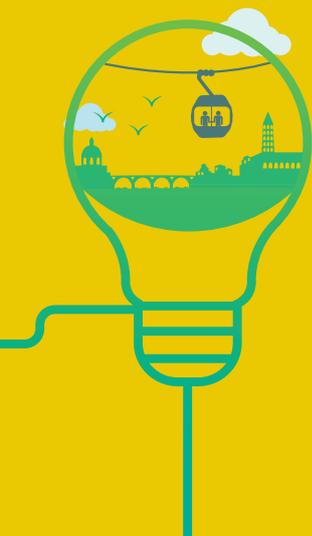
93 ha
de réserve naturelle régionale Garonne-Ariège

813 ha
pour la zone d'importance communautaire pour les oiseaux

3 922 ha
de zones naturelles d'intérêt écologique,
faunistique et floristique



2,3 %
du territoire en site
Natura 2000
ou arrêtés préfectoraux
de protection de biotope



Les Objectifs de développement durable (ODD)



Depuis septembre 2015, les objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés par les 193 états membres des Nations unies. Ils sont, à présent, le cadre international de référence en matière de développement durable pour les acteurs étatiques et non étatiques, publics et privés.

Les ODD sont au nombre de 17, articulés en 169 cibles et regroupés dans un programme universel pour le développement durable : l'Agenda 2030.

Depuis fin septembre 2019, la France s'est engagée au travers d'une feuille de route valant stratégie nationale de développement durable. Elle est structurée autour de **six enjeux prioritaires** :

- 1) **Agir pour une société juste** en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous.
- 2) **Transformer les modèles de sociétés** par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité.
- 3) **S'appuyer sur l'éducation et la formation** tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable.
- 4) **Agir pour la santé et le bien-être** de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable.
- 5) **Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD**, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale.
- 6) **Œuvrer au plan européen et international** en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.

**17 objectifs articulés
en 169 cibles et
regroupés dans un
programme universel
pour le développement
durable :
l'Agenda 2030.**



LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL L'ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE

Le dispositif de suivi et d'évaluation des Plans climat air énergie est défini par l'article 1-IV du décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif aux PCAET. Il prévoit une évaluation intermédiaire à 3 ans et une évaluation finale à 6 ans. Ces évaluations permettent d'établir un bilan **global de la mise en œuvre du Plan climat et d'identifier les axes d'amélioration à développer**.

Conformément à la réglementation, Toulouse Métropole a réalisé, en 2021, l'évaluation intermédiaire de son PCAET. Celle-ci porte sur les actions du programme 2018-2023 qui sont en cours de mise en œuvre.

UNE CONFÉRENCE CLIMAT COMME POINT DE DÉPART D'UN ACTE II DU PLAN CLIMAT

Le 20 janvier 2022, sous l'égide du Maire Président, Jean-Luc Moudenc, une conférence climat a été organisée par la Métropole, réunissant les élus métropolitain, les directeurs et directrices de Toulouse Métropole, les institutions (ADEME, Agence de l'eau, DREAL) ainsi que les membres des ateliers des idées du Plan climat de la Métropole (entreprises, associations, étudiants et communes métropolitaines). Cette conférence a permis de présenter le bilan à mi-parcours. Ce dernier montre que :

- La tendance de la production des énergies renouvelables et de récupération apparaît favorable pour atteindre l'objectif de doublement en 2030 ;
- Les trajectoires des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire sont globalement conformes aux objectifs de réduction des volumes fixés dans le Plan climat. Cependant, les dépassements récurrents des seuils réglementaires pour la protection de la santé sur le dioxyde d'azote (NO₂) et des objectifs de qualité de l'air sur les particules fines induisent la nécessité d'une action renforcée de la part de la Métropole en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air et de la réduction des émissions, essentiellement celles issues du transport routier ;
- Plus de 95% des actions prévues dans le plan d'action du Plan climat sont engagées.
- Les émissions de gaz à effet de serre par habitant ont baissé de 14 % entre 2008 et 2018 et devraient baisser de 28 % d'ici 2030. L'effort engagé est important mais il doit être maintenu et amplifié pour atteindre -40 % de GES à l'horizon 2030 sur le territoire ;
- La consommation d'énergie du territoire devrait baisser globalement de 4 % en 2030 avec le plan d'action du Plan climat. Là aussi, les efforts de réduction de la consommation d'énergie doivent être amplifiés pour atteindre la cible des -20 % en 2030 ;
- Des actions complémentaires sont à engager sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique. Un Programme d'actions complété et amplifié sera présenté en octobre 2022 pour répondre à ces enjeux; il constituera l'acte II du PCAET.

L'ensemble des résultats de l'évaluation et des recommandations sont consultables en ligne : toulouse-metropole.fr



En présence du Maire Président, Jean Luc Moudenc, cette conférence a permis également de réunir des experts nationaux, des élus métropolitains et des acteurs locaux autour des enjeux de la transition énergétique et écologique du territoire au travers de trois tables rondes traitant des thématiques suivantes :

Emissions de gaz à effet de serre

Cette table ronde a réuni Stephan Ambec, directeur de recherche à l'INRAE et professeur à Toulouse School of Economics, spécialiste de l'économie du climat ; Jean-Michel Soubeyroux, directeur adjoint scientifique à Météo France et François Chollet, vice-président de Toulouse Métropole chargé de l'écologie, du développement durable et de la transition énergétique.

Mix énergétique et énergies renouvelables

Cette table ronde a réuni Brice Lalonde, président de l'association Equilibre des énergies, ancien ministre de l'écologie et secrétaire d'État ; Benjamin Toullec, président de la SCIC CitoyenR et Jean-Pierre Gasc, maire de Quint-Fonsegrives et président de la commission Écologie développement durable et transition énergétique de Toulouse Métropole.

Modèle urbain et consommation foncière

Cette table ronde a réuni Sylvain Grisot, urbaniste auteur du « Manifeste pour un urbanisme circulaire » pour lutter contre l'étalement urbain, Marie-Christine Jaillet, présidente du conseil de développement de Toulouse Métropole et Annette Laigneau, vice-présidente de Toulouse Métropole, chargée de l'urbanisme et des projets urbains.

EN CONCLUSION DE CETTE CONFÉRENCE, LE MAIRE PRÉSIDENT JEAN-LUC MOUDENC A ANNONCÉ DE NOUVELLES MESURES POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE PRAGMATIQUE :

Pour des déplacements moins polluants

- doublement du budget alloué à la prime vélo
- mise en place d'un plan d'action en faveur de la logistique urbaine, pour accompagner les entreprises en matière de déplacements, livraisons...

Pour une meilleure gestion de la consommation d'énergie

- doublement du nombre de conseillers en rénovation énergétique, pour inciter à la rénovation des logements, quartier par quartier, commune par commune ;
- accompagnement technique pour la rénovation des bâtiments d'entreprises ;
- installation systématique de panneaux solaires sur les nouveaux bâtiments de la collectivité et poursuite de l'équipement en photovoltaïque des bâtiments existants ;
- renforcement du plan de rénovation énergétique du patrimoine des deux collectivités et généralisation de la démarche de commande publique plus éco-responsable, pour limiter l'impact écologique.

Prolonger la mobilisation autour de l'environnement

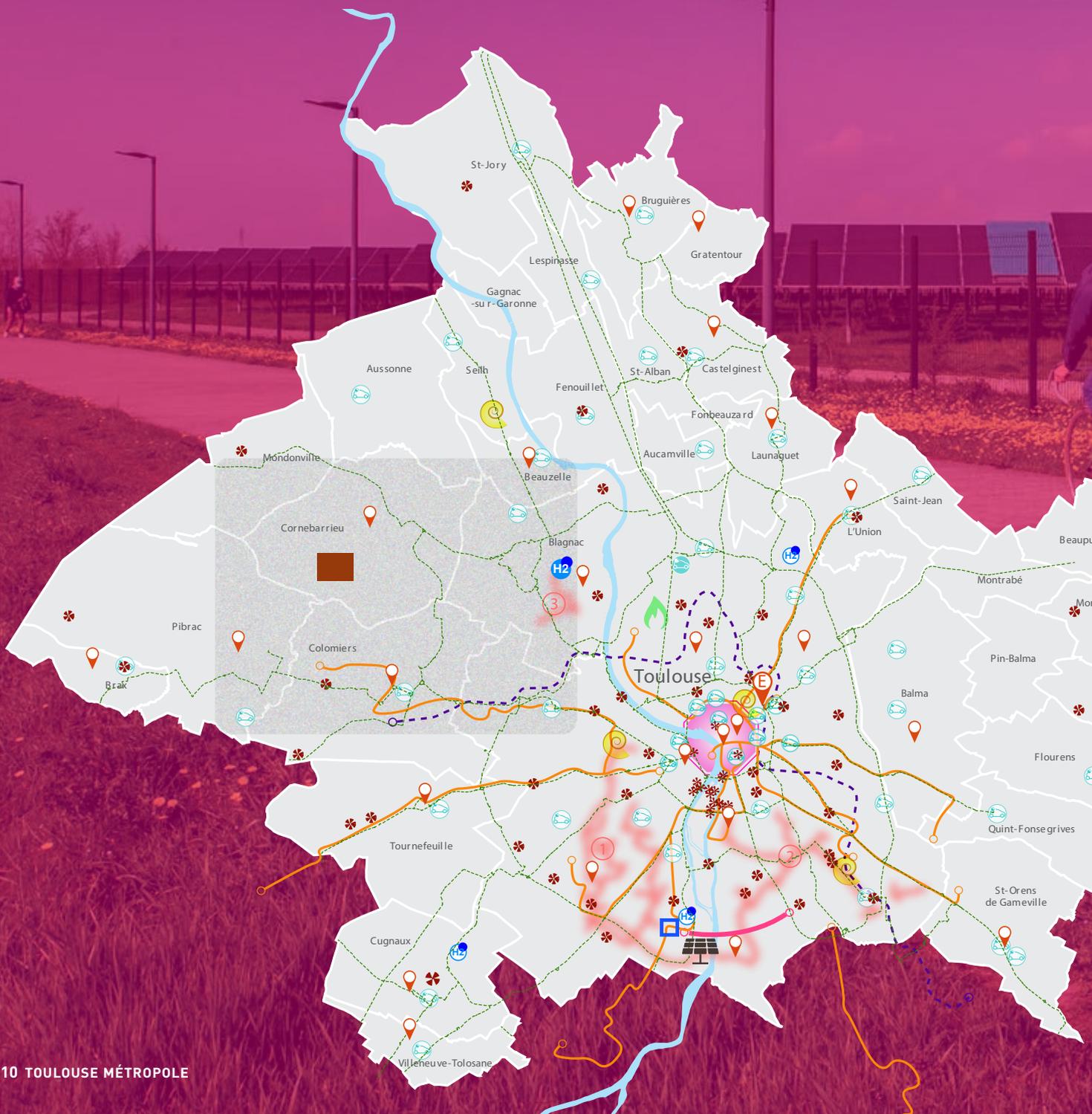
- la conférence sur le climat réunira désormais une fois par an des experts locaux et nationaux afin de suivre l'avancée du Plan pour le climat ;
- un dispositif de formation sur l'environnement sera mis en place au sein de la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole, pour impliquer agents et élus.

Afin de partager ces résultats et d'entamer une réflexion collective sur les évolutions et améliorations à apporter au PCAET, près quinze de réunions ont été organisées entre octobre 2021 et juin 2022. Elles ont rassemblé les services et les élus de la Métropole mais également les acteurs du territoire : associations, entreprises, étudiants, communes.

Ces ateliers ont permis d'engager un travail d'actualisation et de renforcement du programme d'action du Plan climat dans la perspective de proposer, à l'automne 2022, un acte II du PCAET métropolitain, annoncé par le Président de la Métropole lors de la conférence sur le climat.

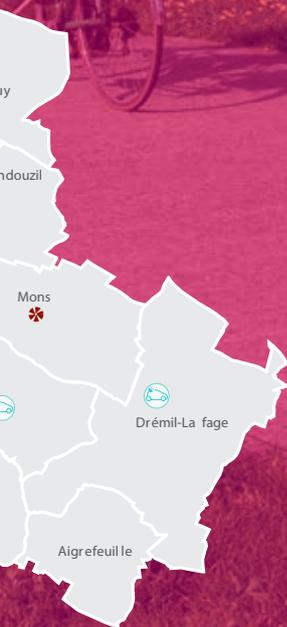


ÉNERGÉTIQUE



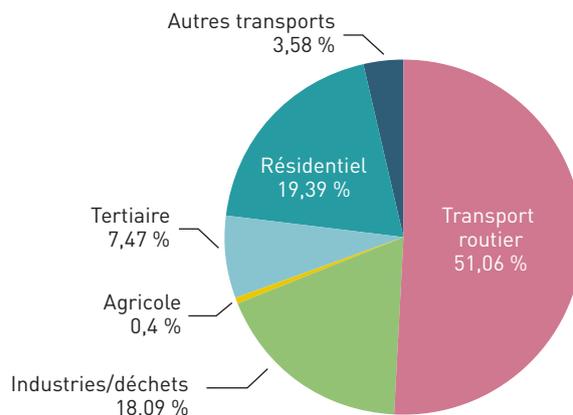
RELEVER LE DÉFI ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique constituent deux enjeux majeurs pour le territoire. Afin de réduire son empreinte carbone, la collectivité s'engage dans différentes politiques publiques structurantes : l'éco-rénovation des logements, les mobilités douces et alternatives à la voiture et le développement des énergies renouvelables.



	3 ^e ligne de métro
	Linéo
	Téléo
	Réseau Express Vélo (REV) au 5 septembre 2019
	Navette autonome Oncopole
	Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)
	Borne de recharge ultra rapide
	Station d'hydrogène vert existante
	Stations d'hydrogène vert en projet
	Réseaux de chaleur Urbain (RCU)
	RCU du Mirail
	RCU Toulouse Energie Durable
	RCU de Blagnac
	Maison de l'Energie
	Permanence Maison de l'Energie
	Production de Biogaz -Ginestous
	Quartiers Energie carbone
	Quartier bois et terre crue Monges Croix du sud
	Centrale photovoltaïque de l'Oncopole
	Capteurs météo
	Commute
	Octogone Toulousain : zone de rencontre

CLIMAT



Répartition par secteur des émissions de GES du territoire en 2019
(Source : Dernières données ATMO Occitanie disponibles au 1^{er} septembre 2022)

TOULOUSE MÉTROPOLE POURSUIT SA DÉMARCHÉ D'AMÉLIORATION PERMANENTE AVEC LE LABEL EUROPÉEN CIT'ERGIE

Depuis 2019 et l'obtention du label européen Cit'ergie (désormais label Climat-Air-Énergie), Toulouse Métropole est reconnue pour sa politique Air-énergie-climat. Via le programme d'action de son Plan climat air énergie territorial (PCAET), la Métropole poursuit l'avancement de ses actions dans ce dispositif, dans une optique d'amélioration continue.

La collectivité est accompagnée par un conseiller indépendant, qui évalue la politique publique menée selon un référentiel européen.



L'ensemble des domaines d'activité sont pris en compte et leurs progrès mesurés : planification territoriale, mobilité, organisation interne, gestion de l'énergie, du patrimoine, de l'eau et des déchets.

MIEUX CONNAITRE LES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS POUR MIEUX S'ADAPTER



Dans le cadre du Plan Climat, Toulouse Métropole s'est engagé à mettre en œuvre une stratégie d'adaptation au changement climatique. L'objectif est d'anticiper l'impact de ce dernier sur le territoire et réduire les vulnérabilités des personnes et des activités.

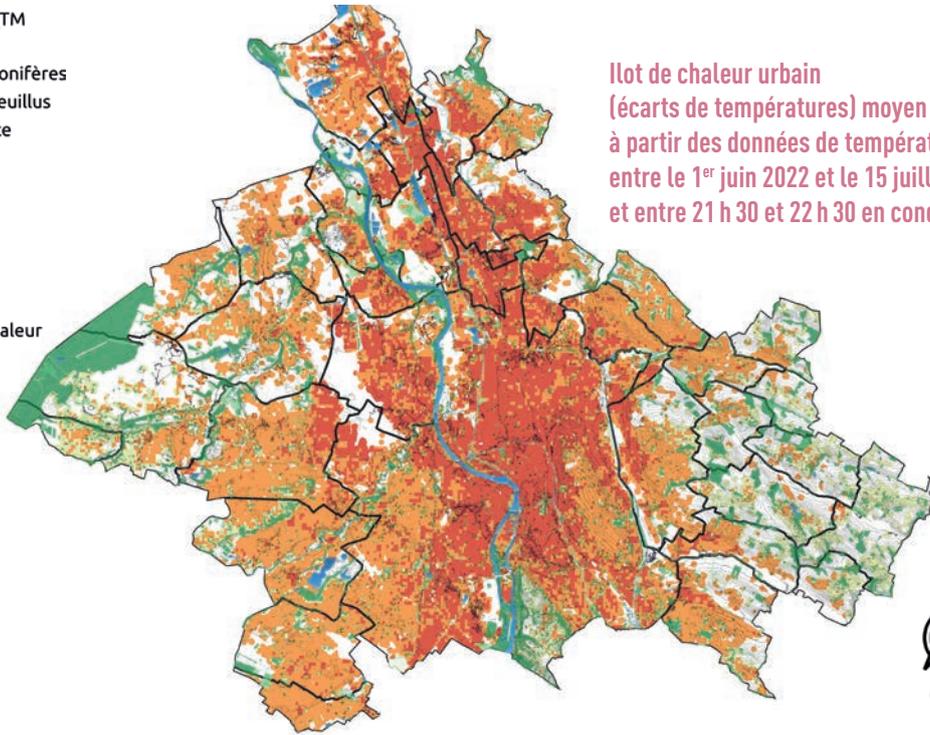
Depuis 2016, afin de disposer de données robustes, Toulouse Métropole a fait le choix de structurer un observatoire urbain environnemental basé sur un réseau de 76 capteurs météo. Toutes les 15 minutes, des

données sur la température, l'humidité, les précipitations, la force et la direction du vent, la pression atmosphérique sont disponibles et mises en ligne en Open Data sur le site de la Métropole.

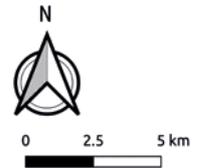
Grâce à une collaboration avec la Caisse des dépôts et consignation, des cartes sont mises à disposition. Ces données sont valorisées dans le cadre des projets d'aménagement et dans la gestion des ouvrages et espaces publics.



- Zones_de_vegetation_TM
- Bois
 - Forêt fermée de conifères
 - Forêt fermée de feuillus
 - Forêt fermée mixte
 - Forêt ouverte
 - Haie
 - Lande ligneuse
 - Peupleraie
 - Verger
 - Hydrographie
- Intensité de l'îlot de chaleur
- Faible (0-2°C)
 - Moyenne (2-3°C)
 - Forte (>3°C)



**Ilot de chaleur urbain
(écarts de températures) moyen modélisé
à partir des données de températures relevées
entre le 1^{er} juin 2022 et le 15 juillet 2022
et entre 21 h 30 et 22 h 30 en condition optimale.**



En juin et juillet 2022, des épisodes caniculaires ont marqué le début de l'été toulousain. Le réseau d'observation Toulouse Métropole a mesuré les températures en de nombreux points du territoire. La carte ci-dessus montre les variations de température sur le territoire lors de ces mois particuliers en termes météorologiques. Le phénomène présenté sur les cartes se nomme l'îlot de chaleur urbain (ICU), il montre l'écart de température entre les zones de références de

Bouconne et de Mondouzil et le reste du territoire. L'échelle va donc du 0°C d'écart dans ces zones de références à plus de 5°C dans le centre-ville. La plage horaire est celle correspondant au coucher du soleil, car c'est là que ce différentiel de température avec les zones de références est le plus important. Pour plus de lisibilité, les écarts de température sont catégorisés en ICU faible, présentant un écart de 0 à 2°C, moyen 2 à 3°C et fort, avec plus de 3°C.

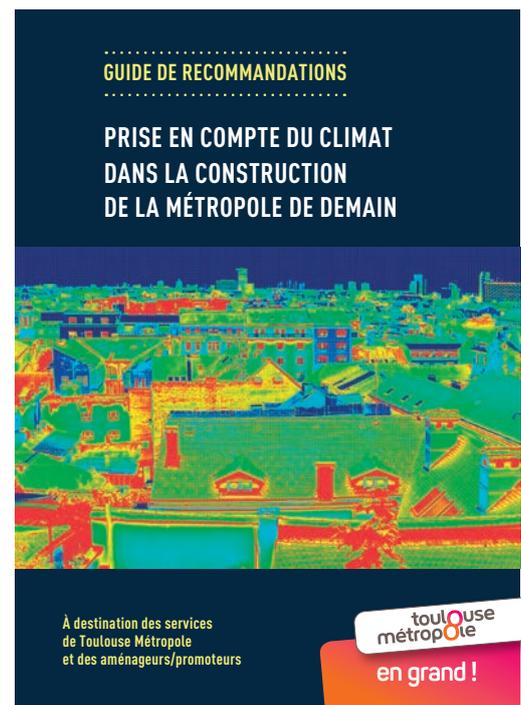
ZOOM

DES SOLUTIONS POUR LES FUTURS QUARTIERS

Le Centre national de recherches météorologiques, à Météo-France, est partenaire de Toulouse Métropole dans sa démarche. Ses chercheurs aident à produire des documents d'aide à la décision. En 2021, un guide de recommandations a été réalisé pour accompagner les services de la Métropole, les aménageurs et les promoteurs dans la construction de la ville de demain en prenant en compte le changement climatique.

Des cartes thématiques ont été produites, comme celles des îlots de chaleur urbain, qui permettent de caractériser les élévations localisées des températures de l'air dans les milieux les plus urbanisés par rapport à une référence plus rurale.

Un séminaire sur la question des îlots de chaleur urbains a été organisé en novembre 2021 en partenariat avec l'AUAT, le laboratoire du LISSST et Oppidea. En 2022, plusieurs ateliers d'application pratiques impliquant collectivités, services, élus, AUAT, université de Toulouse et bureaux d'études, sont organisés. L'objectif est de décliner de façon concrète et collective les solutions de lutte contre les ICU dans les futurs quartiers en construction ou en rénovation : Val d'Aran à Colomiers, Malepère à Toulouse, Grand Matabiau...



Un guide avec des solutions pour les futurs quartiers

► VERS UNE MÉTROPOLE SOBRE ET « BAS CARBONE »

LA MAISON DE L'ÉNERGIE OUVERTE, POUR DYNAMISER LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS



Sur le territoire de Toulouse Métropole, les deux principaux secteurs les plus consommateurs d'énergie et sources de gaz à effet de serre sont le transport et le résidentiel. Sur le résidentiel, l'enjeu de la rénovation énergétique des bâtiments est central : l'objectif est de passer à 7500 rénovations par an, contre 3000 actuellement.

Afin de porter cette ambition de Toulouse Métropole et guider au mieux les ménages, la Maison de l'Énergie est ouverte depuis le 6 avril 2022. Dans ce nouveau lieu dédié, situé Arche Marengo à Toulouse, le parcours de rénovation des ménages peut être accompagné, grâce aux conseillers présents, mais aussi grâce à l'appui des partenaires (ADIL31, CAPEB31, FBTP31*, la Région Occitanie...).

Les habitants peuvent aussi se rendre dans l'un des 23 accueils de proximité pour s'informer, répartis sur 17 communes de la Métropole (Balma, Beauzelle, Blagnac, Brax, Bruguières, Colomiers, Cornebarrieu, Cugnaux, L'Union, Launaguet, Fonbeauzard, Gratentour, Pibrac, Saint-Orens de Gameville, Tournefeuille, Toulouse, Villeneuve-Tolosane).

Concrètement, le guichet Toulouse Métropole Rénov' propose quatre types de conseil :

- Un conseil de 1^{er} niveau porté par Toulouse Métropole en partenariat avec l'ADIL31 ;
- Un accompagnement des ménages modestes et très modestes via le Programme « Logements performants » de Toulouse Métropole (financement ANAH) ;

- Un accompagnement des particuliers pour les projets de rénovation énergétique ambitieux (gain énergétique de 40% ou atteinte d'un niveau BBC Rénovation) via le dispositif Rénov'Occitanie (co-financement Région et Toulouse Métropole) ;
- Un accompagnement des particuliers pour les projets de rénovation globale (permettant d'intégrer de multiples aspects : confort, acoustique, qualité de vie, esthétique, extensions...) via le projet européen I-HEROS en partenariat avec les AROc (Architectes de la rénovation en Occitanie) et la CAPEB31.

Du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022, 4 000 conseils de premier niveau et 2 000 conseils de deuxième niveau ont été apportés pour les particuliers. Concernant les audits et sur la même période, 640 ont été restitués.

Des actions spécifiques à destination des copropriétés sont également réalisées. Elles seront renforcées à travers le programme CEE (Certificats d'économies d'énergie) « Rénovons Collectif », dont Toulouse Métropole a été lauréat début 2022.

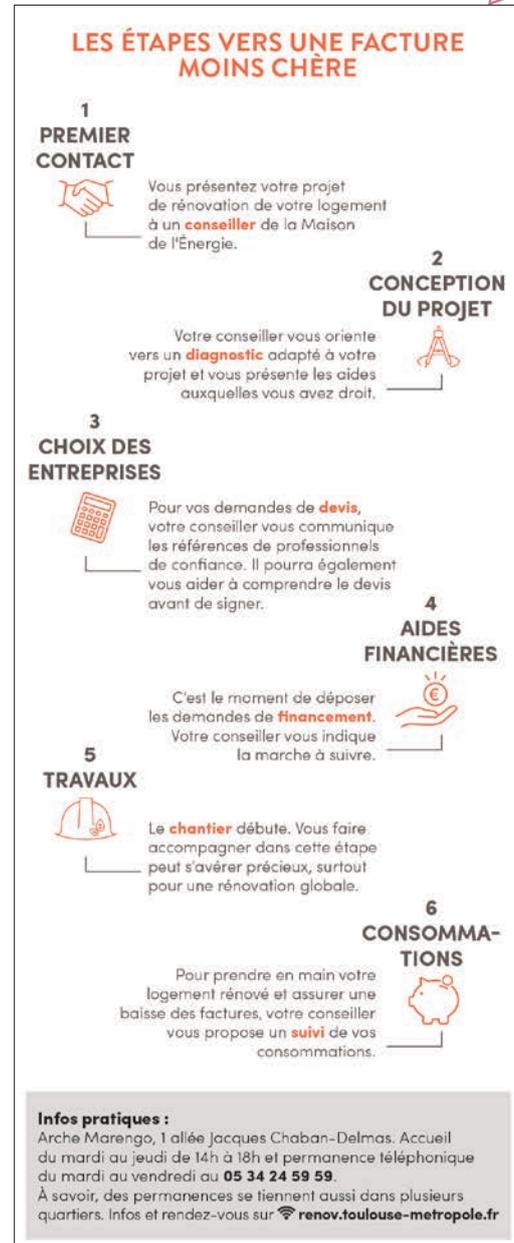
*Capeb : Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
ADIL : Agence départementale d'information sur le logement
FBTP : Fédération du bâtiment et des travaux publics.



Afin de définir les contours de la coopération entre Toulouse Métropole Rénov' et les entreprises locales, Toulouse Métropole a élaboré une charte d'engagement des professionnels, en partenariat avec la CMA31, la FBTP31, la CAPEB31, Envirobat Occitanie, les AROc et la Région Occitanie. L'objectif est d'instaurer une relation de confiance entre tous les acteurs impliqués. Cette charte limite notamment le recours aux intermédiaires et permet de valoriser les entreprises locales, via un annuaire de référencement accessible. L'outil sera diffusé aux particuliers fin 2022.

Véritable outil du guichet, le serveur vocal interactif de Toulouse Métropole Rénov' a reçu 3861 appels entre février et juin 2022. Il permet aux particuliers de dialoguer avec un serveur informatique à l'aide d'un téléphone et gère la prise en charge des appels entrants et les bascule vers le bon interlocuteur. Il permet également de fournir un premier niveau d'information.

Guichet de la Rénovation énergétique de Toulouse Métropole	Évolution 2020/2021	Évolution 2015/2021
Montant des travaux (millions d'€/an)	+39 %	+239 %
Emplois assurés grâce aux travaux réalisés /an	+40 %	+492 %
Energie économisée (MWh / an)	+40 %	+117 %
Émission de CO ₂ évitées /an (teq CO ₂)	+39 %	+116 %



LES 5 PRIMES POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre du Plan de relance pour l'emploi adopté fin 2020 par Toulouse Métropole, un dispositif de primes a été mis en place pour accélérer la transition énergétique. Ces primes ont vocation à créer des emplois non délocalisables et dynamiser l'économie locale, réduire la dépendance aux énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre, contribuer à une transition énergétique et solidaire du territoire.

Entre juin 2021 et juin 2022, ces cinq primes ont bénéficié à 3328 habitants, entreprises et associations. La Métropole a attribué 2,1 millions d'euros de primes, générant plus de 11,3 millions d'euros investis en retour dans plus de 800 entreprises du territoire.

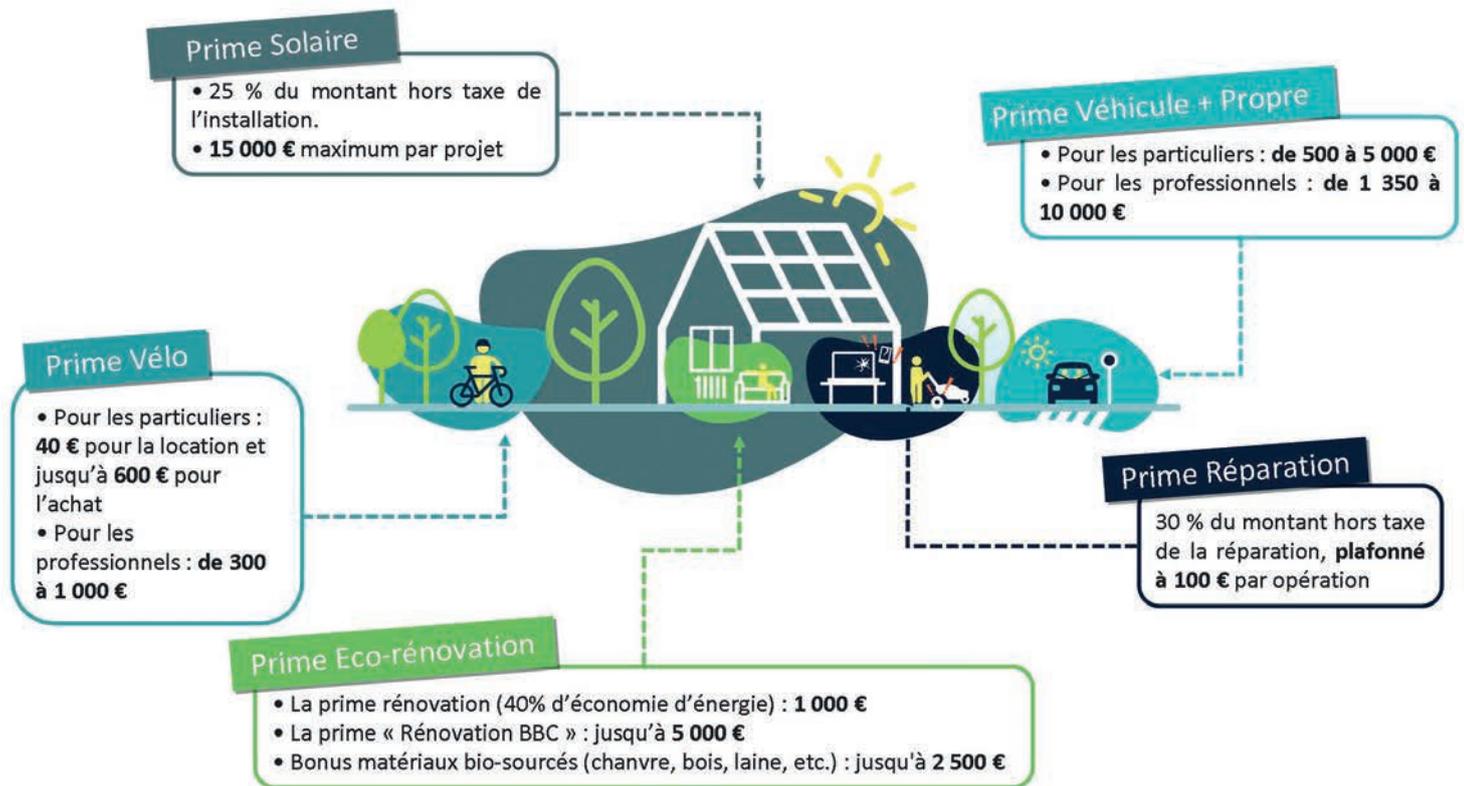
La prime solaire a permis de soutenir 382 installations sur un an.

2450 vélos ont été achetés grâce à **la prime vélo**.

La prime véhicule plus propre a soutenu l'achat de la part de 244 habitants et entreprises.

La prime éco-rénovation est venue soutenir 49 chantiers et 169 habitants ont obtenu **la prime réparation**.

En février 2022, les enseignements issus de la première année de mise en œuvre et des différentes concertations menées avec les mondes professionnel, associatif et les citoyens, ont permis à la Métropole d'adapter et d'étendre le champ d'application de ces primes.



Primes pour la transition écologique : toulouse-metropole.fr

Bilan des primes d'aides à la transition entre juin 2021 et juin 2022



Pour accompagner les professionnels dans le cadre de la mise en place de la Zone à faible émission (ZFE), Toulouse Métropole a choisi d'expérimenter, à partir du 1^{er} janvier 2022, une nouvelle condition d'attribution de la prime. Dorénavant, et pour l'année 2022 seulement, les professionnels pourront solliciter la prime pour l'achat d'un véhicule peu émissif (électrique, hybride, hydrogène, GPL ou GNV, Crit'Air 0 ou 1, neuf ou d'occasion), sans mise en rebut d'un véhicule polluant. La Prime vélo a été ouverte pour l'achat de vélos à assistance électrique classiques. Pour ces deux primes, le plafond d'éligibilité fixé à 50 salariés a été relevé à 250 salariés.

Les instruments de musique ont rejoint les objets éligibles à la prime Réparation, les chauffe-eau solaires les installations éligibles à la prime Solaire, plusieurs types d'audits sont maintenant acceptés pour obtenir la prime Rénovation.



L'AMÉNAGEMENT URBAIN À L'HEURE DU BAS CARBONE

Oppidea et Europolia constituent un pôle de compétences en aménagement pour les collectivités. Toulouse Métropole, actionnaire majoritaire, impulse la stratégie opérationnelle basée sur le développement durable, avec l'objectif de diminuer l'empreinte carbone des opérations d'aménagement.

La stratégie bas-carbone d'Oppidea et d'Europolia s'illustre notamment dans le label Écoquartier, dans la qualification de la production immobilière NF Habitat HQE (Haute

qualité environnementale) ou NF Construction tertiaire, ainsi que dans le label E+C- (Bâtiment à énergie positive et réduction carbone) mis en œuvre sur toutes les constructions. Depuis 2021, les ambitions des écoquartiers sont déclinées sur l'ensemble des opérations, notamment en matière de durabilité du bâti. Une attention particulière est portée à la conduite responsable des chantiers et au recours à des matériaux biosourcés ou aux énergies décarbonées.

ZOOM

QUATRE « QUARTIERS ÉNERGIE CARBONE » À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE



En novembre 2021, Oppidea et Europolia ont candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) «Quartier énergie carbone». Quatre de leurs projets ont été retenus: Laubis (Seilh), La Cartoucherie (Toulouse), Toulouse Aerospace (Toulouse) et Grand Matabiau quais d'Oc (Toulouse). Cette démarche permettra d'engager le bilan carbone de ces projets et d'identifier les leviers d'actions susceptibles d'être mis en œuvre pour améliorer leur trajectoire carbone.

Quartier Laubis, à Seilh, le programme des îlots A10-A12 attribué en 2021 au Groupe Pichet comprend 70 logements collectifs mixtes. Le projet s'appuie sur une conception bioclimatique et propose des façades en briques de terre crue ou cuite, loggias à ossature bois, menuiseries en bois et isolation en fibre de bois et ouate

de cellulose. Les toitures végétalisées et le recours aux énergies renouvelables (pompe à chaleur collective, poêles à granulés dans les maisons, panneaux photovoltaïques...) sont également de mise.

Dans le futur quartier Grand Matabiau quais d'Oc, à Toulouse, le volet urbain du projet développe une stratégie bas carbone pour les constructions: la première opération réalisée sur l'avenue de Lyon (23 500 m² de logements et bureaux) se veut très ambitieuse en la matière. Globalement, le quartier vise le label Écoquartier (voté en conseil métropolitain le 24 mars 2022) et les constructions respectent la norme E2/C2 et le palier 2025 de la réglementation RE 2020, qui accorde notamment une importance à la qualité de réalisation et d'usages.

QUALITÉ ET CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE AVANCÉES

Désireux de respecter la qualité et la performance des bâtiments attendues dans les opérations publiques par Toulouse Métropole, Oppidea et Europolia ont conclu des partenariats avec les organismes nationaux indépendants Cerqual et Certivea. Il s'agit d'inciter les acteurs de la fabrique urbaine (opérateurs, investisseurs, bureaux d'étude, équipes de maîtrise d'œuvre) à s'engager sur la certification NF Habitat HQE (Haute qualité environnementale).

100% des programmes de logements réalisés dans les opérations d'Oppidea sont ainsi engagés sur la certification NF Habitat HQE. Concernant le label E+C-, Oppidea, par son engagement systématique, porte 78% des projets E+C- de la Métropole de Toulouse. Le baromètre Qualitel a par ailleurs, démontré l'impact positif de ces démarches sur la qualité d'usage et les performances thermiques et acoustiques des logements certifiés.

Alors que la nouvelle réglementation environnementale RE2020 s'applique depuis le début de l'année 2022, Oppidea et Europolia ont renforcé en 2021 leur partenariat avec Cerqual Qualitel et Certivea. Il s'agit de maintenir le cap et le temps d'avance du territoire toulousain, dans un contexte toujours plus exigeant pour la filière de la construction dont l'empreinte doit être maîtrisée tout en accompagnant l'attractivité du territoire.

En parallèle, Oppidea et Europolia ont également décidé de rejoindre Envirobat-Occitanie afin de contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale des bâtiments et aménagements de la région. Les 200 adhérents et l'ensemble des professionnels de la filière BTP sont préparés aux évolutions des réglementations; ils sont accompagnés dans la maîtrise de nouveaux process bas carbone; ils favorisent l'émergence de nouvelles filières (matériaux géosourcés, biosourcés...).

Lexique :

- **Label E+C-** (Bâtiment à énergie positive et réduction carbone): Ce label d'État, lancé par le ministère du Logement en novembre 2016, préfigure la réglementation environnementale (RE 2020).



Il repose sur une nouvelle méthode de calcul et de nouveaux indicateurs pour évaluer non seulement la performance énergétique mais aussi la performance environnementale des bâtiments, dans le cadre d'une construction neuve. Il comporte plusieurs niveaux.

- **Réglementation RE 2020**: La loi Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) introduit une nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs en 2020, la RE2020. Son objectif est de poursuivre l'amélioration de la performance énergétique et du confort des constructions, tout en diminuant leur impact carbone. Le champ d'application de la RE2020 est proche de celui de la RT2012 et de l'expérimentation E+C-.
- **Norme NF Habitat HQE**: La certification NF Habitat – NF Habitat HQE, délivré par Qualitel, assure aux habitants la qualité de leur logement, avec des performances supérieures d'un point de vue: thermique, acoustique, luminosité naturelle, économie de charges, qualité de l'air intérieur, fonctionnalité, sécurité et respect de l'environnement.
- **Bâtiment NoWatt**: Dans le cadre d'un appel à projets mené en 2018-2019, la région Occitanie a labellisé une sélection d'opérations de construction ou de rénovation limitant leur empreinte énergétique tout au long du cycle de vie, de l'extraction des ressources à la fin de vie du bâtiment.

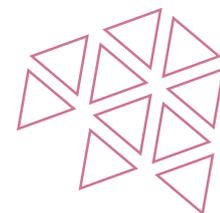
ZOOM

LES HALLES DE LA CARTOUCHERIE LABELLISÉES « NOWATT »

Au cœur de l'écoquartier toulousain, les anciennes Halles de la Cartoucherie sont le marqueur identitaire fort du quartier. En 2021, leur réhabilitation a commencé pour les transformer en un tiers-lieu innovant de 13500 m², avec création d'une halle gourmande, d'un espace de coworking, d'un pôle sportif, d'un pôle culturel et d'une salle de spectacle.

Conçu par les cabinets Chloé Bodart – Construire et l'agence toulousaine OECO et

mis en œuvre par le groupe Redman, le projet est labellisé « Bâtiment NoWatt » par la région Occitanie et intègre une importante démarche de performance énergétique et bas carbone. Dans les choix des matériaux, les logiques de construction ou la sélection des prestataires, la démarche globale de réhabilitation du site a absorbé plusieurs critères afin d'en faire un exemple en termes de bâtiment économe, responsable et à faible empreinte énergétique.



ET AUSSI

OSSATURE BOIS ET TERRE CRUE À MONGES CROIX DU SUD



Dans la commune de Cornebarrieu, le quartier Monges Croix du Sud s'organise autour d'un vaste parc central de 12 ha. Ici, Le programme « Carré Flore » dont la construction a commencé en 2021 pour une livraison au 1^{er} semestre 2023, est composé de quatre bâtiments accueillant 90 logements mixtes, dont 30% de logements sociaux. Le projet développe deux modes constructifs innovants et vertueux, qui s'appuient sur des matériaux bio et géo-sourcés :

Les logements collectifs sont construits en ossature bois porteuse de plancher béton bas carbone.

Les logements individuels et intermédiaires sont principalement construits en briques de terre crue locale.

Des panneaux photovoltaïques et des systèmes mixtes solaire et gaz permettent de réduire la consommation d'énergie à hauteur de 76% par rapport à un projet classique. Le recours à des matériaux naturels et à l'énergie solaire font baisser de 44% l'empreinte carbone de l'opération.

Le bâtiment, lauréat 2020 de l'appel à projets « NoWatt » lancé par la région Occitanie, devrait atteindre le label NF HABITAT HQE E3C1.



© Green City Immobilier

▶ ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

MISE EN SERVICE DE L'UNITÉ DE MÉTHANISATION PRODUISANT DU « GAZ VERT » À GINESTOUS



© N. Granena



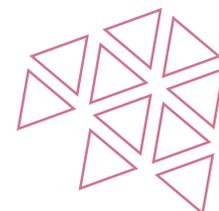
L'unité de méthanisation des boues et de valorisation énergétique du biogaz, baptisée Energibio Ginestous Garonne, a été inaugurée le 15 novembre 2021. Sur l'année, 39,2 GWh ont été injectés dans le réseau de gaz (GrDF), l'équivalent de la consommation d'une ville de 9 500 habitants. Il s'agit de la plus grande installation de production de biométhane à partir de boues de station d'épuration de France.

À travers ce projet, initié en 2015 et d'un montant global de 28 millions d'euros, aidé à hauteur de 10 millions d'euros par l'Agence de l'eau, l'ADEME et la Région, la Métropole poursuit son ambition de transformer la station d'épuration de Ginestous-Garonne en une station vertueuse et économe, produisant une énergie verte directement utilisable par les habitants de la Métropole.

Le second objectif de cette installation est de réduire de moitié la quantité de boues à traiter et à éliminer. Ainsi, en 2021, la méthanisation des boues produites sur la station d'épuration a permis de diviser par deux le tonnage de boues à éliminer. Cette diminution importante du volume de boues à traiter a permis l'arrêt définitif de la plateforme de compostage des boues de Candélie en mai 2021, mettant ainsi fin aux nuisances olfactives résiduelles générées par cet équipement.



© B. Alach



LA PLUS GRANDE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE FRANÇAISE EN MILIEU URBAIN



La centrale photovoltaïque implantée sur le site de l'Oncopole compte 35 000 panneaux solaires installés sur des terrains de l'ancienne usine AZF. Cette opération participe à la reconversion d'une partie du site ainsi qu'à la démarche métropolitaine en matière de transition énergétique. Cette centrale au sol peut assurer la fourniture d'une consommation électrique de 4 100 foyers.

En 2021, elle a produit 19 GWh. Ce projet a été porté par une société de projet composée de : la Régie municipale d'électricité de Toulouse (RMET), Toulouse Métropole, l'Agence régionale de l'énergie et du climat de la région Occitanie (AREC), le développeur privé Urbasolar et Citoy'enR. La participation de Citoy'enR à ce projet permet de mobiliser les citoyens en les associant concrètement dans la transition énergétique en local.



Centrale photovoltaïque de l'oncopole	2021
Électricité produite livrée au réseau (GWh)	19

ZOOM

DES PANNEAUX SOLAIRES SUR CHAQUE BÂTIMENT NEUF OU RÉNOVATION LOURDE

Dans le cadre de l'effort engagé pour l'efficacité énergétique du bâti et la production d'énergie renouvelable associée, Toulouse Métropole a fait le choix de mettre en place, pour la majorité des rénovations lourdes de bâtiment public, comme pour toute construction neuve, une installation photovoltaïque.

Ces panneaux solaires représentent, sur la période considérée (juin 2021 à juin 2022), 20 kWc de puissance installée : ils assurent désormais une production électrique annuelle de 24 MWh par an.

Un plan de financement de 8,8 millions d'€ est engagé sur la période du mandat pour les projets de constructions neuves, ce qui portera la puissance finale installée à 5,9 MWc sur l'ensemble des opérations. La production totale annuelle d'énergie sera de 7 200 MWh, à terme.

Cette énergie permettra de compenser les consommations énergétiques propres aux projets, tout en effaçant une partie de la consommation des bâtiments existants alentours, grâce au dispositif d'autoconsommation collective mis en œuvre.

DES RÉSEAUX DE CHALEUR TOUJOURS EN EXTENSION



- La mobilisation de sources d'énergie locales, territoriales contribue à l'économie locale ;
- La qualité de l'air et la maîtrise des émissions polluantes sur les productions centralisées soumises à des quotas très stricts compte tenu de leurs tailles significatives ;
- La chaleur directement utilisable par les usagers : centralisation de la maintenance ;
- L'approche technico-économique réalisée systématiquement en coût global par les porteurs de projets avant le lancement (investissement et exploitation) ;

Doubler la part des énergies renouvelables locales dans la consommation d'énergie du territoire est l'un des objectifs du PCAET de Toulouse Métropole. Afin d'y parvenir d'ici 2030, Toulouse Métropole va étendre et optimiser encore ses réseaux de chaleur et de froid sur son territoire.

Ces réseaux sont principalement alimentés par des énergies renouvelables et de récupération, comme la chaleur issue de l'incinération des déchets, la géothermie ou la biomasse.

Le réseau de chaleur de Blagnac : biomasse et géothermie

La construction de la chaufferie biomasse (bois) s'est achevée en avril 2021, à proximité de l'aéroport de Toulouse-Blagnac. Elle fonctionne sans incident depuis. Reliée au réseau de chaleur géothermique du Ritouret, sa puissance de 1,6 MW permettra d'augmenter le taux d'énergie renouvelable du réseau de 60 % à 74 % et d'alimenter de nouveaux bâtiments, dont une partie de ceux de l'aéroport. Ce réseau est alimenté par de la géothermie profonde (à 1500 m). Il s'étend sur près de 4 km et dessert près de 2000 équivalent-logements. Une réflexion est en cours pour étendre ce réseau sur d'autres zones de la commune de Blagnac.

Chiffres clés du réseau :

- Plus de 5,5 km de longueur,
- 2000 équivalents logements raccordés,
- 17 GWh de chaleur livrée par le réseau chaque année en moyenne,
- Permet d'éviter l'émission de 4 000 t de CO₂ par an par rapport à un chauffage au gaz,

Le réseau de Toulouse-Mirail : la chaleur fatale de l'incinération valorisée.

Il est le plus ancien réseau de la Métropole et alimente plusieurs dizaines de milliers de Toulousains du Sud-Ouest de la ville, grâce à la chaleur produite par l'usine d'incinération Setmi. Avec un taux d'énergie renouvelable et de récupération de 99 %, ce réseau est particulièrement vertueux.

Réseaux de chaleur urbains de Toulouse Métropole (Le Mirail, Plaine Campus, Blagnac)	Évolution 2020/2021	Évolution 2017/2021
Puissance souscrite (MW)	+3 %	+33 %
Énergie livrée en sous-station (GWh)	+14 %	+50 %



Plusieurs atouts sont à mettre à l'actif des réseaux de chaleur, y compris pour les quartiers neufs :

La stabilité des prix de vente de la chaleur livrée (d'autant plus importante que la part des énergies renouvelables et de récupération sur le réseau est élevée). Cette stabilité a été particulièrement visible dans le contexte de hausse très forte des tarifs du gaz naturel due au contexte géopolitique européen.

L'évolution vers un mode de chauffage vertueux (+ de 50 % d'énergies renouvelables et de récupération EnRR). Il suffit d'une seule décision d'investissement pour faire passer plusieurs milliers de logements d'un mode de chauffage fossile aux énergies renouvelables ;



Après l'extension du réseau à la Zac Cartoucherie et le raccordement de nouveaux bâtiments comme la salle de spectacle du Zénith en 2020, le réseau étend encore sa toile. Il achève ainsi son extension vers le CHU Purpan. L'hôpital utilisera la chaleur de l'incinérateur pour la production d'eau chaude sanitaire en été, évitant le recours à sa chaufferie biomasse pendant cette période. Les travaux de raccordement devraient être achevés au cours de l'été 2022. D'autres raccordements se poursuivent, avec en particulier la branche Cartoucherie – Roquemaurel sur laquelle plusieurs résidences et équipements vont être connectés.

Chiffres clés du réseau :

- Plus de 42 km de longueur,
- 19 000 équivalents logements raccordés,
- 179 GWh de chaleur livrés chaque année en moyenne,
- Permet d'éviter l'émission de 46 000 t de CO₂ par an par rapport à un chauffage au gaz.

Le réseau de chaleur Toulouse Energie Durable Clément Ader raccordé

Mis en service fin 2019, le réseau de chaleur TED (Toulouse énergie durable) a été étendu sur la zone est de la Métropole. Celui-ci valorise la chaleur produite par l'usine d'incinération Setmi et dispose d'un appoint par une chaufferie au gaz située à Montaudran Aerospace. La chaleur issue du supercalculateur du centre de recherche Clément Ader va également être valorisée, grâce à une « boucle d'eau tempérée ».

Dans ce cas, le principe est basé sur la récupération des calories produites pour le refroidissement du bâtiment qui abrite le supercalculateur. Le raccordement va être réalisé courant 2022. En 2022 également, le réseau de chaleur TED sera étendu jusqu'à la Zac Malepère (au sud-est de Toulouse), avec près de 6 km de réseau supplémentaires.

En avril 2021, Toulouse Métropole a approuvé le principe de l'extension du réseau TED vers l'île du Ramier à horizon 2023-2024. Au terme de son développement, le réseau alimentera environ 15 000 équivalents logements, notamment dans les Zac d'Empalot, de Toulouse Aerospace et au CHU Rangueil.

Chiffres clés du réseau :

- Plus de 31 km de longueur,
- 8 000 équivalents logements raccordés,
- 72 GWh de chaleur livrée chaque année en moyenne,
- Permet d'éviter l'émission de 18 000 t de CO₂ par an par rapport à un chauffage au gaz,
- Les réseaux de Toulouse Métropole récompensés.

Les réseaux de Toulouse Métropole récompensés

Les réseaux de chaleur urbains du Mirail et de Blagnac disposent depuis 2020 du label « Ecoréseau de chaleur » de l'association de collectivités locales Amorce. Celui-ci vient distinguer la qualité de réseaux de chaleur exemplaires sur les plans environnemental, économique et social. En 2021, c'est le réseau TED qui a reçu cette distinction.

▶ LES MOBILITÉS DOUCES ET ACTIVES ENCOURAGÉES

La collectivité poursuit son engagement pour renforcer l'usage des modes de déplacement doux et des transports en commun.

UN PLAN VÉLO POUR FAVORISER LA PRATIQUE

Plusieurs nouveaux aménagements cyclables et le développement des itinéraires ont marqué l'année 2021 à l'échelle de Toulouse et de son aire urbaine. Ils permettent d'améliorer les conditions de circulation, au bénéfice de la sécurité et de l'agrément des usagers. L'objectif est d'augmenter la pratique des modes doux (marche à pieds, vélo) pour des déplacements quotidiens domicile – travail comme des activités de loisirs.

À cette fin, le budget affecté au réseau cyclable structurant (2021-2026), atteint une ambition de 100 millions d'euros.

À l'échelle de la Métropole, le réseau cyclable compte 672 km fin 2021. Il a été augmenté de 7,9 km en 2021 sur le territoire métropolitain : 268 m de vélo rue, 2 274 m de voies vertes, 3 338 m de pistes cyclables, 2 014 m de chaussée à voie centrale banalisée et 38 m pour la passerelle du Touch.

Parmi les réalisations marquantes, les pistes cyclables du canal latéral (entre le pont Bowstring et la Glacière, en incluant la jonction avec Ernest-Wallon) ont été entretenues et une nouvelle piste a été créée (de l'avenue Eisenhower jusqu'à La Ramée).





Piéton et circulation apaisée	Évolution 2020/2021	Évolution 2015/2021
Zones 30 (Km)	+3%	+24%
Zones de rencontre (km)	+3%	+236%
Aires piétonnes (km)	+2%	+38%

Vélo	Évolution 2020/2021	Évolution 2015/2021
Réseau cyclable vélo (km) (hors réseau vert)	+1%	+11%
Nombre de places de stationnement vélo sur l'espace public - total	+6%	-*
Nombre de locations Vélo Toulouse en millions	+17%	-22%

*Inventaire commencé en 2018

Par ailleurs, lors de la crise sanitaire, entre avril et juillet 2020, Toulouse Métropole avait ouvert de nouvelles voies cyclables de transition. En 2021, plusieurs de ces aménagements cyclables sont devenus pérennes sur Toulouse : avenue-Jean Rieux, boulevard Silvio-Trentin avenue de Grande-Bretagne et avenue Etienne-Billières...

Toulouse Métropole compte par ailleurs 285 km de réseau vert, un ensemble de chemins et de sentiers propices à la marche à pieds ou à vélo.

L'offre de vélo participe à la dynamique de la politique vélo. En 2021, 3,54 millions de locations de vélo en libre-service ont été enregistrées par VélÔ Toulouse (voir plus bas). Par ailleurs Toulouse Métropole incite à l'achat de bicyclette : la prime vélo a permis, en 2021, la mise en circulation de 2450 vélos sur le territoire.

ZOOM

LE RÉSEAU EXPRESS VÉLO (REV) MAILLE PROGRESSIVEMENT LE TERRITOIRE

Ce réseau cyclable à haut niveau de qualité a connu une première avancée importante en juillet 2021 : le budget affecté sur le mandat 2021-2026 a été voté. Une ambition de 100 millions sera dédiée aux aménagements cyclables structurants et au réseau express vélo, REV. La volonté est d'offrir aux non-cyclistes l'envie d'essayer un trajet à vélo en toute sécurité et confort, mais aussi aux cyclistes l'occasion d'effectuer rapidement un trajet domicile-travail plus long. L'infrastructure se traduit généralement par deux larges pistes cyclables unidirectionnelles ou une large piste bidirectionnelle, ainsi que des services vélos associés.

Le lancement des premières études du REV ont démarré, permettant de mettre en avant des priorisations. À la suite de cela, cinq ateliers

territoriaux avec les élus concernés ont été organisés entre octobre et décembre 2021 afin de consolider et d'ajuster la programmation du mandat.

Plusieurs tronçons du REV ou du réseau cyclable structurant ont été aménagés : giratoire boulevard de l'Europe à Toulouse (entrée CNES) (REV 1); route de Bessières à L'Union (section acacias-Violette) (niv2); avenue Monnet à Colomiers (REV 9); avenue Léo-Lagrange à Cugnaux (REV 5); boulevard Gaussens à Toulouse (REV 9); boulevard Monplaisir à Toulouse (REV 2); liaison Flourens - axe Balma / Mons / Pin Balma (niv2); chemin de Gabardie à Toulouse (Réseau structurant de niveau 2); place de la Daurade à Toulouse (Réseau structurant de niveau 2).

DÉCOUVREZ LES 13 LIGNES DU PROJET

rev
RÉSEAU EXPRESS VÉLO



Carte au 5 septembre 2019 (Source Tisséo)

ZOOM

BIENTÔT PLUS DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE, SUR UNE ZONE PLUS ÉTENDUE



Le code des Transports a évolué avec la loi d'Orientation des mobilités. Tisséo Collectivités est devenu compétent pour organiser des services relatifs aux mobilités actives. Dans ce cadre, le marché service vélos en libre-service (VéloToulouse), attribué en délégation de service public (DSP), arrive à échéance en juillet 2023. Jusqu'ici portée par la Mairie de Toulouse, la compétence sera dorénavant assurée par Tisséo Collectivités, avec l'expérience des services de Toulouse et de la Métropole.

L'ambition du prochain marché, de 10 ans minimum, est de maintenir le service sur la commune de Toulouse (283 stations et 2 600 vélos) mais également de le déployer sur plusieurs faubourgs de Toulouse et communes limitrophes. L'objectif est d'accompagner un report modal conséquent, en atteignant 475 stations et 3 825 vélos (maximum du marché fixé à 4 000 vélos répartis sur 500 stations). L'appel à candidatures a été publié le 14 janvier 2022 et la sélection des candidats est programmée à l'été 2022.



La délégation de service public va moderniser l'offre actuelle. L'ensemble des services sera digitalisé, avec application digitale, site Internet et interfaçage avec l'application Tisséo. L'arrivée de vélos à assistance électrique (VAE) aux côtés des vélos mécaniques, concernera un vélo sur deux de la flotte. Le nombre de vélos à assistance électrique pourra évoluer en fonction du succès, avec une possibilité de monter à 75 % de la flotte, voire à 100 % sous certaines conditions. L'installation du nouveau service est prévue durant l'été 2024. La date de mise en service est prévue au 1^{er} septembre 2024.

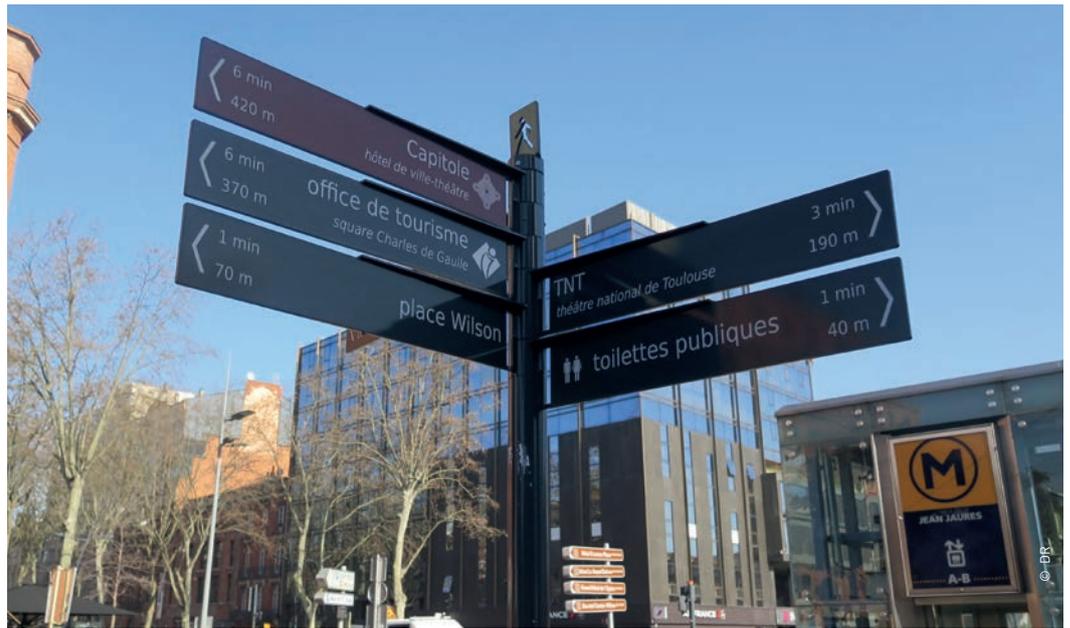
ET AUSSI

LA SIGNALÉTIQUE PIÉTONNE RENOUVELÉE



En 2021, Tisséo a réuni le premier comité de pilotage du schéma directeur piéton d'agglomération. Un guide des bonnes pratiques a été rédigé par l'Agence d'urbanisme et d'aménagement du territoire (AUAT). En ce qui concerne la signalétique piétonne, la place Occitane, les allées Jean-Jaurès, Matabiau, la place Saint-Cyprien, le cours Dillon et la rue Raymond IV ont été équipées en 2021. Concrètement, 552 panneaux de jalonnement piéton avec temps de parcours ont été installés au centre-ville.

L'accompagnement à la mise en œuvre et au suivi des Pédibus sur les communes de la Métropole se poursuit. 5 nouvelles écoles ont été accompagnées en 2021 : l'école des Perséides (Blagnac) et les écoles Jean-Macé, Jean-Jaurès, Jacquier et Maje (Toulouse). L'école Borde d'olivier à l'Union, a testé les lignes avant une mise en œuvre en 2022.



▶ DES TRANSPORTS EN COMMUN DÉMULTIPLIÉS ET INNOVANTS

Le développement des transports en commun se poursuit sur la Métropole, tout comme le maillage toujours plus serré du territoire, afin de disposer d'une offre efficace pour se déplacer. Les grands projets de la 3^e ligne du métro et de la ligne ferroviaire à grande vitesse entre Bordeaux et Toulouse ont également progressé en 2021.

LA 3^e LIGNE DE MÉTRO DISPOSE DE L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DEPUIS AVRIL 2022



Le dossier préparé par Tisséo, auquel Toulouse Métropole a contribué, avait été déposé auprès des services de l'État le 15 janvier 2021, pour instruction officielle. Celui-ci présente les impacts du projet de la 3^e ligne de métro sur certains domaines (nature - espèces protégées - bâtis classés - zones inondables...) ainsi que les mesures d'évitement, de réduction et de compensation mises en œuvre par Tisséo Collectivités.

Une enquête publique s'est déroulée du 15 décembre 2021 au 28 janvier 2022. Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête, rendus publics en mars 2022, traitent des thématiques relatives à l'eau et aux milieux aquatiques, aux enjeux patrimoniaux et à la protection de l'environnement. Il est mis en avant que :

- Les études sur l'environnement et la biodiversité ont été menées sur deux années ou cycles biologiques et ont permis de caractériser et de



hiérarchiser les enjeux de biodiversité de façon précise,

- Les mesures de réduction et compensation relatives aux impacts sur les habitats pour les espèces sauvages ont été validées par le Conseil national pour la nature,
- Plus de deux arbres seront plantés pour un arbre abattu, en cohérence avec le « Plan arbres » de la ville de Toulouse,
- Aucune zone protégée (ZNIEFF, NATURA 2000...) n'est concernée directement par le projet.

La densification urbaine induite par le projet

pourrait économiser entre 200 et 400 ha de foncier. Sur ces bases, l'arrêté d'autorisation environnementale a été émis en avril 2022.

Toulouse Métropole a engagé les premières études travaux de dévoiement des réseaux pour libérer l'espace nécessaire à la construction de la ligne. La relocalisation d'activités de la collectivité pour libérer les emprises foncières est également démarrée. L'arrivée du métro dans les quartiers est également accompagnée, au travers de l'approbation du pacte urbain, d'études d'insertion des stations dans l'espace public et d'anticipation du stationnement sur le corridor de la ligne.



Image d'étude - mai 2022 - concertation prévue avec les habitants en 2023

LE TÉLÉPHÉRIQUE URBAIN TÉLÉO MIS EN SERVICE



Le plus long téléphérique de France est entré en fonction le 13 mai 2022 à Toulouse. Le nouvel équipement dessert trois pôles majeurs, l'Oncopole, l'hôpital de Rangueil et l'université Paul-Sabatier, en seulement 10 minutes, contre 30 en voiture.

Les équipes ont réceptionné les cabines au cours de l'été 2021, lorsque le garage atelier qui jouxte la station Université Paul Sabatier a pu les accueillir. La fin d'année 2021, a donné lieu aux essais internes de l'entreprise, puis aux essais unitaires du système câble/cabines avec l'appui du Service technique des remontées mécaniques

et des transports guidés fin janvier 2022. Les essais finaux ont été menés en mars 2022, avant la marche à blanc de l'installation en avril 2022, ainsi que les essais évacuation et incendie.

Maillon de la ceinture sud de l'agglomération toulousaine, Téléo est connecté aux lignes structurantes du réseau de transport, telles que le métro (ligne B) et le Linéo 5. Téléo peut transporter jusqu'à 1 500 voyageurs/heure/sens. 8 000 voyageurs sont attendus quotidiennement. Au 6 juin, 140 000 validations avaient déjà été enregistrées et la fréquentation moyenne atteint 7 000 à 7 500 voyageurs par jour.



Équipé d'une motorisation 100 % électrique, Téléo est 30 fois moins polluant que la voiture. Il est très silencieux et affiche l'empreinte énergétique la plus faible de tous les moyens de transports en commun de la Métropole.

Le téléphérique n'occupe par ailleurs qu'une faible emprise au sol, avec ses 5 pylônes.

La prise en compte des enjeux de biodiversité a été au centre de toute la conduite du chantier et de l'intégration de l'équipement à son environnement, la vallée de la Garonne survolée étant située dans la réserve naturelle Garonne-Ariège.

Des écologues ont été régulièrement consultés afin de s'assurer que l'infrastructure nouvelle ne perturbe pas la vie d'espèces protégées. Des mesures d'évitement, de réduction mais aussi de compensation des impacts environnementaux ont été adoptées.

ZOOM

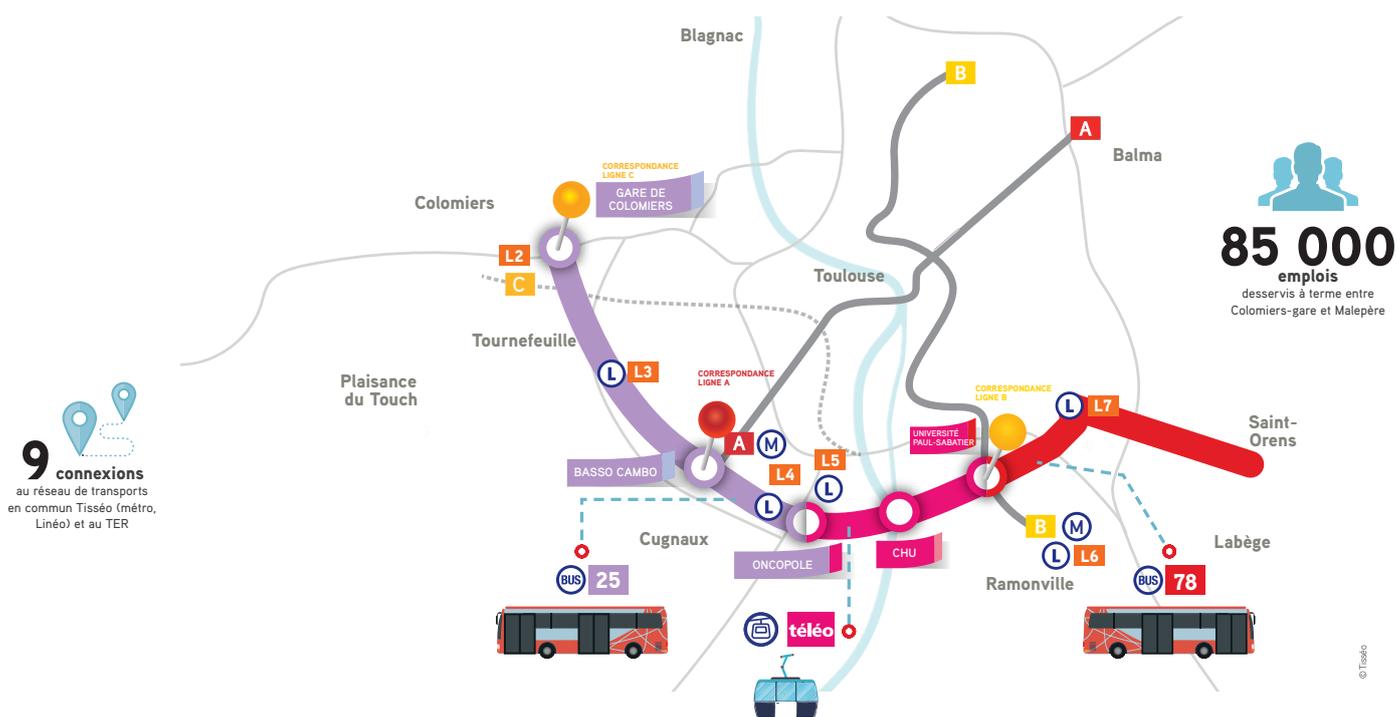
UNE « CEINTURE SUD » ENTRE MALEPÈRE ET COLOMIERS GARE

Un véritable croissant connecte désormais tout le sud de l'agglomération toulousaine, d'est en ouest, en connectant les lignes de bus 25 et 78 au nouveau téléphérique.

La ligne 25 constitue le maillon ouest de cette ceinture. Cet axe transversal de 15 km dessert les bassins d'emploi du Sud-Ouest entre l'Oncopole, Basso Cambo et Colomiers, soit 85 000 salariés. Ligne à forte fréquence, avec un passage toutes les 10 minutes en heure

de pointe, elle se connecte au téléphérique urbain Téléo, à l'Oncopole. Elle transporte quotidiennement 1 700 voyageurs et devrait atteindre 3 000 voyageurs par jour à terme. Téléo assure le maillon central de la ceinture sud. À l'est, c'est la ligne de bus 78 qui relie l'Université Paul Sabatier au secteur de Malepère : 90 % du trajet est assuré sur des voies réservées.

La ceinture sud compte par ailleurs neuf connexions avec le réseau structurant Métro, TER et Linéo.





UNE OFFRE DE LIGNES DE BUS TOUJOURS PLUS ÉTOFFÉE



Face à l'accélération de l'aménagement urbain et la progression sensible des déplacements, le maillage du territoire par des lignes de bus se poursuit. Toulouse Métropole a accompagné Tisséo dans la mise en œuvre de plusieurs lignes de transports en commun structurantes en 2021.

Au Nord de Toulouse, les travaux du Linéo 10 se sont poursuivis et sont réalisés à 75 % par rapport au programme prévu. Le calendrier de la mise en service est respecté et le lancement est prévu en septembre 2022. Par ailleurs, des études de faisabilité de la Ligne Express Nord sont menées, afin de desservir les communes du Nord et connectant Borderouge à Montberon.

Le futur Linéo 12 (Borderouge-Ranguueil) fait l'objet d'études et un aménagement provisoire sur l'avenue de Lavaur a été réalisé en avril 2021.

Il permet la déviation du Linéo 9 durant les travaux prévus sur l'axe du faubourg Bonnefoy (3^e ligne de métro) et préfigure l'aménagement définitif. Une étude a également été initiée sur le chemin du Château de l'Hers afin de rechercher une solution pour améliorer la circulation des piétons sur cet axe. Des études sont également en cours pour le « nouveau Linéo 7 », sur Saint-Orens. Il doit connecter le lycée de Saint-Orens à l'université Paul Sabatier (ceinture sud maillon est). Des études de Tisséo sont en cours pour refondre la gare bus à l'université Paul Sabatier et pour aménager de nouveaux arrêts à l'Oncopole, suite à l'arrivée de Télec.

En hyper-centre de Toulouse, un nouvel itinéraire est à l'étude pour la ligne 14, afin d'accompagner la requalification de la rue de Metz. L'itinéraire de la ligne 15 a quant à lui été simplifié : il dessert à présent le boulevard de Suisse, avec des nouveaux arrêts aménagés.

En termes d'infrastructures, 45 quais bus ont été réalisés en 2021 (création et mise aux normes). Le premier quai modulaire a été installé à l'arrêt Jeanne d'Arc, afin de rendre ce quai accessible. L'expérimentation va permettre d'évaluer ce matériel.

Transports en commun	Évolution 2020/2021	Évolution 2015/2021
Déplacements en transports en commun (en millions) – données sur le périmètre d'intervention de Tisséo	+20 %	-15 %*
Places de parking P+ R en service – données sur le périmètre d'intervention de Tisséo	-4 %	+8 %

* La situation sanitaire des années 2020 et 2021 a impacté de nombreux domaines. Cet impact est visible sur un certain nombre des chiffres présentés.

L'EXPÉRIENCE VOYAGEURS AMÉLIORÉE, AVEC PAIEMENT SIMPLIFIÉ ET APPLI UNIFIÉE

Tisséo Collectivités investit 8 millions d'euros pour renouveler son système billettique en installant plus de 2500 équipements nouveaux sur le réseau. Depuis avril 2021, l'installation des nouveaux équipements embarqués dans les 528 bus et les 28 tramways et la migration des Systèmes d'aide à l'exploitation et billettique va permettre de déployer « l'Open paiement » en 2023, et le code barre 2D en 2024. Une expérimentation sera lancée en 2022 sur la navette aéroport pour tester le support de carte bancaire en mode paiement et validation du titre de transport. Cet « Open paiement » devrait être généralisé, avec l'objectif de supprimer l'achat de titres magnétiques.

L'année 2021 a aussi permis d'aboutir sur « l'application unifiée » pour les voyageurs. Cette application « tout en un », utilisable depuis le printemps 2022, permet aux usagers des transports en commun d'acheter, de recharger sa carte et de s'informer sur le réseau avec la même application.

Acheter, recharger et voyager n'a jamais été aussi simple.

Et si vous choisissiez Tisséo pour vos déplacements ? Désormais, retrouvez tous nos services dans une seule et même application !

Google Play | App Store

tisséo.fr

tisséo
On va où aujourd'hui?

GRAND PROJET DU SUD-OUEST (GPSO) : TOULOUSE MÉTROPOLE S'ENGAGE POUR FINANCER LA LGV BORDEAUX-TOULOUSE

L'année 2021 a été décisive pour l'avancement du projet GPSO consistant à créer une ligne nouvelle ferroviaire à grande vitesse, entre Bordeaux et Toulouse et entre Bordeaux et Dax.

Ce projet doit créer des voies nouvelles entre Bordeaux et Toulouse. Il s'agit par ailleurs de rénover les infrastructures ferroviaires au sud de Bordeaux et au nord de Toulouse (Aménagements ferroviaires au nord de Toulouse, dits AFNT). Dans ce cadre, les aménagements ferroviaires à réaliser entre Castelnau-d'Estrétefonds et Toulouse Matabiau sont de 17 km.

Le 27 avril 2021, le premier ministre a indiqué au Président de la Métropole et à la présidente de la région Occitanie que l'État s'engageait sur le financement de la ligne Bordeaux-Toulouse pour les AFSB et AFNT à hauteur de 40 % du montant des travaux, estimés à 10,4 milliards €. Les collectivités partenaires,

dont Toulouse Métropole, devant s'engager pour 40 % également, le reste (20 %) étant apporté par l'Union Européenne.

Par délibération du 14 octobre 2021, Toulouse Métropole a pris l'engagement de contribuer à hauteur de 14,83 % de la part financée par les collectivités pour la première phase et de 0,74 % de la part financée par les collectivités pour la seconde phase.

Le conseil a également validé la participation de Toulouse Métropole à l'Établissement public destiné à financer le projet. La loi de Finances pour 2022 a créé une taxe spéciale d'équipement dont le produit a été fixé à 24 M€ annuels. Un ajustement du plan de financement a nécessité de faire confirmer cette participation de Toulouse Métropole, pour les mêmes montants, par délibération du conseil de la Métropole adoptée le 16 décembre 2021.

COVOITURAGE ET AUTOPARTAGE ACCOMPAGNÉS



Le Schéma directeur covoiturage initié par Tisséo collectivités a été approuvé en juin 2021.

Toulouse Métropole a poursuivi son accompagnement des opérateurs d'autopartage Citiz, Iodines et Mobilize, dans le cadre de leurs activités sur

le territoire. Des réflexions sont en cours sur la déclinaison d'une nouvelle stratégie à l'échelle métropolitaine, avec le déploiement des services au niveau des zones économiques et à proximité du réseau de transports en commun structurant.

Covoiturage	Évolution 2020/2021	Évolution 2015/2022
PÉRIMÈTRE TISSÉO		
Nombre de spots de covoiturage desservis par Tisséo	+15%	+339%
Nombre de parkings de covoiturage desservis par Tisséo	0%	+240%
PÉRIMÈTRE TOULOUSE MÉTROPOLE		
Nombre de spots de covoiturage desservis par Tisséo	0%	+117%

ET AUSSI

EASYMILE REÇOÎT L'AUTORISATION DE CONDUITE AUTONOME SUR VOIE PUBLIQUE, POUR SA NAVETTE

Dans le cadre de l'appel à projets national « Expérimentation du véhicule routier autonome » avec le soutien des investissements d'avenir de l'État opérés par l'ADEME, Toulouse Métropole et ses partenaires EasyMile, Alstom et l'IUCT-Oncopole ont lancé, en mars 2021 une nouvelle expérimentation de navette autonome à Toulouse. L'objectif est de démontrer la sécurité d'un service de transport public complètement autonome

sur la voie publique. Concrètement, ce service permet le rabattement entre le parking déporté et l'IUCT-Oncopole en cohérence avec l'usage du "premier et dernier kilomètre", en complément du service actuel de navettes thermiques, et dans une perspective intermodale sur un campus dynamique accueillant des modes doux, différentes lignes de bus ainsi que Téléo.



► UNE MONTÉE EN CHARGE RAPIDE DE L'ÉLECTROMOBILITÉ

La décarbonation des modes de déplacements nécessite d'équiper le territoire en bornes de recharge. À l'échelle de Toulouse Métropole, les infrastructures se multiplient afin de faciliter la transition vers l'électromobilité.

	Évolution 2020/2021	Évolution 2015/2021
Nombre total de bornes de recharge pour véhicules électriques accessibles sur voirie (réseau REVEO)	+22 %	+675 %

LES BORNES VILAGIL SE MULTIPLIENT

Le programme Vilagil, porté par Toulouse Métropole, Tisséo Collectivités, le Sicoval et le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Pays-Portes de Gascogne, a été retenu fin 2019 par l'État dans le cadre des Programmes territoires d'innovation. Il vise à apporter des solutions opérationnelles et concrètes, dans un objectif de durabilité, de relance, d'innovation et de décarbonation du territoire.

En 2021 et 2022, l'action du programme Vilagil relative au déploiement de bornes de recharge a connu des avancées significatives. Sur Toulouse, le nombre de places dédiées à la recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables va être multiplié par cinq. Bouygues Energies & Services (Toulibéo), qui assure la conception du réseau, l'installation des bornes, la maintenance et l'exploitation du service, va ainsi déployer 67 stations avant l'été 2022, soit 268 points de charge. En parallèle, Toulouse Métropole a poursuivi le déploiement du réseau Révéo, permettant ainsi d'offrir plus de 120 points de charge à partir de 62 bornes de charge.

toulouse métropole TERRITOIRES D'INNOVATION

VILAGIL
MOBILITÉS DÉCARBONÉES ET INNOVANTES

Ensemble, réinventons la mobilité

Sicoval, PAYS-PORTES DE GASCOGNE, GOUVERNEMENT, BANQUE DES TERRITOIRES



VERS UN SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE

Dans le cadre de la loi Maptam, Toulouse Métropole est chargée de la création et de l'entretien d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Au-delà des installations de bornes en cours en voirie, Toulouse Métropole travaille à la définition de la feuille de route relative au déploiement de bornes de recharge dans les parkings en ouvrage Indigo (gérés en concession ou en régie Toulouse Métropole).

Afin d'avancer avec pertinence sur cet enjeu clé de la mobilité électrique, une étude a été lancée en vue d'élaborer un schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, à l'échelle

de Toulouse Métropole et plus largement de la région Occitanie.

Toulouse Métropole participe à l'Observatoire national des usages de la recharge des réseaux en lien avec l'Avere-France (association nationale pour les véhicules électriques), pour partager des informations pratiques sur les mobilités électriques en France. Enfin, la collectivité réfléchit au lancement d'une démarche de participation citoyenne sur la thématique de l'électromobilité, via une coopération avec le Laboratoire des usages (station expérimentale proposant aux citoyens de réfléchir sur leurs usages de la ville et de ses services).

MOBILITÉS RAISONNÉES : COMMUTE AURA DES SUITES

Pour décongestionner le trafic sur la zone aéroportuaire, plusieurs actions innovantes ont été développées : applications digitales pour la mobilité et le covoiturage, plan de mobilités inter-entreprises, autopartage, télétravail, horaires décalés...

Dans le cadre du projet européen Commute - avec Toulouse Métropole comme chef de file - qui s'est achevé en janvier 2021, un recul de l'utilisation de la voiture individuelle au profit du vélo et l'augmentation du covoiturage occasionnel ont été constatés. L'équivalent de plus d'un million de kilomètres parcourus a été évité. Accentué par la crise sanitaire, le télétravail a très fortement progressé. Ce changement de comportements a permis une réduction notable

des émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi, toujours en lien avec les partenaires, Tisséo Collectivités va poursuivre un grand nombre d'actions initiées par Commute, via :

- La mise en œuvre du plan de mobilité inter-employeurs,
- Le déploiement de différents services vélos et de covoiturage,
- L'expérimentation de l'usage de l'application de mobilité sur d'autres territoires de l'agglomération,
- Par ailleurs, un référentiel normatif reprenant l'approche développée pour Commute devrait être répliqué sur d'autres territoires, tant au niveau national qu'europpéen.



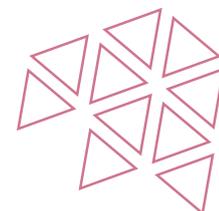
ZOOM

LA 1^{re} BORNE DE RECHARGE ULTRA-RAPIDE INSTALLÉE AVENUE DES ÉTATS-UNIS



L'objectif d'apporter une nouvelle offre de recharge ultra-rapide (au-delà de 50 kW), dans le cadre de Vilagil, va permettre de compléter le réseau Révéo sur Toulouse Métropole. Fin novembre 2021, la première station de recharge électrique ultra-rapide (90 kW) a été mise en service au 259 avenue des États-Unis, à Toulouse. Elle permet de charger simultanément et rapidement quatre véhicules électriques - jusqu'à 200 km d'autonomie en 20 minutes pour un coût moyen de 4€ pour 100 km.

Ce service de recharge ultra-rapide comportera 15 stations de 4 points de charge, soit 60 points de charge, organisés en bornes doubles de 90 kW et installées sur des grands axes.



ET AUSSI LES PÔLES D'ÉCHANGES ÉQUIPÉS EN BORNES

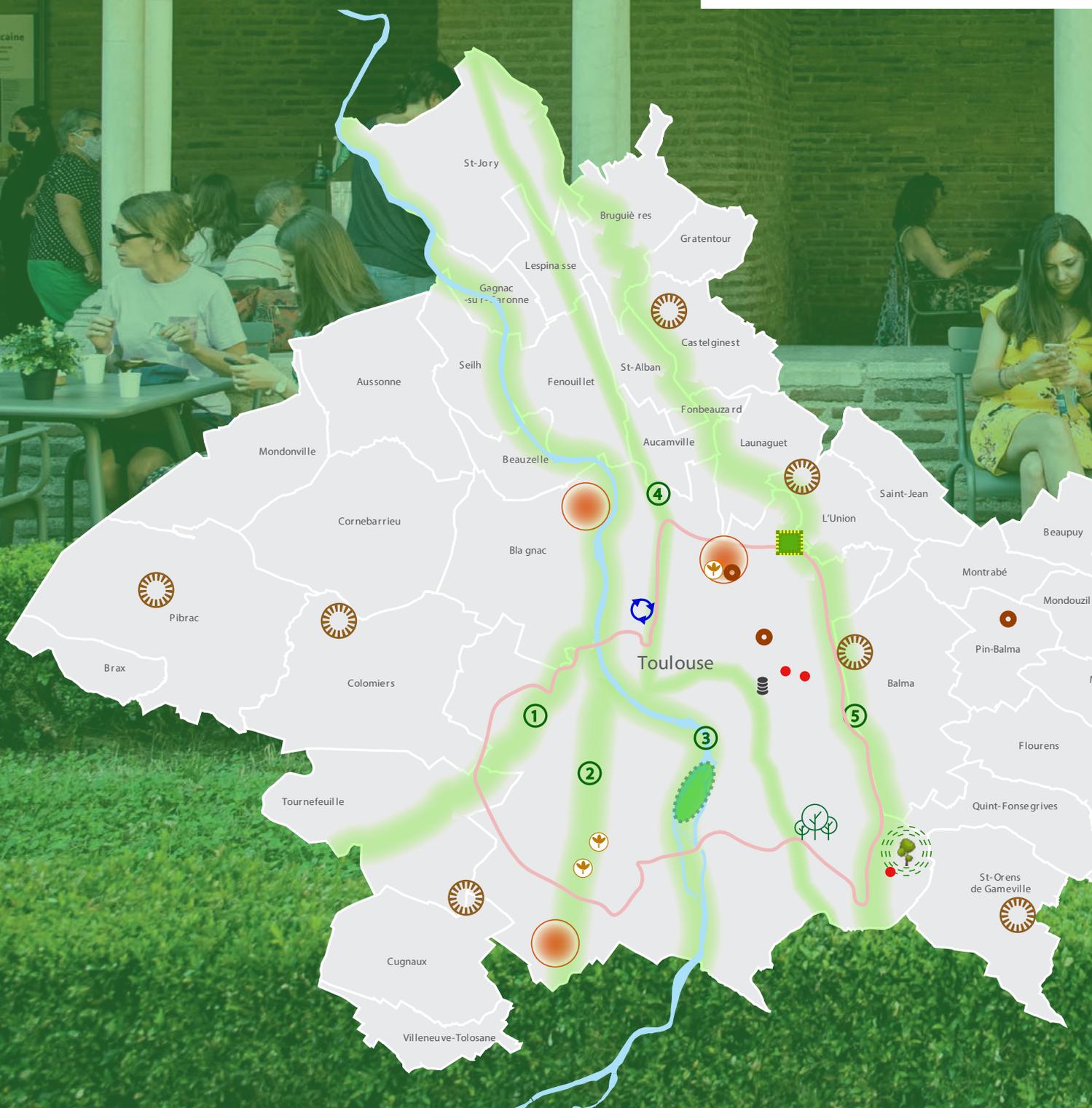


En 2020, Tisséo a retenu l'opérateur Gallego pour l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques et hybrides dans les trois pôles d'échanges multimodaux (PEM) terminus du métro du territoire métropolitain (Balma-Gramont, Borderouge, Basso Cambo) avec une convention d'occupation du domaine public signée. En 2021-2022, deux des pôles d'échanges ont été équipés : Borderouge (ligne B), Balma Gramont (ligne A). Basso Cambo sera équipé fin 2022 ou début 2023. Au total, 120 places vont être équipées, soit 71 bornes installées.



2

UN E DE QUA



ENVIRONNEMENT QUALITÉ POUR TOUS

L'aire métropolitaine toulousaine connaît un afflux de nouveaux habitants chaque année et figure parmi les territoires les plus attractifs de France.

Face à cette dynamique urbaine, la collectivité s'attache à fournir à chaque habitant un cadre de vie durable et de qualité, où la nature joue un rôle central.

-  Projet grand Matabiau quai d'Oc
-  Expérimentations d'outils pour la prise en compte des îlots de chaleur urbains dans les projets d'aménagements
-  Agriculture urbaine en pied d'immeuble
-  Fermes et projets agricoles (Borde Bio, Candie et Quinze-sols)
-  Quartiers fertiles
-  Projets Agricoles des communes dans le cadre du PAAM
-  Ile du Ramier « futur poumon vert »
-  Grands Parcs
-  ① Grand Parc du Touch
-  ② Grand Parc Margelle
-  ③ Grand Parc Garonne
-  ④ Grand Parc Canal
-  ⑤ Grand Parc de l'Hers
-  Fôret urbaine
-  Agri Parc
-  Arbre au Faubourg Malpère
-  Ginestous-Garonne : réutilisation des eaux traitées
-  Zone à Faible Emissions - mobilité (ZFE-m)



► Qualité de l'air : protéger la santé de chaque habitant

Soucieuse de la santé de chaque habitant, Toulouse Métropole agit pour améliorer la qualité de l'air.

Qualité de l'air	2021
Nombre de personnes en exposition chronique au NO2 au dessus des valeurs limites pour la protection de la santé sur le territoire de Toulouse Métropole*	1 550 - 2 500
Nombre d'épisodes de pollution de l'air aux particules fines (en jours) sur la Haute-Garonne	10
Nombre d'épisodes de pollution de l'air à l'ozone (en jours) sur la Haute-Garonne	0
Taux de jours en indice ATMO moyen à bon**	71%

**En 2021, la persistance de la Covid 19 réduit ou ralentit les activités humaines. Les évaluations de population exposée en 2021, qui recourent à des estimations sur l'activité, seront actualisées avec des données réelles en 2023.*

***Modification de l'indice atmo depuis le 1^{er} janvier 2021*

ZOOM

LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS REND LA VILLE PLUS RESPIRABLE



Face à la pollution atmosphérique issue du transport routier et ses conséquences graves pour la santé humaine, **la circulation des véhicules les plus polluants est désormais progressivement interdite**, dans le périmètre de la ZFE de Toulouse. Celui-ci englobe l'ensemble de la ville jusqu'à la rocade, ainsi qu'une partie du périphérique ouest et la route d'Auch.

Depuis le 1^{er} mars 2022, la ZFE accélère et amplifie l'amélioration de la qualité de l'air constatée ces dernières années sur le territoire toulousain. À terme, 430 000 Toulousains verront la qualité de l'air améliorée au quotidien. Ils sont aussi **moins exposés dans le temps aux particules fines et aux polluants nocifs**, responsables de maladies respiratoires chroniques.

La mise en place de la ZFE à l'échelle de Toulouse Métropole **répond à un enjeu de santé publique reconnu, vis-à-vis duquel toute la population est exposée, à commencer par les plus fragiles**. La loi Climat et résilience d'août 2021 avait suspendu l'entrée en vigueur de la ZFE. Initialement prévue pour l'automne 2021, elle a finalement eu lieu le 1^{er} mars 2022.

Afin d'accompagner au mieux la population et permettre aux usagers de s'adapter, la ZFE est mise en œuvre progressivement, d'ici 2024 :

- Depuis le 1^{er} mars 2022, la circulation et le stationnement sont interdits pour les véhicules utilitaires légers et les poids lourds classés Crit'Air A5 et non classés ;
- Depuis le 1^{er} septembre 2022, cette interdiction sera étendue aux mêmes véhicules, Crit'Air A4 ;
- À compter du 1^{er} janvier 2023, cette interdiction sera étendue à l'ensemble des véhicules motorisés classés Crit'Air A4, 5 et non classés ;

- À compter du 1^{er} janvier 2024, cette interdiction sera étendue aux véhicules Crit'Air A3.

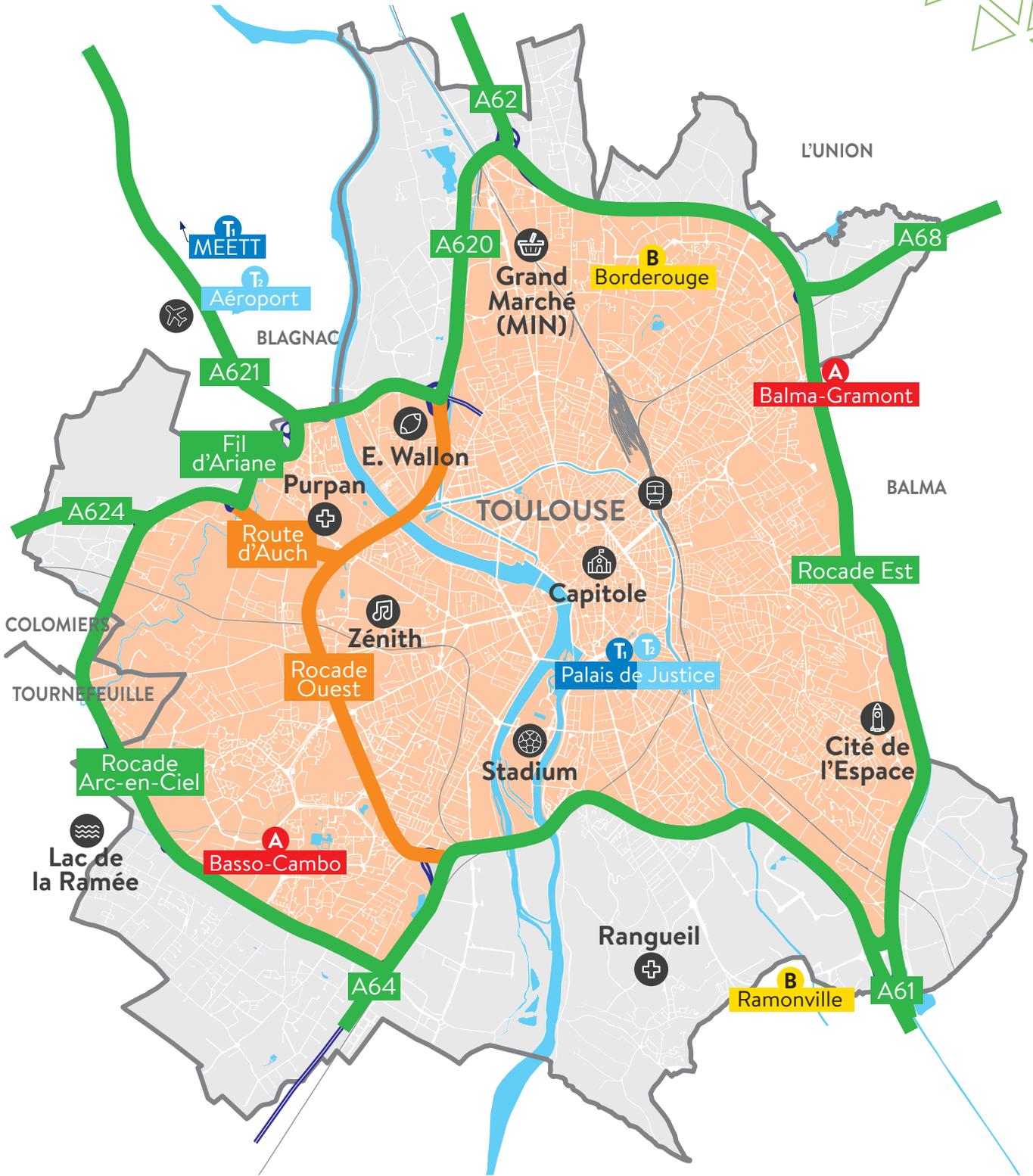
Le lancement de ce dispositif s'est appuyé sur plusieurs phases de communication, afin de porter à la connaissance de la population sa teneur et son impact.

Une **longue phase d'information préalable a eu lieu depuis 2018**. Par la suite, **une consultation réglementaire des acteurs s'est tenue entre juin et août 2021**, afin d'explicitier les différentes dimensions du projet (modalités du dispositif envisagé, effets de la mesure, dérogations, mesures d'accompagnement).

400 contributions ont été déposées. Le bilan de la consultation, mis en ligne sur le site internet de Toulouse Métropole, rassemble ces contributions et explicite leur prise en compte par la collectivité. Le périmètre réglementé par cette mesure est signalé par des panneaux d'entrée et de sortie de zone.

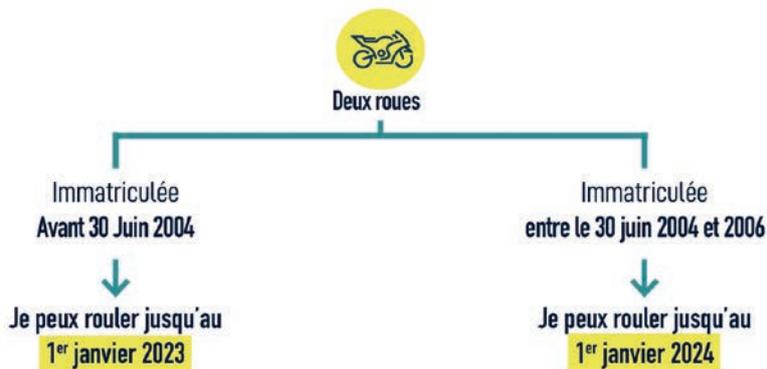
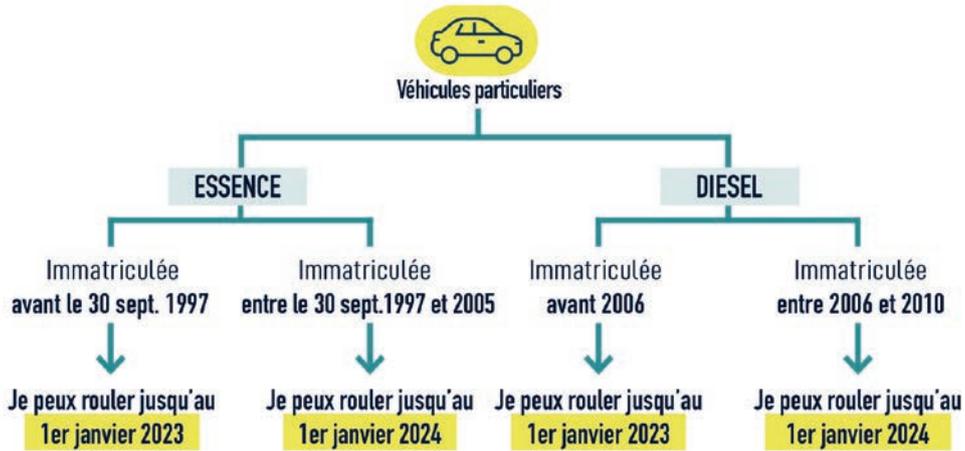
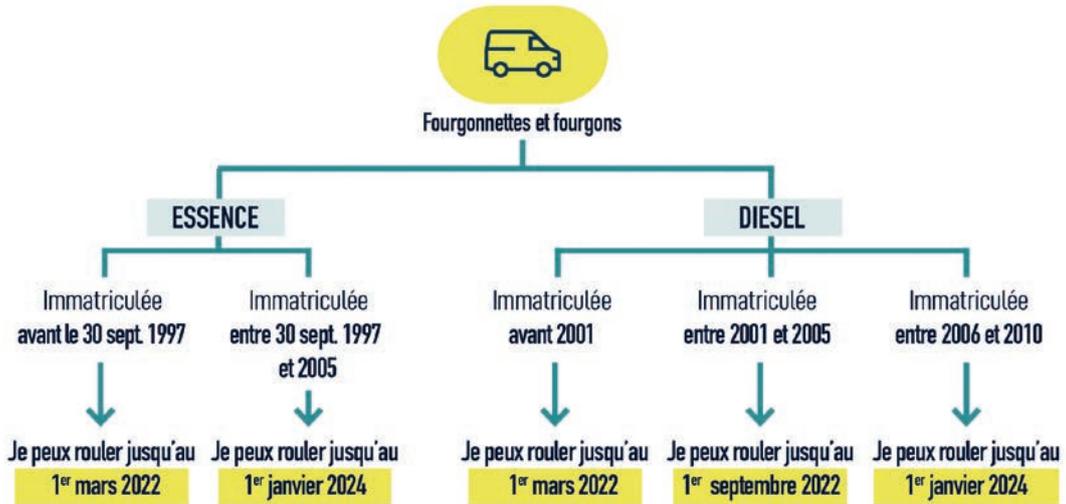
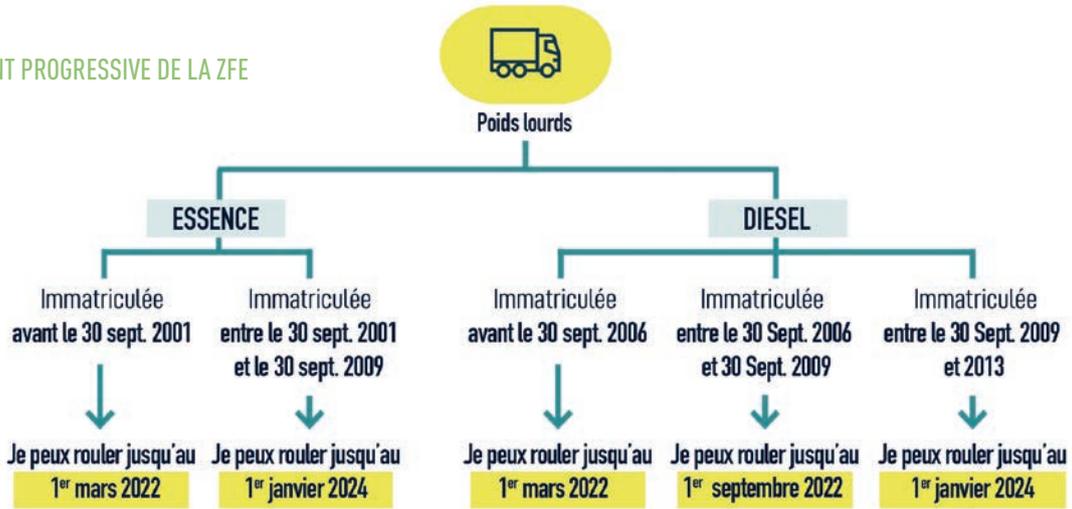
Mesures d'accompagnement

- Des dérogations sont prévues et détaillées sur le site de Toulouse Métropole : www.toulouse-metropole.fr
- Des primes d'aides à l'acquisition de véhicules et de vélos sont mobilisés par Toulouse Métropole depuis fin 2020 et vont perdurer pour accompagner la mise en œuvre de la ZFE.
- Un comité de suivi de la ZFE est programmé.



- Limites communales
- Périmètre de la ZFE-m
- Grands axes hors ZFE-m
- Grands axes dans la ZFE-m (restreints à la circulation)

DÉPLOIEMENT PROGRESSIVE DE LA ZFE





► Une Métropole nature, au service de l'aménagement de la ville de demain

Accroître la place de la nature sur le territoire métropolitain est une priorité de Toulouse Métropole, afin de permettre à chacun de pouvoir vivre au contact de la nature et profiter de ses bienfaits.

ZOOMS

À TOULOUSE AEROSPACE, UNE FORÊT URBAINE PREND PLACE



L'ancienne piste d'aviation était destinée à accueillir un grand espace événementiel sans modifier le tarmac. En 2021, le travail de conception a finalement proposé la création d'une forêt urbaine. L'espace ainsi créé sera dédié à la balade et aux mobilités douces.

Plus de 900 arbres seront plantés sur l'ancienne piste et 16 000 m² de surfaces seront désimperméabilisées. Ce vaste espace planté central contribuera significativement à rafraîchir le quartier et, ainsi, à lutter contre les îlots de chaleur urbains. Des espaces de jeux, des agrès, des lieux de repos seront aussi prévus.



DEUX PARCS URBAINS ET UNE VÉGÉTALISATION RENFORCÉE À SAINT MARTIN-DU-TOUCH

La place de la nature au sein du vaste projet d'aménagement du quartier a mûri, suite aux échanges entre Oppidea, la mairie de Toulouse et les services de Toulouse Métropole.

Deux parcs vont être réalisés dans le cadre du mandat d'aménagement. Les travaux du premier parc, situé sur le secteur de la halte Saint-Martin, ont été engagés à la fin de l'année 2021. Le deuxième parc, halte Ramassiers, sera engagé courant 2022. La phase de conception préalable

a cherché à adapter le projet aux contraintes de gestion de la collectivité, en préservant les qualités végétales existantes (présence de trois strates-prairie, strate arbustive et strate arborée).

Les espaces interstitiels, peu ou mal plantés, sont intégrés au parti-pris paysager voulu, en préservant mieux la végétation existante et en établissant une palette végétale adaptée au réchauffement climatique.

LE FAUBOURG MALEPÈRE VÉGÉTALISÉ



Pour améliorer le cadre de vie des habitants et écoliers du faubourg Malepère, Toulouse Métropole, la Mairie de Toulouse et Oppidea ont lancé, le 18 mars 2022, la plantation de plus de 400 arbres en lisière du bois de l'Hers.

L'opération fait suite à la concertation menée en 2021 sur les espaces publics du faubourg Malepère (la future place centrale, le parc de la Marcaissonne et le bassin de l'Hers).

Une trentaine d'élèves du groupe scolaire Georges-Mailhos a participé. Six essences ont été plantées par les enfants. Pour garantir leur bonne adaptation, les plants sont issus de pépinières locales et seront suivis pendant trois ans, pour s'assurer de leur bonne évolution.

L'ÎLE DU RAMIER, FUTUR « POU MON » VERT TOULOUSAIN



L'île du Ramier, libérée du parc des expositions, poursuit sa métamorphose en vaste parc urbain. Située au centre du Grand Parc Garonne, l'île va constituer un véritable poumon vert en cœur de ville. Les 10 hectares de bâtiments, voiries et parkings sont en cours de désimperméabilisation depuis 2020, afin d'en faire des parcs et jardins aménagés. À l'été 2021, 1,8 hectare a été désimperméabilisé et végétalisé. Depuis décembre 2021, Toulouse Métropole a renaturé 1,9 hectare supplémentaire soit un total de 3,7 hectares.

Ce projet contribue à préserver la biodiversité, avec le renforcement des boisements par des espèces végétales adaptées à l'écosystème local, des continuités écologiques et la végétalisation des berges. La qualité de l'air et les ambiances sonores seront améliorées grâce à la priorité donnée aux modes de déplacement doux (vélos, marche à pieds,...). L'île du Ramier sera, par ailleurs, une zone de rafraîchissement pour les habitants.

Son réaménagement est un composant phare du projet urbain du « Grand Parc Garonne », qui s'étend sur sept communes et 3 000 ha, de Toulouse à Saint-Jory. L'objectif est de reconquérir et valoriser les bords de la Garonne pour faire du fleuve le lien fédérateur de la Métropole. À l'horizon 2030, c'est une vingtaine de sites qui auront été aménagés.

Les travaux de restauration des quais historiques de la rive droite à Toulouse se sont achevés en juin 2021 et la promenade a été inaugurée le 1^{er} octobre 2021.

Sur la séquence Garonne aval, les études préliminaires sont en cours pour réaliser prochainement des voies vertes et des aménagements de nature et de loisirs en bord de fleuve sur les communes de Fenouillet et Beauzelle, dans le respect de la sensibilité écologique des espaces concernés.





LA MÉTROPOLE PLUS VERTE, AVEC LES GRANDS PARCS

Toulouse Métropole est engagée dans la mise en œuvre des Grands parcs : Grand parc du Touch, Grand parc Margelle, Grand parc Garonne, Grand parc Canal et Grand parc de l'Hers. L'ambition est d'en faire de grands axes verts stratégiques, répondant aux enjeux de continuité écologique, de sobriété foncière, d'adaptation au changement climatique et d'accès des habitants à la nature.

Pour y parvenir, cinq grands parcs boisés composeront une véritable armature végétale dans la ville et sur le territoire métropolitain. Ils s'organisent le long de trois cours d'eau, des canaux qui parcourent la ville et de l'ancien lit de la Garonne : Garonne, Margelle, canal du Midi et canal latéral, cours d'eau du Touch et de l'Hers.

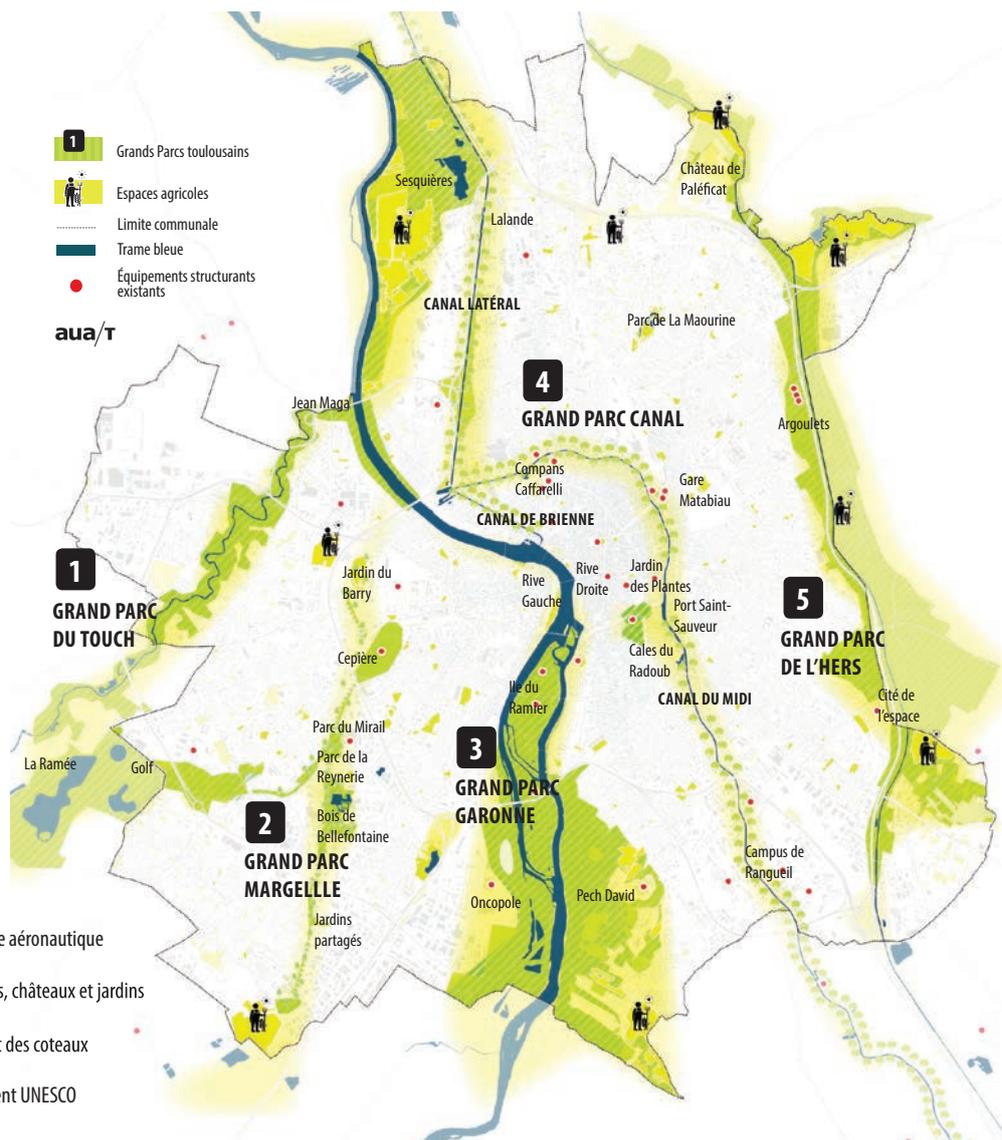
L'aménagement du Grand parc Garonne, qui a débuté en 2013, se poursuit. Après la création du jardin de la Poudrerie en 2019, c'est le reste de l'île du Ramier qui se transforme. À terme, le Grand parc Garonne va s'étendre de Saint-Jory, au nord, à l'île du Ramier, au sud de la ville de Toulouse et à cheval sur chaque berge, sur le périmètre du lit majeur du fleuve ; le parc proposera des équipements de loisirs, culturels et touristiques.

Au sud-ouest, le Grand parc Margelle sera le fil vert qui reliera les châteaux de Candie, de Reynerie, du Mirail et le jardin du Barry jusqu'aux abords de l'hôpital Purpan.

À l'ouest, ce sont les rives du Touch qui seront aménagées de l'orée du pôle aéronautique jusqu'à la base verte de la Ramée.

Dans le centre, le Grand parc Canal mettra en valeur les berges de cet ouvrage exceptionnel qu'est le canal du Midi, patrimoine mondial de l'UNESCO, ainsi que celles des canaux de Brienne et de Garonne, les Pont-Jumeaux et le Bassin des filtres. Enfin, la vallée de l'Hers formera la trame du Grand parc de l'Hers, la ceinture verte de l'est toulousain. Comme pour le Grand parc Garonne, les autres projets feront l'objet d'études détaillées.

L'intérêt métropolitain et le principe de mise en œuvre des Grands parcs Canal, de l'Hers et du Touch ont été approuvés par délibération en décembre 2020. L'objectif est de maintenir et d'affirmer des continuités naturelles et paysagères, de les sanctuariser pour les préserver de l'urbanisation, de guider les aménagements à venir et de proposer à tous les Toulousains de véritables destinations de nature, favorisant les modes de déplacement doux.





GRAND PARC GARONNE : AUSCULTER LES EFFETS DE LA RENATURATION EN VILLE

Le réaménagement de l'île du Ramier fait l'objet de projets de recherche appliquée soutenus par l'Union européenne, dans le cadre du projet Life Green Heart. Coordonnée par Toulouse Métropole, la démarche partenariale mobilise 3,8 millions d'euros de budget et réunit Météo France, la startup WaltR spécialiste de l'observation de la qualité de l'air, le Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse, l'université Toulouse Jean-Jaurès, l'université de Caen Normandie et la ville de Düsseldorf.

Un suivi détaillé **des effets de cette renaturation** est mené : évolutions de la biodiversité, des températures, des polluants atmosphériques, du bruit ou encore des perceptions sociales sont mesurées. Ce retour d'expérience donne des **indices précieux sur les bénéfices et bienfaits** apportés par les grands parcs urbains dans plusieurs domaines comme les vagues de chaleur, la pollution ou la biodiversité.

La **requalification des sols** est l'autre dimension du projet étudié. La déconstruction du parc des expositions et de ses parkings a laissé place à un vaste espace minéralisé, au sol imperméabilisé durant 70 ans. Tout au long de l'opération de déconstruction, achevée à l'été 2021, le principe d'économie circulaire a été appliqué pour revaloriser 95 % des matériaux, par réemploi

ou recyclage. En parallèle, les espaces libérés ont été progressivement désimperméabilisés.

La restauration de la biodiversité sur l'île du Ramier passe par la reconstitution de sols riches en nutriments et en micro-organismes. À cette occasion, une **technique innovante d'étude et de suivi de la qualité biologique des sols** est mise en œuvre dans le cadre du projet LIFE. Un groupement de chercheurs spécialisés en microbiologie des sols accompagne Toulouse Métropole.

Six parcelles-témoins ont été mises en place au printemps 2021 et six autres en 2022 afin de tester les futurs couverts végétaux de l'île : méditerranéen, champêtre local et prairie ornementale. Le suivi de ces parcelles-témoins, sur une durée d'un an, permettra d'**identifier les meilleures modalités de reconstitution de sols vivants, adaptées à chaque configuration**. Un suivi de l'ensemble des nouveaux sols sera ensuite mis en œuvre durant trois ans. Il s'agit d'une étape indispensable dans le processus de renaturation des espaces artificialisés afin d'**assurer la pérennité des futures plantations** du cœur de parc. Au-delà, l'étude de long terme de ces parcelles va permettre de faire avancer la connaissance et la pédagogie sur la restauration des sols et la re-végétalisation des villes.

GRAND PARC DE L'HERS : ÉTUDE DE PRÉFIGURATION LANCÉE

En 2021, le Grand parc de l'Hers est entré dans sa phase de préfiguration. La gouvernance politique réunit 13 communes, avec pour spécificité d'inclure cinq quartiers sur la ville de Toulouse. Le comité de pilotage de lancement du Grand parc de l'Hers s'est réuni le 17 juin 2021. Il a permis d'initier le recueil des données de connaissance de territoire sur un fuseau de 2 km de part et d'autre de l'Hers, avec l'appui de l'AUAT et en lien avec les communes et les directions de la Métropole.

Dans le même temps, un prestataire chargé de réaliser une étude de préfiguration de ce Grand parc a été choisi dans le cadre d'un marché public. Cette étude a débuté lors du second comité de pilotage réuni le 18 mai 2022. D'ici début 2023, elle va permettre aux acteurs du territoire de se doter d'une vision stratégique d'ensemble, en révélant la valeur de ce territoire singulier, complexe, de grande ampleur et soumis à la pression de l'urbanisation. L'étude identifiera par ailleurs un périmètre et un cadre d'intervention.

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA NATURE EN VILLE : DES ENJEUX DE BIODIVERSITÉ MIEUX INTÉGRÉS

Pour relever le défi de la végétalisation, Toulouse Métropole a souhaité s'appuyer sur un éclairage scientifique. C'est pourquoi les prérogatives du conseil scientifique de la nature en ville initialement créé à l'échelle de la ville de Toulouse ont été étendues et mutualisées avec la Métropole.

Le conseil scientifique de la nature en ville **apporte son expertise** sur les projets structurants. Il émet par ailleurs des **recommandations pour les accompagner**. Le conseil scientifique de la nature en ville valorise les acquis de la recherche

au service de l'action territoriale, introduit une dimension prospective, propose des éléments méthodologiques. Il peut aussi relayer des connaissances nouvelles.

Sa composition garantit une **mixité des disciplines**, des profils et des organismes de recherche. Un équilibre est visé entre les sciences de la vie et de la terre et les sciences humaines. Le conseil s'est réuni à deux reprises où ils ont ainsi pu faire part de leurs recommandations d'une part sur les cinq grands parcs et d'autre part sur la mobilisation citoyenne et l'écologie.



► Une gestion des eaux au service du bien commun

Le territoire métropolitain est traversé par la Garonne mais aussi par les canaux du Midi, de Brienne et latéral à la Garonne, à la biodiversité singulière. Toulouse Métropole s'attache à en préserver les usages comme les fonctionnalités naturelles.

PRÉVENTION DES INONDATIONS : UN PLAN D'ACTION ENGAGÉ



Le fleuve Garonne nécessite une vigilance accrue et une protection adéquate, en raison du risque inondation : 16 % du territoire de Toulouse Métropole se trouve en zone inondable et huit communes riveraines de la Garonne sont en territoire à risque important d'inondation.

Toulouse Métropole porte depuis octobre 2018 le programme d'action de prévention des inondations (PAPI) à l'échelle de 94 communes couvrant l'aire urbaine toulousaine et trois EPCI (Sicoval, CAM, CC Save au Touch), coordonne la

mise en œuvre des actions où chaque maîtrise d'ouvrage reste responsable de l'avancée des 32 actions définies dans le programme.

À la date du 20 avril 2022, 24 actions ont été initiées, dont une terminée, dix en cours, deux à venir et onze en préparation.

Parmi les actions en cours, on peut notamment citer :

- L'étude des phénomènes de ruissellement à caractère exceptionnel, qui va permettre de mieux connaître les zones exposées au risque d'inondation par ruissellement et de proposer des mesures de prévention adaptées ;
- L'accompagnement des gestionnaires de réseaux pour réduire leur vulnérabilité aux inondations ;
- La définition de la stratégie de communication et de sensibilisation, qui comprendra notamment la mise en place d'un site internet dédié au risque inondation et à la démarche PAPI. L'ouverture du site est prévue fin 2022.



UN SCHÉMA DIRECTEUR À L'ÉTUDE POUR LES EAUX PLUVIALES

Toulouse Métropole est l'une des seules métropoles françaises à disposer d'une infrastructure de collecte quasi séparée : un réseau et des ouvrages spécifiques gèrent les eaux pluviales, en complément du réseau d'eaux usées.

Mieux comprendre comment fonctionnent ces ouvrages stratégiques s'avère nécessaire, face aux événements pluvieux aggravés par les effets du changement climatique. Les inondations par débordements localisés, qui affectent certaines zones du système pluvial, ne peuvent pas être identifiées préventivement. Une **vision globale du fonctionnement des branches de réseaux** va donc permettre d'atténuer et anticiper les conséquences.

D'autre part, le mode de gestion des eaux pluviales a fondamentalement changé. Le « tout-tuyau » pour évacuer les eaux pluviales vers les cours d'eau et les conséquences de l'imperméabilisation des sols (pollutions, charge d'entretien et de renouvellement de ce double réseau) ont laissé place à une **logique de gestion des eaux pluviales « intégrée »**, cherchant à infiltrer ou gérer ces eaux au plus près de leur point de chute, par un panel de solutions dites « techniques alternatives ».

Ce nouveau mode de gestion, pertinent d'un point de vue quantitatif et qualitatif, offre aussi des **bienfaits en termes de nature en ville**, de bien-être par la

lutte contre les îlots de chaleur urbains, ainsi que de préservation de la ressource par le rechargement des nappes phréatiques et l'abattement des pollutions véhiculées.

Toulouse Métropole a déjà amorcé sa mutation sur cet enjeu et cherche à intensifier la démarche, avec des implications bien au-delà de la compétence gestion des eaux pluviales : compétences aménagement et urbanisme, environnement, infrastructures (pour les digues), espace vert, Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), voirie...

C'est pourquoi Toulouse Métropole a lancé un schéma directeur de gestion des eaux pluviales. Un groupement de spécialistes a été retenu en avril 2021 pour mener cette étude. Le comité de pilotage de lancement s'est tenu le 9 juin 2022.

En parallèle, Toulouse Métropole a engagé un projet de recherche et développement dédié avec le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) et le bureau de recherches géologiques et minières pour déterminer **les potentiels de désimperméabilisation des sols à l'échelle de la Métropole**. Un premier bilan sur les capacités d'infiltration des sols a été présenté en juillet 2022.

► Environnement et cadre de vie : produire moins de déchets, recycler plus

COLLECTE : DES BENNES ÉLECTRIQUES, POUR MOINS DE POLLUTION ET DE BRUIT



Les modalités de collecte permettent de contribuer à une gestion plus responsable des déchets. Leur réorganisation a déjà permis une réduction d'un quart des kilomètres parcourus, soit une baisse de 260 000 km par an.

Afin de poursuivre cet objectif de réduction de l'impact environnemental de la collecte, une benne à ordures ménagères (BOM) électrique a été testée par le dépôt de collecte du Raisin. Le retour d'expérience de l'équipage est satisfaisant : le véhicule est silencieux et démontre un comportement similaire à un véhicule diesel. Son autonomie, de 68 km, nécessite une recharge quotidienne, mais des batteries de plus grande capacité (+ 34 %) existent.

Cet essai, concluant, a conduit Toulouse Métropole à engager cette année une location longue durée pour deux bennes électriques.



BIODÉCHETS : UN PLAN D'ACTION ENGAGÉ



Toulouse Métropole a adopté sa feuille de route Biodéchets le 24 juin 2021, pour la période 2021-2026, dans le cadre de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC). Tri à la source et valorisation sont parmi les priorités de son plan d'action, organisé en trois axes :

- **Prévention et sensibilisation**, avec la lutte contre le gaspillage alimentaire, en poursuivant les actions prévues dans le cadre du Programme local de prévention des déchets ; la promotion du jardinage écologique et de la gestion in situ des déchets verts ;

- **Compostage de proximité**, avec la définition de nouveaux objectifs de déploiement en gestion individuelle et collective ;
- **Expérimentations**, avec le test de nouveaux dispositifs techniques de gestion in situ des biodéchets et de la collecte en apport volontaire.

De premiers déploiements sont prévus en 2022 sur des territoires pilotes. Ils vont permettre de valider les modalités techniques et financières, avant d'entamer une généralisation à l'échelle du territoire.



Cycle de vie	Indicateurs	Évolution 2020/2021	Évolution 2016/2021
Production	DMA : production annuelle moyenne de déchets ménagers et assimilés (inclus déblais et gravats) par habitant* (en Kg / hab, indice base 100, année de référence : 2010=472kg/hab)	+1 %	-7 %
Valorisation organique des biodéchets	Compostage : taux d'équipement des maisons individuelles (%). Correctif 2017 : intégration d'un taux d'abandon	+2 %	+8 %
Valorisation	Taux de valorisation matière	-1 %	-2 %
Stockage	Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux mis en installation de stockage (indice base 100, année de référence : 2010)	+14 %	+17 %



DES MOYENS DÉPLOYÉS POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS



Après un premier plan d'action de 5 ans (2012-2017), Toulouse Métropole a adopté en octobre 2018 un nouveau Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), pour la période 2018-2024. Ce plan d'action comprend six axes. Un bilan d'étape est réalisé tous les ans et présenté lors de la commission consultative d'élaboration et de suivi du programme de prévention.

Lutter contre le gaspillage alimentaire

- Depuis 2014, 20 communes accompagnées pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires ;
- Nombreux légumes découverts ou redécouverts par les enfants grâce à la mallette pédagogique « Trop moche mais trop bon » mise à disposition des accueils périscolaires et extrascolaires ;
- En 2021, déploiement d'un nouveau parcours éducatif dans les écoles de Toulouse, "L'aventure des fruits et des légumes".

À chaque habitant une solution pour trier ses biodéchets

- 5,8 kg/hab de biodéchets compostés sur l'année 2021 ;
- 41 650 foyers pratiquant le compostage ;
- 26 % des maisons individuelles équipées d'un composteur ;
- 339 sites de compostage collectif en pied d'immeuble et 20 dans les jardins publics.

Favoriser la gestion in situ des déchets verts

- 57 kg/habitant de déchets verts collectés en 2021 ;
- Expérimentation de nouveaux services de gestion des déchets verts (collecte en benne statique, opération de broyage des végétaux) ;
- Dans le cadre d'un appel à projets lancé l'année dernière, Toulouse Métropole a retenu trois projets d'associations visant à favoriser la gestion in situ ou de proximité des déchets verts. Les actions, comme celles du broyage par exemple, sont en cours de déploiement.

Poursuivre l'éco-exemplarité de Toulouse Métropole

- Poursuite de la mise en œuvre du Plan papier dans les services de Toulouse Métropole et de la Mairie de Toulouse permettant de réduire la consommation de papier, d'intégrer du papier recyclé dans les fournitures et d'améliorer le tri et la valorisation des papiers de bureau ;

- - 22 % de consommation de papier sur Toulouse Métropole par rapport à 2019 ;
- 22 % de part de papier recyclé dans les fournitures sur Toulouse Métropole ;
- 12 communes volontaires accompagnées dans le déploiement d'un Plan papier dans leurs propres services ;
- 105 kg de déchets évités sur le festival Rio Loco grâce à l'utilisation d'une vaisselle lavable et consignée.

Donner une deuxième vie aux objets

- Accueil d'une date du Repair Tour organisé par l'ADEME sur le territoire de la Métropole ;
- 523 points de collecte de textiles soit 1 point/1 480 habitants en moyenne ;
- 2,8 kg de textiles collectés par habitant et par an ;
- Relais de la campagne de communication de l'éco organisme Re_Fashion ;
- 21 tonnes de déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE) collectés en proximité ;
- 376 tonnes d'objets détournés des déchetteries vers le réemploi ;
- 350 kg d'objets réemployables récupérés en deux jours grâce à l'expérimentation d'une collecte éphémère sur les communes de Bruguères et Mondonville ;
- Communication sur la "Prime réparation".

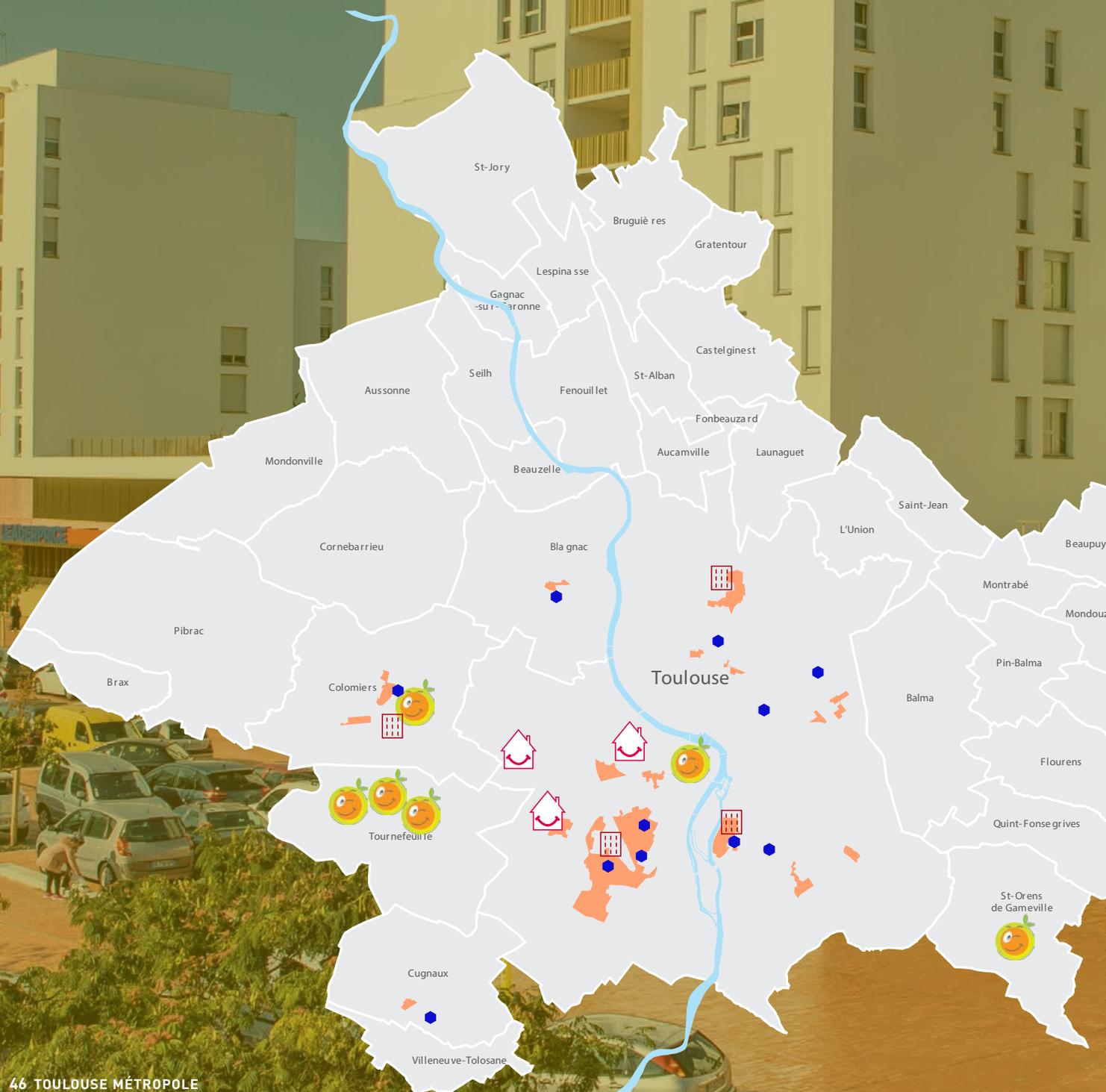
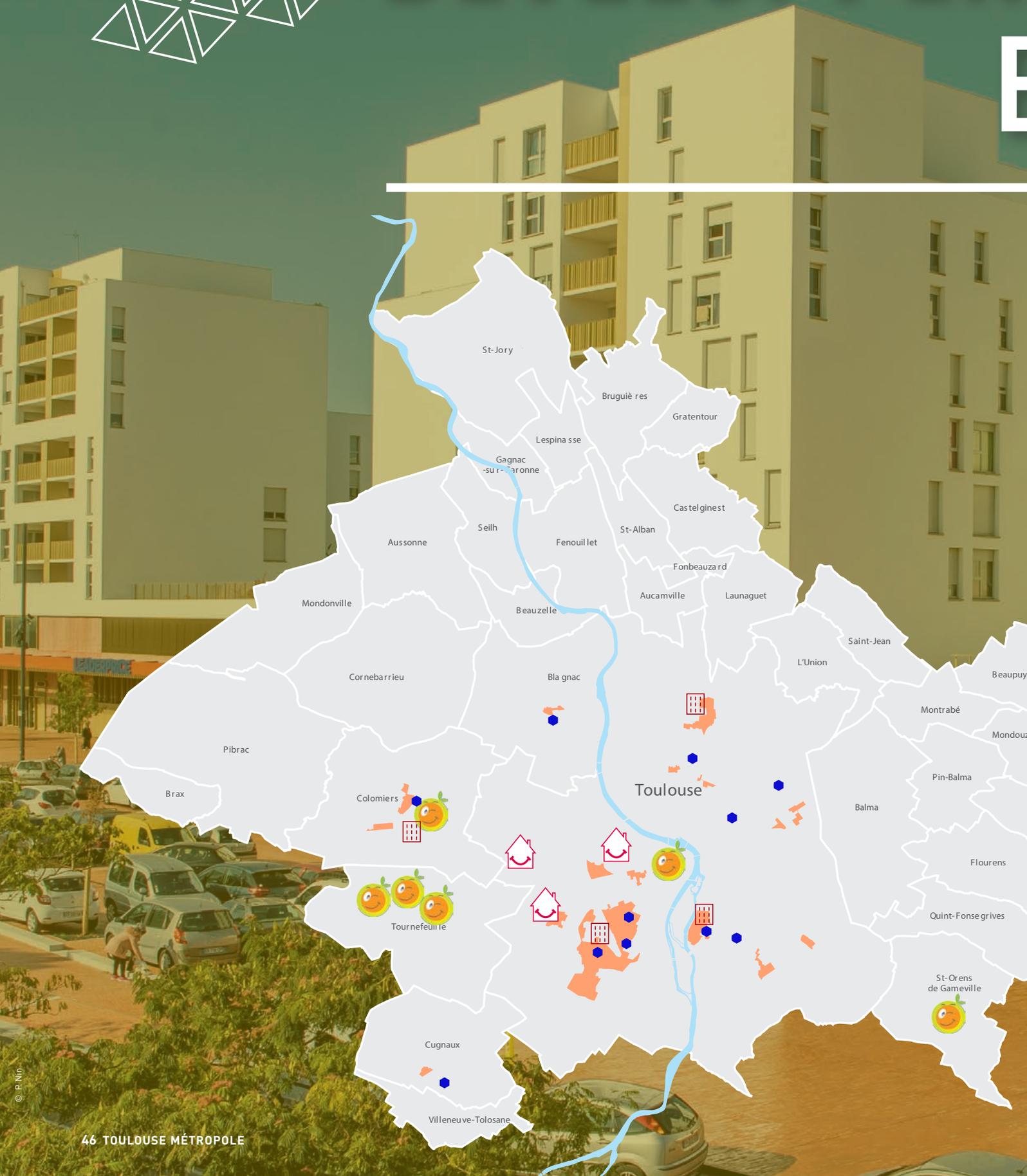
Faciliter l'adhésion aux gestes de réduction

- 44 % des boîtes aux lettres équipées d'un autocollant Stop Pub ;
- 105 animations scolaires réalisées en 2021, soit un total de 7 150 enfants sensibilisés ;
- Recrutement d'une centaine de foyers, sur trois communes et deux quartiers de Toulouse, pour le lancement en 2022 de la première édition de l'opération "C'est décidé, je réduis mes déchets" ;
- Déploiement du stand dédié à la réduction des déchets sur 12 événements métropolitains en 2021 ;
- Plus de 198 personnes formées aux gestes pratiques du compostage en 2021, 939 au total depuis 2015 ;
- Lancement d'une campagne d'affichage pour sensibiliser le grand public à ces problématiques.



3

DÉVELOPPER



LES SOLIDARITÉS ET LA CITOYENNETÉ

La Métropole place ses habitants au centre de toute la démarche inclusive menée : le développement durable est le socle commun pour disposer de logements de qualité, améliorer le cadre de vie et encourager l'action écologique concrète, solidaire et partagée.

	Clubs de prévention
	Projets d'habitat intergénérationnel
	Quartiers politique de la ville
	Réhabilitation de logements sociaux
	Participation Défi Famille à Alimentation Positive



▶ LA MÉTROPOLE ENGAGÉE POUR DES LOGEMENTS DE QUALITÉ POUR TOUS

Toulouse Métropole accompagne les citoyens avec des projets concrets pour contribuer au développement durable à l'échelle de chaque quartier.

LOGEMENTS DE QUALITÉ POUR TOUS ET PROTECTION DES PLUS FRAGILES



En déclinaison opérationnelle du Pacte métropolitain pour l'habitat approuvé le 14 octobre 2021, Toulouse Métropole a signé un «contrat d'engagement» avec chacune des neuf gouvernances HLM produisant du logement sur son territoire.

Ces contrats qui couvrent la période 2021-2026 témoignent de la richesse qu'apportent aux territoires les organismes HLM dans la mise en œuvre des orientations portées par Toulouse Métropole, **en faveur du logement pour tous.**

Ces contrats présentent les engagements des organismes HLM portant sur trois créations de valeur : sociale, environnementale et économique. Cette démarche volontariste va permettre de **relancer la programmation de logements sociaux**, handicapée par l'épidémie Covid en 2021, avec un objectif de 2450 nouveaux logements HLM par an. Sur le volet réhabilitation du parc social, l'objectif est de 1500 logements par an.

Cette démarche avec les organismes HLM vient aussi confirmer un **engagement fort de Toulouse Métropole envers les publics les plus fragiles.** L'objectif de production sur la période 2021-2026 est de douze pensions de famille pour des personnes en grande précarité, dans un dispositif de la rue vers le logement dénommé «Logement d'abord». Cinq pensions sont confirmées au 30 juin 2022, 6 résidences à destination des personnes en situation de handicap, pouvant s'inscrire dans la labellisation habitat inclusif (6 confirmées au 30 juin 2022), une résidence d'accueil de demandeurs d'asile.

La mise en œuvre du programme 1 station = 1 résidence va par ailleurs permettre de réaliser au moins 1 résidence pour des publics fragiles, autour de chacune des stations de la 3^e ligne de métro.

ZOOM

LA GRANDE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE CIBLÉE

Mettre fin à la grande précarité énergétique par la réhabilitation (ou la démolition) des bâtiments les plus énergivores fait partie intégrante des contrats d'engagements signés entre les bailleurs sociaux et Toulouse Métropole. Ils fixent un objectif ambitieux pour lutter contre la précarité, en rénovant (ou démolissant) l'ensemble des collectifs de pleine propriété

HLM classés en étiquettes les plus énergivores : E, F ou G.

Pour cela, Toulouse Métropole s'est engagée depuis 2020 à mobiliser des **crédits supplémentaires «Plan de relance» permettant de financer la réhabilitation de 9 000 logements entre 2021 et 2026** (5 714 logements sociaux classés en étiquette E, F, G).

LA RÉHABILITATION DYNAMIQUE DES LOGEMENTS DU PARC LOCATIF SOCIAL



Dans le cadre du nouveau Programme de renouvellement urbain, Toulouse Métropole et les bailleurs sociaux partenaires sont engagés, depuis 2019, dans un **programme ambitieux de réhabilitation du parc locatif social en quartier politique de la ville**, qui s'achèvera en 2031. La stratégie de réhabilitation vise à apporter des solutions favorisant la performance énergétique du parc et le confort d'usage des locataires.

La réhabilitation de 2541 logements sociaux est programmée et vient s'inscrire en complémentarité des démolitions, reconstructions pour transformer durablement les quartiers Empalot, Grand Mirail, Trois cocus à Toulouse et Val d'Aran à Colomiers, dans le cadre de **projets d'aménagement d'ensemble.**

Sur les 23 opérations de réhabilitation du programme, 18 obtiennent le label Bâtiment basse consommation (BBC), soit 1780 logements.



L'investissement atteint 40000 € à 55000 € par logement selon les immeubles. À ce jour, deux opérations de réhabilitation de 207 logements sociaux sont livrées. Cinq opérations de réhabilitation (547 logements sociaux) sont en cours (études ou travaux).

Les réhabilitations BBC co-financées par Toulouse Métropole et l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) répondent à l'enjeu de réduire l'impact carbone du parc de logements en Quartiers prioritaires de la

ville (QPV), en permettant globalement, de passer d'une étiquette E ou D à B. De plus, les travaux programmés par Toulouse Métropole Habitat et Altéal **dépassent le simple objectif de performance énergétique en améliorant significativement le niveau de confort du logement pour le locataire**: création d'espaces extérieurs privatifs, extensions de la surface des logements, amélioration de l'accessibilité, adaptation des logements au vieillissement, restructuration des logements.

▶ FAVORISER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT AU SERVICE DE L'ÉCOLOGIE

Donner de la visibilité et communiquer autour d'événements fédérateurs sur l'environnement est le choix fort effectué par la collectivité, afin d'ancrer la thématique dans le quotidien des habitants.



UN BUDGET RENFORCÉ POUR SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS

En 2021, Toulouse Métropole a augmenté de 40% le budget alloué aux aides à l'éducation à l'environnement et au développement durable par rapport à 2020. 69930 € de subventions ont été versés à 17 associations pour des projets de sensibilisation des habitants et des scolaires.

Elles ont ainsi aidé des projets différents :

- Atelier de construction participatif et animations autour d'une tiny house de démonstration de solutions low-tech,
- Actions éducatives en direction des enfants et des jeunes autour de la transition énergétique et écologique,
- Accompagnement d'événements de Toulouse Métropole pour qu'ils prennent en compte les enjeux environnementaux et sociétaux dans leur organisation,
- Développement d'une consigne pour éviter les contenants jetables de repas à emporter,
- Sensibilisation scolaires lors du Festival FreDD,
- Actions de prévention de la pollution lumineuse, d'encouragement des circuits courts, de prévention du gaspillage alimentaire, sur la qualité de l'air et la prévention du risque industriel,
- Animations, visites, conférences, ateliers autour du jardinage en ville,
- Actions sur le jardin et la biodiversité,

- Le Science Tour Garonne sur le territoire de Toulouse Métropole,
- Album de contes pour comprendre les enjeux environnementaux,
- Sensibilisations en faveur des espèces piscicoles migratrices et autour de la biodiversité, au développement durable et au fonctionnement des milieux aquatiques,
- Animations autour du jardinage écologique, collectif et citoyen,
- Réalisation et diffusion d'une série de documentaires et de divers supports proposant des solutions pour la sauvegarde de l'environnement.

Par ailleurs, 20000 € ont été attribués suite à un appel à projet dédié à la transition énergétique pour trois projets portés par trois associations. Les Petits débrouillards et Arseo ont animé une formation des animateurs d'éducation environnement et éducation populaire sur la thématique de l'« Écoconstruction » les 9 et 10 mai 2022.

Face Grand Toulouse a sensibilisé quinze classes de collèges de la Métropole au développement durable par la formation d'éco-délégués.

Citoy'Enr intervient dans les écoles de Toulouse et Tournefeuille sur leurs modes de vie et les émissions de GES associées autour de la notion d'empreinte carbone familiale.

ZOOM

DÉCHETS ET CADRE DE VIE, MOBILISATION GÉNÉRALE

De nombreux partenaires se sont mobilisés sur le sujet de l'environnement et du développement durable : les journées d'éco-citoyenneté sont particulièrement portées avec un projet émanant de la coopération interbailleurs, baptisé **Deche'n'toi** (4^e édition en 2022).

Ce projet vise à sensibiliser les habitants à la gestion des déchets, mais également au tri, à l'impact des déchets sur le cadre de vie et l'environnement... Il a conduit à mobiliser les Régies (Reynerie Services en premier lieu puis, depuis 2021, Bellefontaine Services) pour porter les actions auprès des partenaires et des habitants.

Le projet met en avant les aventures de Babine et Tapon : deux mascottes, identifiées d'abord dans une bande-dessinée dans **leurs actions citoyennes sur la gestion et le tri des déchets**. En 2021, des grandes mascottes ont été réalisées et apposées sur les façades des immeubles de la Reynerie (Jean Gilles, Poulenc, Gluck), inaugurées lors de temps festifs avec les habitants début 2022. Ces mascottes doivent agir comme des repères pour les habitants sensibilisés dans la durée à ces questions de bonne gestion des déchets et de respect de l'environnement.

En 2021-2022, le Défi famille « **C'est décidé je réduis mes déchets** » porté par Toulouse Métropole, est mis en œuvre par l'association Fairéco auprès d'habitants des quartiers prioritaires des Pradettes et du Mirail.

Dans le cadre des **journées Clean up days** la Métropole de Toulouse, a validé le financement en décembre 2021 de **quatre actions portées par des régies de quartier**. Le projet a pour objectif général que les habitants du quartier se réapproprient les espaces collectifs et reprennent en main la problématique des déchets présente sur le quartier depuis des années. Il s'agit d'améliorer la gestion des déchets par les habitants pour les habitants, conséquence directe sur le cadre de vie de tous.

La régie de quartier d'Empalot travaille ainsi sur une campagne de communication avec un dessinateur et les jeunes publics. Elle pilote par ailleurs l'initiative « **Mon beau quartier** », initié en 2019, qui vise à sensibiliser et engager les habitants dans une dynamique d'éco-responsabilité pour la propreté et le respect des espaces publics et pour le recyclage et le tri des déchets.

Des actions de sensibilisation et de nettoyage sont menées dans le cadre d'« Olympiades de la propreté ».

BALADES NATURALISTES AUX JARDINS DU MUSÉUM ET DANS LES COMMUNES



La zone humide des jardins du Muséum et sa roselière de 1,2 ha offrent un écrin unique pour déambuler et mieux prendre conscience de l'intérêt de la nature en ville. Le sentier d'interprétation accueille donc les visiteurs, pour découvrir sa faune et sa flore extraordinaires : huit espèces d'oiseaux rares en milieu urbain et trois espèces classées en danger, une espèce de coléoptère protégée au niveau national, concernant les espèces zoologique, quatre sont protégées au niveau national et une espèce de lichen est classé d'intérêt international.

Les habitants de la Métropole peuvent au-delà profiter des balades Nature organisées par le Muséum depuis 2021, en partenariat avec l'association Nature en Occitanie et en lien avec les villes partenaires. Cinq balades sont organisées dans les communes de la Métropole d'avril à septembre, chacune autour d'une thématique différente.

Pour plus d'information :
museum.toulouse.fr/balades-nature



ET AUSSI

LE PROJET DE “CAMION DES CURIOSITÉS” DU MUSÉUM PROGRESSE

Ce nouveau dispositif mobile de culture scientifique alliant patrimoine, environnement, éducation et accessibilité, devrait être opérationnel pour la saison culturelle 2023, consacrée à la biodiversité. Avec «le camion des curiosités», le Muséum se déplace à la rencontre des publics empêchés, qu'ils soient citadins ou ruraux, à l'école ou en vacances, en maison de retraite ou en Institut médicaux-éducatifs.

Ce véhicule hybride d'un volume de 20 m³ permettra d'amener des objets et des spécimens naturalisés à toucher pour mener des médiations sur les relations Homme/nature/environnement, le patrimoine naturel régional et la biodiversité.

Le camion pourra se déplacer dans les quartiers prioritaires de la Ville, dans les communes de la Métropole, dans les zones rurales et les villes du département et de la région.



LE FESTIVAL TOULOUSE INNOVANTE ET DURABLE



Du 19 au 28 novembre 2021, Toulouse Métropole a organisé le festival Toulouse innovante et durable, pour permettre à chacun de mieux comprendre les enjeux de la transition écologique et de devenir des acteurs engagés dans leur quotidien.

Ce concentré d'événements, d'animations et d'acteurs investis dans les champs de l'écologie, de l'économie circulaire et de l'innovation, a invité les publics de tous âges à découvrir des solutions innovantes imaginées par des startups, des entreprises, des associations et Toulouse Métropole.

Il a rassemblé quatre temps forts :

- Le Forum zéro carbone : organisé par le journal La Tribune sur le thème « De la COP21 à la COP26, 5 ans pour le climat », cet événement a été l'occasion pour les villes et métropoles européennes de réaffirmer leur engagement de neutralité carbone d'ici à 2050.
- Le Village d'animations sur les allées Jules-Guesde : expositions, conférences, ateliers, balades... ce village foisonnant d'activités pour le grand public était au cœur du festival.
- Futurapolis Planète : au Quai des Savoirs, cet événement organisé par Le Point et soutenu par Toulouse Métropole, a proposé des tables rondes sur les questions de la liberté après la crise Covid.
- La Journée de l'économie circulaire au Village byCA : l'événement destiné aux professionnels qui veulent lancer des actions en économie circulaire au sein de leurs structures.

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ, SÉCURITÉ ET SANTÉ AVEC DES MOBILITÉS DURABLES



À l'occasion de cet événement, qui s'est tenu du 16 au 22 septembre 2021, Toulouse Métropole a relayé les informations mises en place par les communes et a proposé plusieurs journées thématiques.

Une journée grand public a par ailleurs été organisée square Charles De Gaulle, à Toulouse en présence de nombreux partenaires de la mobilité : Tisséo voyageurs, région Occitanie, SNCF voyageurs, VéloToulouse, auto partage (Citiz, Iodines), Maison du Vélo, Indigo Wheel, Renault Mobility, société MWheel proposant des essais de trottinettes, Fédération française de randonnée pédestre, associations Prévention routière et Être mobile c'est permis, autour du thème 2021 « En sécurité & en bonne santé avec les mobilités durables ».

Une journée a été réservée aux agents de Toulouse Métropole et de la Mairie de Toulouse, sur le site de Marengo. Les agents ont pu participer à des ateliers variés : « Révision sécurité vélo », « Visioconférence sur les nouvelles offres Tisséo », « Attacher son vélo », « La route se partage », « Visioconférence sur les bons plans proposés par SNCF Occitanie » et ont eu la possibilité de marquer leur vélo avec un marquage bycicode.



ZOOM

LE DÉFI FAMILLES À ALIMENTATION POSITIVE MOBILISE 48 FOYERS



Le Défi familles à alimentation positive (FAAP) porté par Toulouse Métropole a pour objectif de démontrer que l'on peut adopter une alimentation savoureuse, bio et locale, respectueuse de l'environnement, sans augmenter son budget.

En 2022, quatre équipes participent : Toulouse avec le centre social ASSQOT Polygone (quartier Polygone/Arènes/Cartoucherie), Colomiers avec la Maison Citoyenne de la Naspe, Saint Orens-

de-Gameville avec le CCAS L'Espace pour tous et Tournefeuille avec les Maisons de quartier de Quéfets, Paderne et Pahin. En tout, 48 foyers (149 personnes) bénéficient d'une meilleure visibilité de l'offre locale et bio, d'astuces pour diminuer son budget alimentaire, d'une connaissance des équivalences nutritionnelles et de l'équilibre alimentaire, de liens avec les producteurs locaux, d'une meilleure connaissance du monde agricole, des réseaux, des associations, des acteurs de l'alimentation et des enjeux de l'alimentation durable.

Le défi est structuré autour d'un lancement, de cinq temps forts et d'une clôture. Le lancement du défi a permis aux participants de déguster des bouchées de légumineuses cuisinées par un chef, avec un focus diététique, pour une alimentation plus équilibrée. L'atelier cuisine a donné des clefs aux familles pour mettre concrètement en œuvre dans leur quotidien (et de façon gourmande) les conseils apportés précédemment (ou l'art de préparer rapidement un repas sain, bon et beau avec ce qu'on a déjà chez soi et notamment dans son fond de frigo).

Une visite de ferme fera le lien entre ses choix alimentaires et leur impact dans nos champs. Ces trois temps forts seront complétés par deux autres ateliers.



© Frédéric Maigne



► L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, UN LIEN À FORT IMPACT LOCAL

FAVORISER L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES SOCIALES

Toulouse Métropole a souhaité renforcer le parcours entreprise ESS, en proposant une offre sur-mesure affinée. Une étude de faisabilité associant Première Brique, Invest In Toulouse et le Parcours ADRESS, a porté sur la prospection, l'attractivité et l'articulation entre les dispositifs existants. Menée au premier semestre 2021, l'étude a conduit à créer une nouvelle offre, pour

l'aide à l'implantation territoriale d'entreprises sociales souhaitant essayer leur modèle sur le territoire métropolitain.

Cette offre de services, testée au dernier trimestre 2021 au travers de l'aide à l'implantation de projet, a permis d'accueillir « Des étoiles et des femmes », porté par une entreprise sociale marseillaise.

L'ANIMATION DE L'ÉCOSYSTÈME ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ENRICHIE

Les partenaires de la Métropole assurent l'animation de l'écosystème et opèrent les différents dispositifs du « Parcours entreprise ESS ». Toulouse Métropole a souhaité enrichir l'existant, en créant l'accélérateur d'impact social Pollen et un programme d'accompagnement des groupements d'entreprises. Par ailleurs, un programme d'animation « Toulouse Impact » a été mis en place pour répondre aux besoins en développement, en montée en compétences et en développement de coopérations.

Le parcours d'accompagnement ESS dédié à l'entrepreneuriat social, structuré en plusieurs étapes clés, permet de répondre aux besoins des entrepreneurs.

En 2021, il a assuré l'accompagnement de 172 projets en création et de 87 projets en développement. L'écosystème a également assuré le financement de 130 projets, et la **création et/ou la consolidation d'environ 2593 emplois sur Toulouse Métropole.**



L'ACCOMPAGNEMENT À L'IMPLANTATION :

Faciliter, accélérer et sécuriser l'essaimage d'entreprises sociales sur Toulouse Métropole

toulouse métropole | FRANCE ACTIVE Les entrepreneurs engagés MPA-OCCITANIE | Invest in Toulouse | Le PARCOURS ADRESS



APPEL À PROJETS

2021



PRIX



Projets d'ESS et d'innovation sociale en phase d'amorçage

- ingénierie
- expérimentation
- preuve de concept
- primo-lancement...

.....

> Création d'entreprises (moins de 3 ans)
> Diversification d'activités (projet de moins de 3 ans, porté par une entreprise ou un groupement pouvant avoir plus de 3 ans d'ancienneté)



Entreprises de l'ESS en phase de développement
(consolidation ou changement d'échelle) à fort impact social, particulièrement exemplaires, inspirantes et/ou innovantes dans leur domaine d'activité.

.....

> Entreprises ou groupements de plus de 3 ans



11 PRIX

.....

Défi 1 > 4 prix
Défi 2 > 3 prix
Défi 3 > 4 prix



15 000 €

.....

Dotations par lauréat



6 PRIX

.....

Dont 1 Prix « Banque des Territoires » et 1 Prix « Groupe des Chalets »



10 000 €

.....

Dotations par lauréat

ZOOM

PLAN DE RELANCE ET APPEL À PROJETS POUR FINANCER LES PROJETS ESS



L'axe ESS du Plan de relance pour l'emploi, a permis de proposer aux entreprises un panel d'outils pour les accompagner dans la consolidation de leurs emplois et la relance de leurs activités. En matière d'accompagnement, les outils lancés en 2020 (Dispositif Local d'accompagnement renforcé, AssoConsult, Mécénat et Mentorat, #JagisPourDemain) ont été prolongés. Parmi eux, l'outil de financement d'urgence « Dispositif secours ESS » (DSESS) a été réorienté vers les entreprises de plus de dix salariés, en complémentarité avec l'outil national Urgenc'ESS.

Le dispositif phare du Plan de relance ESS s'est incarné dans l'Appel à projets et les Prix ESS, porté en partenariat par la Métropole, La Banque des territoires, le groupe Les chalets et le collectif Toulouse impact. Il a permis de financer l'amorçage de onze projets d'innovation sociale et de récompenser six entreprises de l'ESS en phase de développement et à fort impact social, autour des trois défis « Toulouse Impact » : inclusion économique et sociale, économie circulaire et gestion des déchets, alimentation durable et agriculture urbaine. Ce dispositif a également permis de faire rayonner ces entreprises locales sur le territoire métropolitain, régional et national.



© P. Nini



▶ LA MÉTROPOLE, SOLIDAIRE À L'INTERNATIONAL

Toulouse Métropole intervient également à l'international, au service du développement solidaire des territoires des pays du Sud.

COOPÉRATIONS ENTRE TOULOUSE MÉTROPOLE ET RAMALLAH, SAINT-LOUIS DU SÉNÉGAL, ET TUNIS

Grâce à la loi Oudin, qui autorise les collectivités à consacrer jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement pour financer des actions de solidarité internationale, Toulouse Métropole intervient sur différents bords.

À Ramallah en Palestine, Toulouse Métropole a financé avec l'Agence française de développement, une optimisation de la gestion de la station d'épuration Al-Tireh ainsi que des formations pour son personnel. Cette intervention a pour objectif de réduire les coûts d'exploitation et d'améliorer la qualité des boues afin de permettre la réalisation d'une étude sur l'utilisation des boues séchées et leur valorisation dans le monde agricole. Ramallah a sélectionné les fournisseurs et lancé ses commandes pour l'achat de deux centrifugeuses pour le laboratoire de surveillance. **L'équipement, livré fin avril 2022, a été mis en place et en fonctionnement en mai 2022.** Les premières actions de formation ont été lancées fin mai 2022.

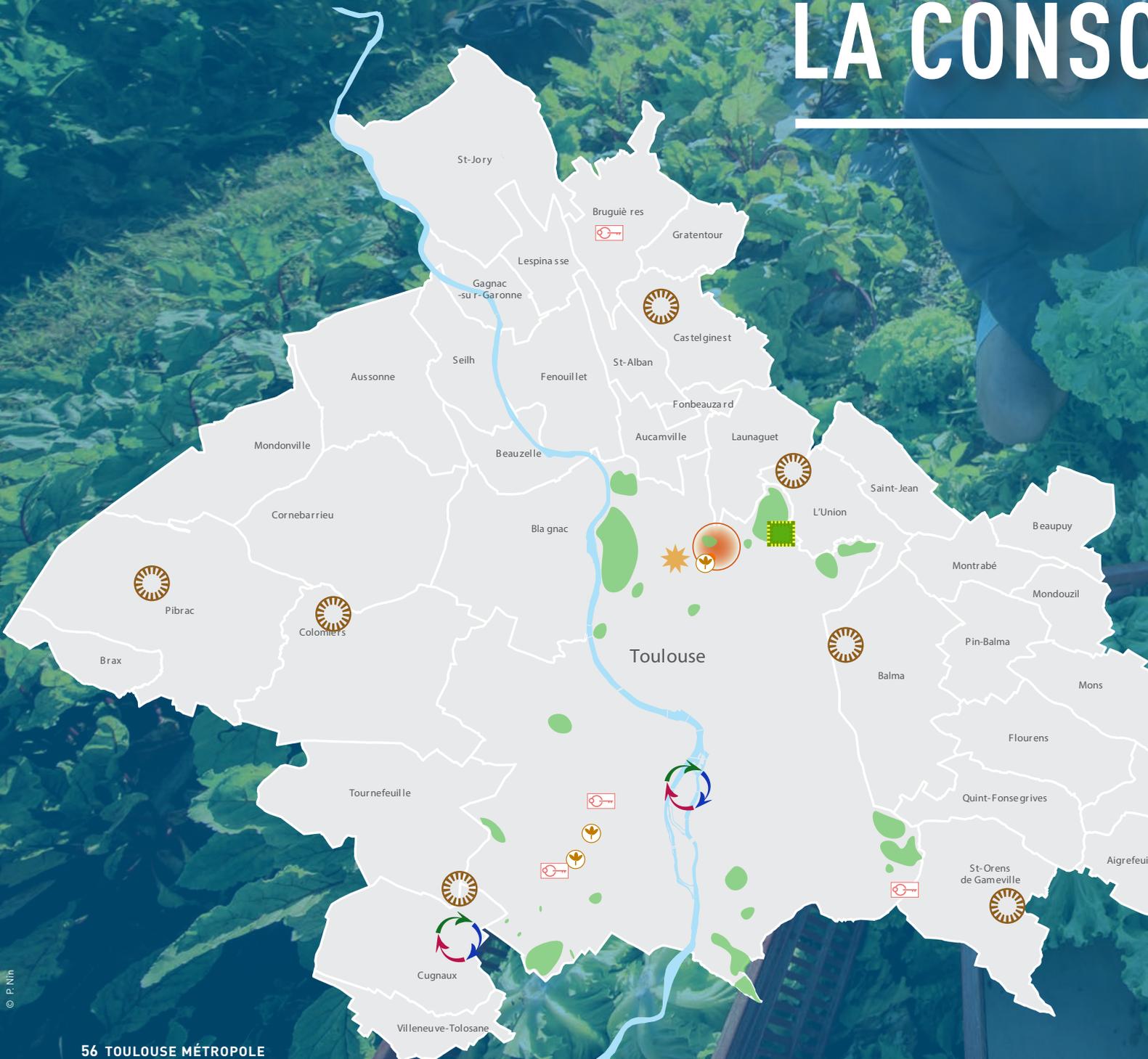
Toulouse Métropole a accompagné et financé les travaux d'assainissement réalisés à Saint-Louis, au Sénégal, pour le raccordement de quatre quartiers au réseau d'assainissement. Les conditions de vie quotidienne et sanitaires de 14 000 personnes sont désormais améliorées, en étant connectées à ce réseau collectif. En 2022, Toulouse Métropole a participé au forum mondial de l'eau, qui s'est tenu à Dakar.

Dans le cadre de la coopération avec Tunis, Toulouse Métropole poursuit son engagement. Après avoir financé des travaux de réhabilitation des blocs sanitaires de sept écoles, la Métropole échange sur **les bonnes pratiques dans le domaine du changement climatique**. Un groupe de travail Climat s'est monté et une mise en contact a été effectuée avec le laboratoire CESBIO (Centre d'études spatiales et de la biosphère) afin d'observer l'impact du changement climatique et développer des stratégies d'intérêt commun.



4

LA CRO FAVO LA CONSO



INNOVER POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE FAVORISER LA PRODUCTION ET L'EMPLOI RESPONSABLES

La relocalisation des productions et la collaboration des acteurs comme des habitants sont des enjeux clés pour limiter l'impact écologique. Toulouse Métropole favorise un approvisionnement de proximité et encourage les pratiques responsables et pourvoyeuses d'emploi, comme les solutions locales et innovantes.

	Projet de conciergerie solidaire
	Marché d'Intérêt National (MIN)
	Développement de la Ferme de Borde Bio
	Domaine de la régie agricole
	Agriparc
	Quartiers fertiles
	Projets Agricoles des communes dans le cadre du PAAM
	Projets exemplaires économie circulaire



FAVORISER LE « BIEN MANGER », EN FÉDÉRANT ACTEURS ET ACTIONS DE TERRAIN



Le 11 février 2022, près de 200 acteurs ont participé au **Conseil métropolitain de l'agriculture et de l'alimentation locales**. L'instance de dialogue a rassemblé les acteurs socio-professionnels et associatifs (producteurs, transformateurs, industriels, élus des communes et des territoires alliés, responsables d'associations, de chambres consulaires, d'organisations professionnelles, chercheurs et enseignants) autour d'une réflexion commune pour **accompagner et développer les filières agricoles locales** tout en visant un **accès de tous à une alimentation saine et durable**.

Cette journée a permis de rappeler le périmètre du PAAM et ses premières concrétisations (actions de coordination et actions partenariales engagées), d'échanger autour des ambitions pour le projet territorial, partager des objectifs chiffrés ou en termes d'outils et de moyens sur chaque axe et de susciter des synergies entre acteurs.

Les idées et contributions issues de ce travail viendront alimenter la **prochaine feuille de route du PAAM** qui sera discutée en comité stratégique partenarial, où siègent l'État, la Région, les trois chambres consulaires, le Marché d'intérêt national, le collectif Nourrir la ville et Toulouse Métropole.



Reconnu Projet alimentaire territorial par le ministère de l'Agriculture, le **Projet agricole et alimentaire métropolitain (PAAM)** représente une politique publique territoriale sur la transition agricole et alimentaire, ainsi que sa mise en œuvre opérationnelle. Toulouse Métropole anime la démarche de territoire.

DEUX CONTRATS DE RÉCIPROCITÉ, POUR L'APPROVISIONNEMENT DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ



Toulouse Métropole compte 780 000 habitants, à nourrir chaque jour. Les territoires ruraux alentour sont des lieux de production agricole qui parfois vendent leurs produits au-delà de notre région. Afin de favoriser l'approvisionnement de proximité et de rapprocher production locale et consommation locale, des partenariats sont créés entre Toulouse Métropole et ces territoires.

Deux nouveaux contrats de réciprocité ont été signés, avec la Communauté de communes Cœur et coteaux du Comminges (la 5C), lors du salon agricole Les Pyrénéennes le dimanche 19 septembre 2021, et avec Toulouse-Tarbes-Pyrénées le mercredi 13 avril 2022.

Toulouse Métropole et les territoires partenaires partagent des objectifs communs, d'ordre économique (structuration et consolidation des filières agricoles, agroalimentaires et de valorisation des territoires, maintien des outils de transformation et de création de valeur ajoutée sur les territoires ruraux...), environnemental (consommation de produits locaux et de qualité, modes de production agroécologiques, préservation des espaces agricoles et des écosystèmes, de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage

alimentaire...), comme social (éducation alimentaire, création de liens entre producteurs et consommateurs, valorisation du patrimoine culinaire...).

Le rapprochement de la 5C avec Toulouse Métropole a donné lieu à la présence de Toulouse Métropole au salon «Les Pyrénéennes» deuxième plus grande foire agricole en France du 16 au 19 septembre 2021 au Parc des expositions du Comminges, à Villeneuve de Rivière. Ce partenariat a également donné lieu à une journée d'échange le 30 mars 2022, entre les acteurs de la restauration collective des communes de Toulouse Métropole, les producteurs et plateformes, sur le thème des «Viandes en Comminges». 36 personnes ont répondu présentes : producteurs, sociétés commerciales, plateformes de commercialisation, responsables de restauration collective, sociétés de restauration, animateurs techniques, élus... L'objectif est de renforcer les liens entre eux, valoriser les viandes de vache, veau et agneau des éleveurs du Comminges, tout en offrant à la restauration collective de la Métropole des produits de qualité issus de productions locales.



► CULTIVER EN PROXIMITÉ, EN INCITANT À L'INSTALLATION AGRICOLE ET AUX INITIATIVES MARAICHÈRES

ZOOM

FRANCE RELANCE : 850 000 € MOBILISÉS PAR TOULOUSE MÉTROPOLÉ POUR DÉVELOPPER LA PRODUCTION LOCALE ET L'INSTALLATION AGRICOLE



Toulouse Métropole cherche à donner les moyens d'agir aux acteurs du territoire. Pour ce faire, elle a lancé en mars 2021 un appel à propositions aux acteurs de l'alimentation du territoire, afin de porter une candidature partenariale au programme France Relance. 50 propositions ont été reçues, témoignage de la dynamique forte du territoire.

La candidature déposée en septembre 2021 rassemble des actions éligibles et contribuant au PAAM, avec une priorité sur les actions portant sur la production locale et l'installation

agricole, et un financement important fléché vers les projets portés par les communes.

En décembre 2021, ce projet a été lauréat et a obtenu 850 000 € de subventions de France Relance, pour déployer 23 actions avec 19 partenaires (quatre acteurs économiques, cinq communes, neuf associations et Toulouse Métropole). Sur ce total, 532 000 € permettront d'accompagner la production locale. La mise en œuvre est prévue sur deux ans d'octobre 2021 à décembre 2023.

ZOOM

UN AGRIPARC LE LONG DE L'HERS, À PALÉFICAT

À la demande de la Métropole, le projet urbain Paléficat va s'enrichir de l'installation de carrés maraichers. Le projet se fera le long de la rivière et va permettre le développement d'une activité de maraîchage dans la Métropole. Dans une logique de circuits courts, cette initiative veut favoriser la réappropriation, par les citoyens, de leur alimentation en apprenant à exploiter un carré maraîcher aidé par un professionnel.

Le projet de l'Agriparc se veut ouvert au public : sa situation géographique, en bordure

de l'Hers, revêt une dimension urbaine et paysagère unique, par la présence de «traverses» et d'un cheminement piétons/cycles partagé. Ils constituent une préfiguration des aménagements définitifs nécessaires au développement du projet Grand parc de l'Hers. Le projet d'installation des carrés maraichers prévoit un épaississement des rives de l'Hers, favorable à la préservation de la biodiversité, conformément à la Trame verte et bleue et ses corridors écologiques.



QUARTIERS FERTILES : QUAND L'AGRICULTURE URBAINE SERT LA RÉSILIENCE ALIMENTAIRE



Le projet «l'agriculture urbaine, levier de résilience alimentaire et professionnelle pour les quartiers toulousains» porté par Toulouse Métropole, a été lauréat fin 2020 de l'appel à projets «Quartiers fertiles» lancé par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), co-financé par la Banque des territoires.

Toulouse Métropole a présenté un projet associant plus d'une dizaine de partenaires, sur les quartiers des Trois cocus, Reynerie et Bellefontaine. Son objectif: Déployer les différentes formes d'agriculture urbaine dans ces quartiers prioritaires de la ville (QPV) concernés par des actions du contrat de ville et par le renouvellement urbain.

Du potager à l'exploitation professionnelle, en passant par des formes intermédiaires où les habitants participent aux travaux et aux récoltes, le projet sera multi-dimensions. Dans les trois QPV, des **friches maraichères en cœur de quartier** vont être par exemple déployées. Le lien entre les habitants et la ferme Bordebio, la mise en place de **carrés maraîchers**, la création d'une pépinière et d'un

jardin à adopter (Trois cocus) sont planifiés. Un soutien à l'émergence de l'éco-pôle Edenn (lauréat de Dessine-moi Toulouse) sera aussi assuré.

Le projet doit aussi permettre d'organiser l'approvisionnement en produits de qualité accessibles à tous (groupements d'achat, financement solidaire de produits bio locaux pour les plus fragiles), par le soutien au groupement d'achat Vrac et aux ateliers de découverte de l'alimentation durable menés pour les habitants.

Il permettra aussi de se former aux métiers de l'alimentation durable, par exemple via un chantier d'insertion pour former à l'agriculture urbaine. En renforçant la coopération avec les fermes métropolitaines, d'autres actions en matière d'alimentation sont envisagées.

Ces actions s'inscrivent dans le Projet agricole et alimentaire de Toulouse Métropole qui vise à faciliter le **rapprochement entre consommateurs de la Métropole et producteurs régionaux** et l'accès pour tous à **une alimentation saine et durable**.

▶ TOULOUSE « MÉTROPOLE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE »

L'année 2021 a marqué le passage à une politique de développement économique plus sobre et créatrice de richesse, notamment par la mise en œuvre de la stratégie «Toulouse Métropole de l'économie circulaire» et de ses trois feuilles de route.



FEUILLE DE ROUTE 1 : MOBILISER LES ENTREPRISES ET MIEUX CONNAÎTRE LES BESOINS



Des temps forts, conférences et webinaires, sur l'économie circulaire ont été organisés dans le cadre du Siane avec une conférence sur la ré-industrialisation, du Sempy avec une table ronde sur l'économie collaborative et pour finir par une journée spécifique économie circulaire organisée le 25 novembre 2021 dans le cadre du festival Toulouse durable et innovante.

À l'occasion de ces événements, 350 entreprises ont pu être mobilisées et sensibilisées aux enjeux de la transition vers une économie circulaire.

En juin 2021, Toulouse Métropole a missionné un groupement d'experts (Mydiane, Inddigo et CCIT) afin d'engager largement des entreprises et avoir une meilleure connaissance des flux (matières, ressources, ressources humaines, transports...) nécessaires à l'activité. Cette mission a pour objectif de mobiliser 1000 entreprises et d'accompagner la mise en œuvre de 40 synergies et de collaborations territoriales, d'ici fin 2024.

HUIT ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES DANS LEUR TRANSITION EN 2021

La Métropole accompagne concrètement les entreprises inscrites dans la transition économique vers l'économie circulaire. En 2021, huit entreprises ont été reçues et accompagnées dans la mise en relation

avec les directions métiers de la Métropole. Un dispositif d'accompagnement à la transition économique et écologique est en cours de consolidation sur 2022-2023.



FEUILLE DE ROUTE 2 : BÂTIR LA VILLE À PARTIR DE RESSOURCES LOCALES



Des chantiers exemplaires et de démonstrations se sont engagés sur 2021, autour de la déconstruction du parc des expositions (Pex) et de l'aménagement futur de Francazal. Ainsi, des critères de collaboration pour la déconstruction du Pex de l'île du Ramier ont été inscrits dans le marché, ce qui a permis de retenir un groupement exemplaire comprenant l'entreprise CASSING, avec Emmaüs. Cette action a fléché 243 tonnes de matériaux vers le ré-emploi (sur un total de 3600 tonnes) en évitant l'émission de 1821 tonnes d'équivalent CO₂.

L'acte de déconstruction a permis de créer 878 jours de travail-hommes supplémentaires soit à + 86 % relativement à un chantier classique, avec un surcoût de seulement + 8 % sur le coût global du chantier. Une deuxième

expérimentation a débuté en 2021 avec une assistance économie circulaire et gestion des déchets sur la ZAC Malpère sur une opération de 180 logements réalisés par Oppidea, dans le cadre de la déconstruction/aménagement des îlots.

Un schéma de prescriptions, d'aménagement et de gestion de zone a été réalisé, pour faire de Francazal une zone totem en économie circulaire et énergie. 19 défis et 50 actions exemplaires ont été proposés. Un atelier, qui s'est tenu pendant la Journée de l'économie circulaire, autour du devenir des terres d'excavation a suscité l'intérêt des acteurs du territoire sur le sujet et les enjeux, et a permis de créer un consortium toulousain autour d'un projet Horizon à déposer en 2022.

ZOOM

BTP DURABLE ET CIRCULAIRE : LE PROJET « LIFE WASTE2BUILD » EST LANCÉ

Le projet «Life Waste2Build» est un dispositif innovant d'optimisation des ressources et de valorisation des déchets du BTP du territoire. Retenu en février 2021 par l'Union européenne (programme Life), ce consortium public et privé associe sept partenaires bénéficiaires (Toulouse Métropole, FFB31, Synethic, Envirobat, INEC, TBS, CSTB) et dispose d'un budget de 2,7 M€ (2021 / 2026).

Life Waste2Build s'appuie sur la commande publique (marchés de travaux) pour développer l'emploi de matériaux de seconde vie dans la construction, la rénovation ou l'aménagement paysager. Il s'agit d'abord de répertorier les matériaux disponibles puis de les classer en fonction des réutilisations possibles.

Les objectifs associés au projet sont élevés: il s'agit de réduire de 20% l'impact du BTP dans la consommation de ressources et la production de déchets, de mettre en place des politiques d'achats circulaires et d'accompagner la montée en compétence de la filière du BTP circulaire.

En 2026, il faudra que 85% des déchets soient revalorisés sur la Métropole Toulousaine, que 80% des marchés publics de la Métropole intègrent un critère économie circulaire et que 60% des entreprises répondant aux marchés publics soient sensibilisés. 360 équivalents temps plein/an seront ainsi créés à partir de 2026.

22 parties prenantes (dont la DREAL, l'ADEME, OPPIDEA...) sont associées, ainsi que des territoires en Europe (Düsseldorf, Saragosse...). Ce projet a été officiellement lancé le 25 novembre 2021, pendant la 1^{re} Journée de l'économie circulaire de Toulouse Métropole.

Huit premiers chantiers expérimentaux ont été identifiés. Au total, ce sont 50 chantiers sur lesquels des déchets seront revalorisés, dans les 5 ans à venir: pour les sélectionner, un appel à chantiers exemplaires est lancé, d'avril à septembre 2022.



LE PROJET LIFE WASTE2BUILD
A ÉTÉ FINANCÉ PAR LE PROGRAMME
LIFE DE L'UNION EUROPÉENNE

ET AUSSI

PATRIMOINE LANGUEDOCIENNE INNOVE SUR LE RÉEMPLOI

Dans le cadre du chantier de démolition des immeubles de la cité Tabar, le bailleur Patrimoine Languedocienne a été lauréat du programme «Economie circulaire dans le BTP en Occitanie», initiative lancée par l'Agence de la transition écologique (ADEME) et la région Occitanie.

Après avoir établi un diagnostic des déchets du chantier, la Société du patrimoine, avec un bureau d'études, a déterminé quels matériaux issus de la démolition pourraient être récupérés. Plusieurs solutions de réemploi ont été mises en œuvre dont la réutilisation de

certains matériaux sur place pour réhabiliter les bâtiments. Les matériaux de démolition produits dans le cadre du chantier ont pu être revendus ou donnés en vue d'un réemploi ou d'une transformation: les murs, par exemple, peuvent être broyés, recyclés et devenir des revêtements routiers. Cette démarche permet également d'éviter la pollution liée aux nouveaux matériaux. Au final, ce chantier a permis d'économiser 400 tonnes d'équivalent CO₂. Enfin, cette démarche doit, à terme, créer une filière de réinsertion dans le quartier.

FEUILLE DE ROUTE 3 : BIENS MANUFACTURÉS : ÉCO-CONCEPTION, RÉPARATION ET RÉ-EMPLOI ENCOURAGÉS



Le dispositif «Restaurateurs zéro déchet» est piloté par Toulouse Métropole et accompagne 17 restaurateurs volontaires (au démarrage) sur le territoire métropolitain (Toulouse, Saint-Orens et Quint-Fonsegrives) pour réduire leur production de déchets à la source et les coûts de traitements et de collecte. Cette action lancée fin 2021, se déroule sur 2022.

Le plan de relance a également permis de déployer, avec l'aide de Première Brique, des outils d'animation et de mutualisations inter-entreprises, comme un réseau de conciergeries. Toulouse Métropole a financé l'amorçage du

service porté par la conciergerie solidaire 31, qui se déploiera sur Bruguières, Basso Cambo et Montaudran.

Toulouse Métropole soutient aussi la réparation et le ré-emploi impulsé dans le cadre du plan de relance. Des chèques réparations (aide de 30% du montant de la réparation pris en charge avec un maximum de 100 euros par réparation) ont été utilisés par 203 citoyens sur 2020/2022. Le total attribué atteint 8372 euros, avec une moyenne de 41 €. La prime a permis un investissement de 28700 € auprès de 17 Répar'acteurs situés sur le territoire.

▶ SOUTENIR L'INNOVATION POUR DES PRATIQUES RESPONSABLES

Mieux réutiliser les eaux usées traitées de Ginestous



Toulouse Métropole développe la logique d'économie circulaire de l'eau sur son territoire avec la création et la mise en service d'une unité de réutilisation des eaux traitées par ultrafiltration, sur le site de Ginestous-Garonne. L'installation, capable de produire 60 m³/h d'eaux usées traitées de qualité A, fonctionne depuis juin 2020. L'eau traitée est utilisée pour l'arrosage d'espaces verts.

Au-delà de cet usage réglementé qu'est l'irrigation des espaces verts, Toulouse Métropole souhaite être un territoire moteur de la réglementation française en matière de réutilisation des eaux usées traitées et développer l'utilisation de cette nouvelle ressource au sein de la zone de Ginestous. A ce titre, Toulouse Métropole, en partenariat avec Eau de Toulouse Métropole, a

lancé fin 2020 une étude d'opportunité globale. Celle-ci a listé une vingtaine d'usages possibles à moins de 2 km de la station d'épuration de Ginestous Garonne.

Afin de mettre en œuvre ou d'étudier de manière plus approfondie certains de ces usages (usage pour le curage des réseaux, pour l'usage sanitaire, pour le nettoyage des rames de métro...), Toulouse Métropole a répondu en mars 2022 à l'appel à projets EC'EAU porté par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et les régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie. Le projet multi-usages et innovant présenté, baptisé Val'Réu, associe Eau de Toulouse Métropole, le Stade Toulousain, Tisséo, le Laboratoire départemental 31, la société Polynem, l'INSA de Toulouse, l'ENSIACET et le CNRS.

ECOMODE SOUTIENT LES MOBILITÉS BAS CARBONE



En expérimentation sur le territoire de Toulouse Métropole, Ecomode est une innovation locale lauréate du programme d'accompagnement national des Certificats d'économies d'énergie (CEE). Ecomode associe Toulouse Métropole (porteur du programme), Tisséo Collectivités, mais aussi Airbus et Sopra Steria ; Carrefour, EDF et TotalEnergies sont financeurs au titre des CEE.

Ecomode incite au changement des comportements individuels, en récompensant l'utilisation de services de mobilité alternatifs à la voiture individuelle thermique. Depuis novembre 2021, Airbus Commercial et Defense & Space Toulouse ont engagé une action sur les

trajets domicile-travail, auprès de leurs 26000 employés, via l'application Ecomode. Sopra Steria a intégré la phase pilote en mars 2022. Avec 1619 utilisateurs inscrits et 19,2 tonnes de CO₂ évitées par rapport à la voiture individuelle, la phase de test achevée le 8 mai 2022, est une réussite.

Ecomode est désormais téléchargeable par l'ensemble des citoyens de la métropole toulousaine, mais aussi des employés pour lesquels l'employeur public ou privé souhaite s'engager dans cette initiative locale. Concrètement, Ecomode propose :

- Une application mobile gratuite permettant de trouver des services de mobilité bas carbone



publics et privés, pour se déplacer sur la Métropole. Ouvert à tous les services de mobilité bas carbone présents sur le territoire, Ecomode intègre les offres des premiers partenaires suivants : **Karos** pour le covoiturage, **Tisséo** pour les transports en commun, **VélôToulouse** et **Uwinbike** pour le vélo,

- **Un écocalculateur** multimodal informant l'utilisateur sur le potentiel d'émission de CO₂ qu'il peut éviter en changeant ses habitudes,
- **Un système de fidélité** récompensant les comportements vertueux : « *Plus j'utilise les transports en commun, le vélo, le covoiturage, ... plus je gagne de points* »

- **L'accès à un catalogue de récompenses** valorisant les commerces et services de proximité, l'économie locale et les démarches éco-responsables.

D'ici la fin de l'expérimentation sur le territoire de Toulouse Métropole, le 31 décembre 2023, **Ecomode va éviter 26 millions de km en voiture individuelle thermique, le rejet 2 600 tonnes de CO₂ et la consommation d'un million de litres de carburant.** La volonté est de rendre la démarche pérenne et reproductible, en rendant l'utilisateur pleinement acteur de cette dynamique. Ecomode portera ainsi une part non-négligeable de l'ambition d'une transition énergétique durable du territoire.

LES « CHALLENGES INNOVATION », JEUNES POUSSÉS DU CHANGEMENT

Dans le cadre de la co-construction d'une « Ville de demain » plus résiliente (2021-2026) et au titre du Plan de relance pour l'emploi, Toulouse Métropole a lancé, en décembre 2020, une série de challenges pour accélérer les innovations sur le territoire face à la crise sanitaire. La thématique « Se nourrir dans la ville du quart d'heure » a permis de faire émerger trois projets structurants, désormais en cours :

- **Terreauciel** développe le concept des « Carrés maraîchers », ferme maraîchère urbaine rapprochant agriculteurs et consommateurs ;
- **La Coop Mil** rassemble les acteurs de l'alimentation durable en région toulousaine (producteurs, transformateurs, distributeurs, solutions zéro déchet, services logistiques, supports et formations), pour organiser

les achats, les flux logistiques de produits, contenants et déchets. Elle agit sur deux pôles d'activité : l'approvisionnement local et le zéro déchet ;

- **Applicolis** créé des « Relais responsable de proximité » proposant le retrait de commande de produits locaux dans une démarche 100 % responsable (approvisionnement, conditionnement), la sensibilisation des citoyens aux pratiques responsables et donnant de la visibilité aux acteurs locaux engagés dans ces dynamiques.

Dans la catégorie « Solutions innovantes au service de la ville de demain », l'association FAIRÉCO a été récompensée pour le « Défi familles », autour de l'écologie et du zéro déchet dans les quartiers politiques de la ville de Toulouse.

ZOOM

ENGAGÉ SUR LA LOGISTIQUE URBAINE DURABLE



La logistique du dernier km et l'ambition de réduction des gaz à effet de serre animent la démarche de Toulouse Métropole sur ce sujet. L'écosystème logistique métropolitain accélère sa mutation, grâce à la transformation digitale du secteur, le renforcement d'une économie de proximité pour les habitants et le déploiement de la Zone à faible émission mobilité (ZFE-m). La logistique urbaine, au cœur des grandes questions métropolitaines, est amenée à se développer comme un véritable sujet d'attention et d'innovation.

Dans ce cadre, Toulouse Métropole a adopté en décembre 2021 deux conventions de partenariat, l'une pour l'adhésion au programme InTerLUD (Innovations territoriales et logistique urbaine durable), l'autre avec le groupe La Poste, en faveur d'une logistique urbaine durable. Concrètement, cela se traduira par des actions en matière de décarbonation et de massification des flux, contribuant visiblement à la décongestion urbaine, à l'adaptation au changement climatique, à l'amélioration de la qualité de l'air, ainsi qu'au développement de nouveaux services et de nouveaux emplois.



DES CAPTEURS INNOVANTS POUR L'EAU DE LA RÉGIE DE CANDIE

Au-delà des challenges d'innovation, le programme d'expérimentation a participé à la mise en œuvre de projets sur le territoire métropolitain en faveur du développement durable. Parmi eux figure celui de la startup Sinafis.

L'entreprise propose des solutions permettant de résoudre les problèmes liés à l'irrigation, l'usage des produits phytosanitaires et la pré-

servation des sols dans le cadre de la transition écologique et les initiatives de développement durable. L'expérimentation menée consiste à fournir à la régie de Candie des capteurs permettant de suivre le besoin en eau des cultures et évoluer sur la gestion de l'arrosage, à l'heure où la ressource en eau s'avère de plus en plus sensible.



FAIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE UNE OPPORTUNITÉ D'EMPLOI

10 000 EMPLOIS VERTS ET VERDISSANTS D'ICI 2030

Entre juin 2021 et juin 2022, Toulouse Métropole et le Plan local insertion emploi (PLIE) se sont fortement mobilisés dans le cadre du Plan climat air énergie territorial. L'ambition est notamment de répondre à l'objectif de créer 10 000 emplois verts et verdissants d'ici 2030.

Une étude réalisée avec l'Insee et basée sur le recensement de 2018, dresse un état des lieux des emplois verts sur le territoire métropolitain : 2 034 personnes occupent un emploi vert et 79 595 occupent un emploi verdissant soit un total de 81 630 emplois, soit

17,4 % de l'économie totale. Les secteurs les plus représentés de l'économie verte sont le BTP, la recherche et développement (part plus importante à Toulouse Métropole qu'au sein de la région Occitanie), l'industrie et les transports.

Cette étude a permis d'identifier les **sources d'emplois verts et verdissants d'aujourd'hui et de demain**. Le plan d'action opérationnel vise à :

- Soutenir la montée en compétences des **métiers en transition dans le BTP dans le cadre du projet life waste2build**. Le BTP représente déjà le plus gros vivier d'emploi



des métiers verdissants sur notre territoire (les investissements en travaux publics/BTP réalisés par la collectivité et ses satellites ont générés 63 695 emplois directs et indirects entre 2014 et 2020) et l'économie circulaire dans le BTP augmentera davantage ce potentiel (9 000 emplois) pour le territoire. Selon l'indicateur de l'ADEME, le passage à une économie circulaire dans le BTP permet de **multiplier par 11 le nombre d'emplois locaux**

générés par rapport à l'économie linéaire. Ce ratio est encore plus important pour le réemploi.

- Sensibiliser et promouvoir les métiers en transition. Une vidéo sur les métiers verts, a été réalisée et diffusée sur la plateforme emploi. Dans le cadre de la Cité de l'emploi, un job dating sur les métiers des espaces verts a par ailleurs été réalisé.

SOUTENIR L'EMPLOI LOCAL, AVEC LE LEVIER DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Un des axes de l'appel à projets «Soutenir l'emploi local» lancé en octobre 2021 à destination des associations œuvrant dans l'insertion, est de permettre aux publics éloignés de l'emploi d'accéder aux métiers de la transition écologique (sensibilisation, promotion, découverte...). Quatre projets ont été retenus.

Le Plan local pour l'insertion et l'emploi (Plie) finance aussi une nouvelle offre dans l'IAE (insertion par l'activité économique) pour promouvoir l'insertion dans les métiers de la transition écologique. Les deux actions, démarrées en mars 2021 et terminées en décembre 2021, ont été conduites respectivement par le binôme Cocagne Alimen'Terre et la Banque alimentaire (développement de l'offre d'insertion

dans les circuits alimentaires solidaires) et par La Milpa (promotion des métiers de la nature en ville). Ces actions ont permis de mesurer la faisabilité des projets, d'impulser la création de plusieurs chantiers d'insertion autour des enjeux alimentaires et de l'agriculture urbaine et de créer dix postes en insertion sur le territoire.

Par ailleurs, une action mobilité est en cours. Elle va permettre de promouvoir les déplacements décarbonés (vélos) à destination des demandeurs d'emploi suivis par le Plie (plus de 25 personnes ont bénéficié de cette formation, qui se poursuit en 2022) et une formation auprès de l'équipe «référents Plie», qui a pu bénéficier d'une formation pour favoriser la pratique du vélo dans les trajets domicile travail pour les demandeurs d'emploi.



5

RENFORCER L'EXEMPLARITÉ DES PRATIQUES DE LA COLLECTIVITÉ

Économies d'énergies, consommation responsable, sobriété digitale ou encore politique d'achats vertueuse font partie des pratiques de Toulouse Métropole.



DES ACHATS RESPONSABLES ET UN FINANCEMENT DURABLE

Toulouse Métropole agit pour le développement durable, par sa politique d'achats vertueuse et des modes de financements verts.

Administration exemplaire	Évolution 2020/2021	Évolution 2015/2021
Consommation d'énergie des bâtiments corrigée du climat (DJU) - en GWh	+7 %	.*
Consommation d'eau facturée des bâtiments en milliers m ³	-25 %	.*
Nb de ramettes de papiers achetées	-8 %	-13 %
Nb de journées de formation suivies par les agents	-32 %	-62 %
Nb d'agents ayant bénéficié d'au moins une formation	+33 %	+45 %
Taux d'emploi de personnes en situation de handicap (%)	-0,2 %	+1,2 %

*Pas de données en 2015, début du suivi en 2016

UN SCHÉMA DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES



Fin 2021, la collectivité s'est dotée d'un Schéma des achats socialement et écologiquement responsables (Spacer). Celui-ci est l'aboutissement d'une démarche engagée en 2019. Concrètement, de nouveaux indicateurs vont être déployés et appliqués à tous les domaines d'achats. Plus largement, la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole veulent **faire évoluer les pratiques et la culture achat de tous ses services**, en privilégiant des logiques de sobriété, d'économie circulaire et de réemploi. Des objectifs sont visés, en matière de :

- Soutien à l'inclusion sociale par les achats de la collectivité,
- Développement du secteur de l'Économie sociale et solidaire (ESS), et de la plus-value sociétale,
- Contribution à une économie circulaire ambitieuse,
- Diminution de l'empreinte carbone et énergétique,
- Prise en compte la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail,
- Soutien à une alimentation durable et locale.

Deux projets visant à améliorer la prise en compte de l'aspect environnemental dans les marchés de travaux ont été initiés fin 2021 et début 2022.

D'une part, une **stratégie bâtiments et économie circulaire est lancée**. L'objectif est de se coordonner avec les acteurs grâce à une charte engageante sur les opérations de construction et de réhabilitation (action 2022), la systématisation d'un critère économie circulaire (progressivement déployé dans 58 chantiers, action 2022-2024) et la mise en place d'un référentiel commun sur les diagnostics ressources appelés PEMD (Produits, équipements, matériaux et déchets) (action 2022).

D'autre part, la collectivité a signé le **pacte d'engagement des acteurs des infrastructures de mobilités**, qui vise à préserver les ressources (réemploi ou utilisation de matériaux à faible empreinte carbone), éco-conditionner l'attribution des offres de certains marchés et à réduire les émissions de gaz à effet de serre générées.

La Maire de Toulouse comme Toulouse Métropole se tiennent aussi à l'écoute des fournisseurs : le baromètre de l'observatoire Pacte PME a permis de sonder, pour la 3^e fois, 400 entreprises (petite et moyenne entreprise ou entreprise de taille intermédiaire) représentatives des dépenses de la collectivité.

Par ailleurs, la collectivité participe au **projet de préfiguration d'un réseau des achats responsables Occitanie**, porté par l'ADEME et la région Occitanie. Certains des marchés ont vu leur périmètre et les pratiques évoluer, notamment :

- Retravail du marché de vêtements de travail et analyse en cours sur les déchets générés,
- Clause de suivi de la politique fournisseur sur la réparabilité des matériels proposés dans un marché d'achat de matériel horticole,
- Construction d'un critère et d'une clause pour identifier les perturbateurs endocriniens et entrer avec le fournisseur dans une démarche de progrès pour substituer les produits concernés,
- Mise en place d'un groupe de travail sur la prise en compte des obligations, sur la commande publique de la loi anti gaspillage pour une économie circulaire pour les directions concernées par les produits (textiles, informatique, vaisselles, mobilier notamment),
- Marchés de reprise de matériel informatique et marché d'achat de matériel informatique d'occasion.

▶ LA RATIONALISATION DES BIENS DE CONSOMMATION S'ACCENTUE

Agir à la baisse des consommations au sein de la collectivité nécessite que chacun modifie ses comportements. La Métropole de Toulouse montre la voie.

Achat durable	Évolution 2020/2021	Évolution 2016/2021
Nombre d'heures d'insertion dans les marchés publics - mairie de Toulouse et Toulouse Métropole	+65 %	+15 %
Part des marchés notifiés avec une disposition environnementale (critère ou clause)	+10 %	+22 %
Achats vers le secteur protégé (insertion des personnes en situation de handicap ESAT/EA) en €	+9 %	+1563 %

SE FINANCER « PLUS VERT »

La Métropole s'est engagée dans une démarche de diversification de ses sources de financements et d'accès à la liquidité, dans une optique durable.

Sur le volet du financement bancaire classique, les consultations bancaires conduites par la Métropole depuis 2020 demandent systématiquement aux banques de formuler des offres de financements classiques et « verts ».

Le prêt à impact de 5 millions d'euros, souscrit par Toulouse Métropole auprès de la banque Arkéa fin 2020, intègre une évaluation extra-financière indépendante. Cette première étape dans le verdissement des financements de Toulouse Métropole permet d'utiliser le levier de l'endettement pour valoriser la stratégie RSE (Responsabilité sociale des entreprises), et l'engagement dans une démarche de progrès

des entités. Lors de la première évaluation, en 2021, la collectivité a souscrit un nouvel emprunt de 10 millions d'euros auprès du crédit agricole, adossé à une enveloppe de la BEI (Banque européenne d'investissement) dédiée aux opérations de financement pour l'eau et l'assainissement.

Sur le volet des financements désintermédiés (marchés financiers), il est prévu d'avoir recours au marché obligataire pour émettre des obligations vertes, sociales et/ou durables à horizon 2023-2024. Des échanges réguliers avec les banques d'investissements sont déjà entrepris et un travail en interne est engagé, pour évaluer les opportunités d'émettre un programme vert, social ou soutenable.

DES FLOTTES DE VÉHICULES PLUS SOBRES

Dans le cadre de la mise en place de la Zone à faibles émissions en mars 2022 et pour atteindre les objectifs du PCAET, Toulouse Métropole et la Mairie de Toulouse ont décidé d'engager une stratégie sur la gestion de leur flotte de véhicules.

Elle s'appuie sur deux axes :

- 1^{er} axe : Rationaliser le parc de véhicules, en favorisant le développement de l'autopartage, des transports en commun et l'usage de vélos dans les usages professionnels,
- 2^e axe : Orienter plus fortement les renouvellements vers des motorisations peu émissives pour les véhicules légers comme pour les poids-lourds.

Le renouvellement du parc de véhicules légers est déjà de 40 % et l'objectif est de réduire, d'ici 2030, de 50 % la production de CO₂ de la flotte de la Métropole et de diviser par 5 les

NOx produits. La part résiduelle du diesel en 2030 serait alors de 25 % du parc. La campagne de renouvellement des parcs a débuté afin de mettre en conformité nos flottes de véhicules avec les principes de la Zone à faible émission instaurée depuis le 1^{er} mars 2022. Les véhicules légers, les fourgonnettes et les fourgons portant vignettes Crit'air hors-catégorie, 5, 4 et 3 sont progressivement remplacés par des véhicules électriques, gaz et/ou hybrides. Les poids lourds seront progressivement remplacés par des véhicules fonctionnant au GN avec déjà neuf bennes à ordures ménagères roulant au gaz et trois autres en commande en 2022. L'achat d'une benne à ordures ménagères électrique a également été réalisé cette année. Par ailleurs, les collectivités investissent dans des matériels moins émissifs favorisant l'innovation, avec l'expérimentation de véhicules fonctionnant à l'hydrogène.





Aussi, Eau de Toulouse Métropole mène une politique volontariste de renouvellement de la flotte des véhicules de service : au 1^{er} janvier 2022, 146 véhicules légers (véhicules < 3,5 t) électriques ou alimentés au GNV équipent les services de l'eau, soit environ 50% de la flotte.

Du côté de Mobibus, service public de transport collectif à la demande, la flotte adaptée pour répondre aux besoins des usagers, notamment sur le périmètre de Toulouse Métropole fait l'objet d'une expérimentation en 2021. L'exploitant TPMP-Transdev et la société Lyptech ont travaillé à prolonger la durée de vie des véhicules Mobibus, en adoptant le biogaz grâce à l'installation d'un kit de conversion. Ce projet s'inscrit dans la réflexion sur les actions possibles de « décarbonation » demandées par Tisséo Collectivités au délégataire TPMP.

Le dépôt bus de Colomiers est quant à lui équipé d'une station de compression GNV depuis le 21 octobre 2021, comprenant des infrastructures de chargement des bus sur des places dédiées (charge lente pendant la nuit) et des postes de charge rapide (pouvant être ouverts aux partenaires tels que Toulouse Métropole). Les trois compresseurs installés permettent d'accueillir 77 bus. Un quatrième compresseur est prévu pour augmenter cette capacité à 130 places de charge.

LE PLAN PAPIER PORTE SES FRUITS

Lancé en 2019 par Toulouse Métropole et la Mairie de Toulouse, le Plan papier est une action du Programme local de prévention des déchets qui répond à plusieurs objectifs : réduire la consommation de papier de 50 % d'ici 2025, généraliser le tri des papiers et des emballages et augmenter l'utilisation de papier recyclé. Pour atteindre ces objectifs, différentes actions ont été mises en place : actions de sensibilisation/communication, projets de dématérialisation, expérimentations.

Ce début d'année a notamment été l'occasion de tester le tri en apport volontaire dans les bureaux.

Grâce à ces actions, la part de papier recyclé est passée en 2021 de 5 à 22 %. L'achat de papier est quant à lui en baisse de 8 % par rapport à 2020. Par ces résultats plus qu'encourageants, Toulouse Métropole démontre l'impact concret que peuvent avoir des actions du quotidien.

PLAN PAPIER
je m'engage

Le SAVIEZ-VOUS ?

- 16% DES IMPRESSIONS NE SONT PAS LUES⁽¹⁾
- 25%⁽¹⁾ DES DOCUMENTS SONT JETÉS 5 MINUTES APRÈS LEUR IMPRESSION⁽¹⁾
- 10x PLUS CHER QUE LES NOIRES ET BLANCHES
- 87 LITRES D'EAU POUR FABRIQUER UNE RAMETTE DE FEUILLES A4⁽²⁾

(1) données ADEME - Guide Eco-responsable au bureau (2) données nationales

PLAN CLIMAT TOULOUSE MÉTROPOLÉ En actions!
MAIRIE DE TOULOUSE
toulouse métropole
CCAS Centre Communal d'Action Sociale MAIRIE DE TOULOUSE

► DÉMATÉRIALISATION ET NUMÉRIQUE RESPONSABLES

L'impact du numérique en matière de consommation énergétique et de coût environnemental fait l'objet d'une attention particulière de la collectivité, pour parvenir à la sobriété digitale.

UNE FEUILLE DE ROUTE ADOPTÉE POUR LE NUMÉRIQUE RESPONSABLE

La crise sanitaire a mis en exergue l'importance du numérique, aussi bien sur l'adaptation des organisations que l'accès aux services.

Toulouse Métropole a participé au printemps 2021, avec d'autres collectivités, à la rédaction du manifeste pour des territoires numériques responsables de France urbaine.

La prise de conscience de l'importance de s'engager résolument en faveur de la sobriété numérique est progressive et la collectivité anticipe un mouvement qui devrait prendre rapidement de l'ampleur. L'adoption, en première lecture, en juin 2021, par l'Assemblée nationale de la proposition sénatoriale de loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France en est une preuve.

L'ambition portée est de s'engager pour un numérique plus sobre et soucieux de son impact écologique et un numérique au service de la transition écologique et solidaire. En effet, le numérique peut et doit être un vecteur de diminution des impacts environnementaux, des pollutions de nos activités, en accompagnant de nouvelles pratiques et des innovations au titre de la transition écologique. À cet égard, Toulouse Métropole, par délibération en date du 14 octobre 2021 (DEL-21-0666) a décidé de s'engager sur les objectifs suivants :

- Réduire l'empreinte environnementale du numérique,
- Mobiliser le numérique au service de la transition écologique,
- Accompagner les utilisateurs et les usagers vers un numérique responsable.

Sept leviers ont d'ores et déjà été identifiés pour être mis en œuvre, dans le cadre d'une démarche transversale. Ces actions pourront être complétées tout au long de cette démarche.

Ces ambitions pourront être reconnues au travers d'une labellisation « Numérique responsable » de la collectivité. Toulouse Métropole servira également d'appui aux communes membres désireuses de s'engager dans une démarche similaire.

Les objectifs de cette feuille de route se déclinent donc autour de plusieurs thématiques :

- Des actions portant sur l'infrastructure numérique de la collectivité (architecture modulaire, réseau, climatisation des data centers...);
- Des actions tournées vers les utilisateurs internes ou externes du système d'information afin d'arriver à une utilisation moins gourmande en énergie (bonnes pratiques d'éco-conception, bonnes pratiques d'utilisation de la messagerie, charte graphique et sites web moins gourmands...);
- Des actions visant à rationaliser et optimiser les dotations en équipements des utilisateurs aux fins d'en limiter le poids écologique tout au long du cycle de vie, dès leur fabrication ;
- Des actions et des projets numériques au profit de la lutte contre le réchauffement climatique, comme la supervision des îlots de chaleur par l'intelligence artificielle.

Une évaluation initiale précise de l'impact environnemental du Système d'information sera réalisée, via un audit effectué par un prestataire spécialisé.

Un travail a d'ailleurs déjà été amorcé pour évaluer l'impact des outils de messagerie. Cette évaluation initiale sera alors assortie d'objectifs précis qui seront évalués tout au long de la mise en œuvre de la feuille de route. Le suivi de cette feuille de route et des objectifs ainsi fixés fera l'objet d'une restitution régulière.

ET AUSSI

LES PROCÉDURES ÉVÉNEMENTIELLES DÉMATÉRIALISÉES

Toulouse Métropole a engagé une démarche de modernisation par une dématérialisation des documents nécessaires pour organiser un événement.

Plus largement, la collectivité travaille à la création d'un guichet unique événementiel.

Cet outil informatique transversal aux différents services permettra, à terme, pour les organisateurs d'événements, d'avoir accès à une plateforme unique de déclaration de l'événement.



▶ DE NOUVEAUX MODES D'ORGANISATION DU TRAVAIL

LE TÉLÉTRAVAIL DÉPLOYÉ

Après une phase expérimentale, consécutive à la crise sanitaire, le télétravail a été déployé au sein de différents services. Le cadre a été présenté aux instances délibérantes et est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022.

Le déploiement du travail au sein de la collectivité participe à réduire l'empreinte carbone de la collectivité, à améliorer et réduire l'absentéisme, à contribuer à améliorer l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle et à développer l'égalité professionnelle.

LE PLAN DE MOBILITÉ DES EMPLOYÉS ACTUALISÉ



Le Plan de mobilité des employés (PME) concerne le personnel de Toulouse Métropole. Il a pour objectif de rationaliser l'organisation des déplacements domicile-travail des agents et ceux liés à l'activité de la collectivité. Des mesures concrètes sont prises pour développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, plus respectueux de l'environnement comme la marche à pied, le vélo, les transports en commun, le covoiturage, les véhicules propres. Il se traduit notamment par une participation financière de la collectivité

aux diverses formules d'abonnements (transports en commun, covoiturage) souscrits par les agents pour les déplacements domicile-travail.

En 2021, la collectivité a engagé l'actualisation de son Plan de mobilité des employés. Une enquête a été lancée auprès des agents pour actualiser l'état des pratiques. Les réflexions ont été engagées concernant l'instauration du forfait mobilité durable. 70 agents ont fait réviser leurs vélos grâce aux ateliers de réparation cycles et 30 marquages bycicodes ont été réalisés.

ET AUSSI

UNE ÉVALUATION DES IMPACTS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE SUR LES MÉTIERS

Toulouse Métropole accorde une place importante à la santé et qualité de vie au travail. En février 2022, un chercheur effectuant une thèse CIFRE travaille sur les impacts de la transition écologique sur les organisations du

travail et les pratiques professionnelles des métiers concernés.

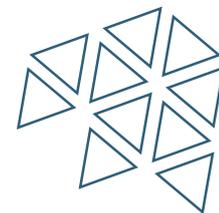
Le projet a pour but d'analyser les impacts des transformations et anticiper les effets sur la santé des agents.



6 INTÉGRER LES MÉTHODES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA CONDUITE DES ACTIONS

La consultation et participation des habitants permet d'enrichir le débat et d'orienter les politiques publiques.

L'évaluation des actions publiques engagées permet une adaptation et une amélioration permanentes.



► UN APPEL À PROJETS AVEC LA FONDATION ENEDIS

Les objectifs de cet appel à projet, lancé par la fondation ENEDIS sont notamment le développement durable et le lien social. Pour l'année 2021, la commission mixte paritaire Enedis/Toulouse Métropole a validé les financements de la fondation Enedis pour les actions suivantes :

- Association Les belles gamelles, « Des chefs solidaires » : réalisation et distribution de 200 repas par jour aux personnes précaires dans un objectif de développement durable et d'insertion professionnelle,
- Régie de quartier de Bellefontaine, Dechet'n'toi : action de sensibilisation des habitants à la propreté des abords des immeubles,
- Régie de Reynerie, ateliers bricol' avec les habitants : atelier création manuelle à partir des matériaux de récupération,
- Régie Territoires et Services : réalisation d'une bande dessinée participative autour de la propreté et de l'environnement,
- Régie Desbals Services, réalisation de meubles de collecte multi déchets avec les habitants.

► ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

L'évaluation d'une politique publique vise à en mesurer les effets sur la population et le territoire et à rapprocher les résultats des objectifs initiaux poursuivis.

En 2021, dans le cadre du programme annuel d'évaluation de ses politiques publiques, Toulouse Métropole a mené l'évaluation à mi-parcours du Plan climat air énergie territorial voté pour la période 2018-2024 (voir par ailleurs).

En parallèle, Toulouse Métropole a engagé une enquête auprès des habitants des 37 communes pour connaître leur avis sur les dispositifs de participation citoyenne en place. Ses résultats seront restitués en 2022.

Au total, 10 544 habitants ont été consultés en 2021 dans le cadre des évaluations et enquêtes de la ville et de la métropole de Toulouse.

► DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : JEPARTICIPE.METROPOLE.TOULOUSE.FR

Pour construire la ville de demain avec les citoyens et rendre son action plus efficace, la Mairie de Toulouse a mis en place, en 2018, la plateforme citoyenne jeparticipe.toulouse.fr. Cet outil permet aux habitants de prendre connaissance des projets et de participer aux différentes consultations.

Avec plus de 50 consultations publiées en 2021 dont le budget participatif « Mes idées pour mon quartier », la consultation Grande rue Saint-Michel

ou encore la Zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) et le projet Grand parc Canal à l'échelle métropolitaine, la plateforme se développe et permet à chacun de participer aux projets en ligne.

En 2022, la plateforme change de nom et devient jeparticipe.metropole.toulouse.fr pour permettre à l'ensemble des communes de la Métropole de s'en saisir, en complément de leurs actions de participation déjà existantes sur le territoire.

▶ UNE CHARTE POUR LA PROMOTION DES DÉMARCHES DE PARTICIPATION CITOYENNE

En 2021, Toulouse Métropole a engagé l'élaboration d'une charte pour développer et promouvoir les démarches de participation citoyenne à l'échelle intercommunale.

Après avoir organisé des séminaires et des ateliers de travail avec des élus, des agents des services publics et des représentants de la société civile, un comité de rédaction s'est réuni pour co-écrire la charte en s'appuyant sur les contributions de tous. Une fois validée

et délibérée à l'automne 2022, cette charte deviendra un document de référence pour la Métropole, les communes membres, l'ensemble des acteurs et des habitants de nos territoires. Ce document public précisera les modalités de conduite des démarches de concertation et de participation citoyenne, en lien, le cas échéant, avec les instances et outils de participation mis en œuvre au niveau communal.

Indicateurs thématiques

Thématique	Indicateur	2018	2019	2020	2021
Qualité de l'air <i>(Source Atmo Occitanie)</i>	Habitants exposés de façon chronique à des dépassements de valeur limites sur les NO ₂ * (nombre d'habitants)	4700 - 9200	7650	900 - 1500	1550 - 2500
Logements <i>(Source Toulouse Métropole)</i>	Rénovations énergétiques (nombre de logements rénovés/an) (PIG parc privé + rénovations du parc public + guichet unique + Renov'Occitanie)	2614**	3048**	2356**	4050
	Logements construits post RT 2012 (nombre de logements)	9864	7862	4547	5244
Mobilité <i>(Sources Tisséo et Toulouse Métropole)</i>	Déplacements en transport en commun (en millions)	132	140	85.5	102.6
	Réseau cyclable vélo (en km, hors réseau vert)	634	643	663	672
EnR <i>(Sources Toulouse Métropole et ODRÉ)</i>	Energie livrée en sous-station par les réseaux de chaleur (Gwh/an)	181	190	236	268
	Production photovoltaïque des installations raccordées au réseau (hors installations en autoconsommation totale) (GWh/an)	33.9	38.4	42.6	65.8
Déchets et économie circulaire <i>(Source Toulouse Métropole)</i>	Evolution de la production de déchets ménagers et assimilés (hors déblais et gravats) (% par rapport à 2010)	1	-4	-6	-6
	Taux de valorisation matière*** (%)	40	39	43	42
Surfaces agricoles <i>(Source Vigifoncier Occitanie)</i>	Perte de surface de foncier agricole (Ha/an)	-141	-148	-137	-142
Exemplarité de la collectivité <i>(Source Toulouse Métropole)</i>	Consommation énergétique des bâtiments patrimoniaux (corrigée du climat) (GWh/an)	38.1	40.4	38.8	41.4
	GES émis par le parc automobile de la Métropole et de la Ville (Teq CO2)	N.D	N.D	N.D	13 278

*En 2021, la persistance de la Covid-19 réduit ou ralentit les activités humaines. Les évaluations de population exposée en 2021, qui recourent à des estimations sur l'activité, seront actualisées avec des données réelles en 2023.

**Comprenant une estimation des rénovations non accompagnées

***Tonnages collectés issus de la collecte sélective + tonnages d'ameublements recyclés + tonnages textiles recyclés + déchets verts compostés + mâchefers et métaux valorisés issus de l'incinération des OMR + matériaux non dangereux issus des déchèteries



Sources :

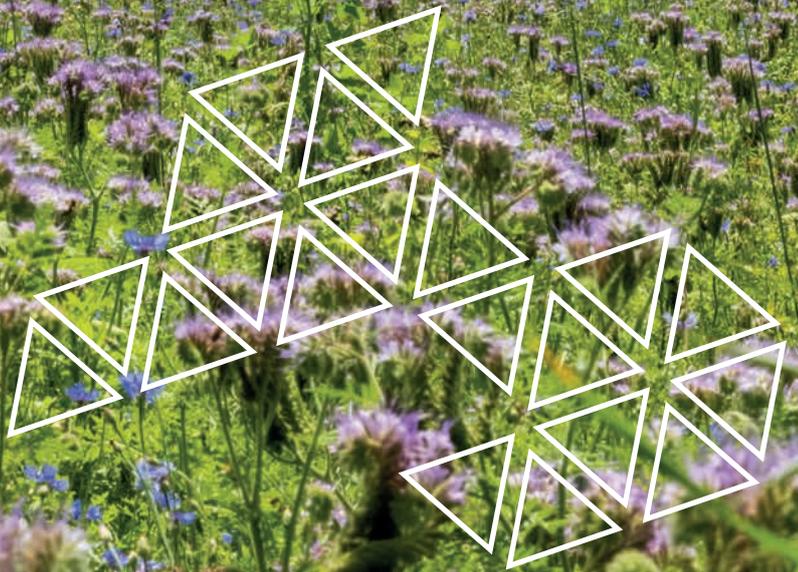
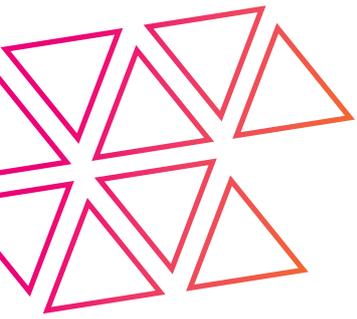
Toulouse Métropole en Chiffres 2022
Contributions des services
INSEE

Photos : Bernard Aïach, Joachim Hocine, Frédéric Maligne, Patrice Nin
Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole

Création graphique : Studio Pastre

Octobre 2022

Toulouse Métropole
Direction Environnement Énergie
Tél. : 05 62 27 41 05
toulouse-metropole.fr



toulouse
métropole